



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU NORD

L'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD



2005

L'activité de l'Etat dans le Nord en 16 thèmes

Sommaire

<i>Préface du Préfet</i> _____	1
<i>Chiffres-clefs du département du Nord</i> _____	2
<i>La communication interministérielle</i> _____	3
<i>La sécurité publique</i> _____	6
<i>La cohésion sociale</i> _____	9
<i>L'emploi & le développement économique</i> _____	12
<i>L'habitat & l'urbanisme</i> _____	18
<i>L'action éducative, Jeunesse & Sports</i> _____	21
<i>La politique de la ville</i> _____	25
<i>La santé publique & la sécurité sanitaire</i> _____	30
<i>La culture & le tourisme</i> _____	34
<i>L'environnement & le cadre de vie</i> _____	36
<i>L'agriculture, la forêt et le milieu rural</i> _____	42
<i>Les infrastructures de transports</i> _____	45
<i>L'amélioration du service rendu aux usagers</i> _____	48
<i>Les relations avec les collectivités locales</i> _____	53
<i>Le recouvrement de l'impôt et le suivi de la dépense</i> _____	56



Lille, le 12 Juin 2006



Le rapport d'activité 2005 est l'occasion de souligner la très grande diversité des interventions de l'Etat dans le Nord. Les actions menées par les services de l'Etat s'inscrivent bien évidemment dans le cadre des priorités définies par le Gouvernement mais aussi dans le cadre des priorités du projet d'action stratégique de l'Etat dans le département (2004-2006).

La mise en œuvre des 3 volets du plan de cohésion sociale (emploi, logement et égalité des chances) constitue sans nul doute l'un des faits marquants de l'année 2005. Elle a amené les services de l'Etat à travailler davantage avec les collectivités pour une plus grande efficacité d'action.

Les services de l'Etat ont également été fortement mobilisés sur le dossier de la décentralisation. Dans un esprit de totale transparence, un travail approfondi a été mené avec les collectivités bénéficiaires des transferts de compétences.

Dans le souci d'améliorer la qualité du service public, plusieurs chantiers ont, par ailleurs, été engagés : la généralisation du contrôle de gestion pour évaluer la réalisation des objectifs fixés, l'application de la Charte Marianne à compter du 01 janvier 2005 pour assurer un meilleur accueil du public et la réforme de l'administration départementale de l'Etat (avec notamment la création en 2005 de la mission interservices de sécurité sanitaire des aliments) pour renforcer la cohérence et la lisibilité de l'action de l'Etat.

Face à un environnement en profonde mutation - approfondissement de la décentralisation et mise en place de la réforme budgétaire (LOLF), l'Etat est lui aussi en pleine évolution.

Jean ARIBAUD

Chiffres-clefs du département du Nord

La population

Tranches d'âge	Effectifs 2004
0 à 19 ans	731 110
20 à 39 ans	744 757
40 à 59 ans	664 003
60 à 74 ans	275 426
75 ans et plus	162 196
Total	2 577 492

Source : INSEE Nord - Pas-de-Calais

Les agents de l'Etat

Agents de l'Etat dans le département du Nord (hors Défense)	Titulaires et non titulaires au 01/01/2005
Éducation nationale, universités, Jeunesse et sport	52 284
Économie, finances et industrie	7 112
Intérieur et Outremer	7 852
Équipement, logement, transport	3 313
Justice	3 003
Agriculture	518
Emploi et solidarité	1 014
Culture	212
Autres ministères civils	7
Total	75 315

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation
Source : INSEE, exploitation des fichiers de paie

Le nombre d'établissements

Nombre d'établissements au 01 janvier 2005	Industrie Construction Commerce Services			
0 à 9 salariés	6 021	6 190	21 988	41 087
10 à 49 salariés	1 566	1 018	1 793	2 698
50 à 199 salariés	454	115	272	503
200 à 499 salariés	89	9	39	90
500 et plus	33	1	18	22
Total	8 163	7 333	24 110	44 400

Source : INSEE - Répertoire des Entreprises et des Etablissements

Le taux de chômage

Evolution du taux de chômage par bassin d'emploi	31-déc-04		31-déc-05	
Roubaix-Tourcoing	14,40 %		14,80 %	
Lille	12,00 %		12,00 %	
Dunkerque	12,50 %		12,40 %	
Flandre-Lys	8,80 %		8,80 %	
Douais	13,30 %		14,60 %	
Valenciennois	14,70 %		14,40 %	
Cambrésis	12,10 %		12,70 %	
Sambre-Avesnois	15,80 %		15,70 %	
Département du Nord	13,10 %		13,20 %	

Source : DRTEFP

Les dotations et subventions 2005 aux Collectivités locales

Dotation globale de fonctionnement (communes)	
Dotation forfaitaire	492 698 653 €
Dotation de solidarité urbaine	76 289 979 €
Dotation de solidarité rurale	11 929 032 €
Dotation nationale de Péréquation	45 637 416 €
Dotation globale de fonctionnement (EPCI)	
Dotation d'intercommunalité	150 204 744 €
Dotation de compensation	290 171 970 €
D.G.F.(Conseil général)	
Dotation forfaitaire	308 734 429 €
Dotation de péréquation	34 878 707 €
Dotation de compensation	267 186 507 €
D.G.F. (conseil régional)	
	342 279 669 €
Dotation élu local (communes)	
	597 439 €
Dotation spéciale instituteurs (communes)	
	707 889 €
D.D.R.(EPCI)	
	2 700 042 €

Source : Préfecture - Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales

Compensation de perte de produit de la taxe professionnelle (communes et EPCI)	5 161 137 €
Allocations compensatrices des exonérations des taxes (communes, EPCI, Conseil général et régional)	201 052 421 €
D.G.D. services communaux hygiène et santé	4 631 577 €
D.G.D. documents d'urbanisme	321 515 €
D.G.D. assurance permis de construire	131 410 €
D.G.D. Bibliothèques municipales	908 741 €
D.G.D. du département	26 508 644 €
D.G.D. Lecture publique	185 023 €
D.G.D. Ports maritimes	20 519 €
D.G.D.(conseil régional)	40 294 621 €
Produit des amendes de police	10 762 252 €
D.G.E. (communes et EPCI)	12 067 374 €
D.G.E 1ère et 2ème part (Conseil général)	3 384 185 €
F.C.T.V.A. (communes, EPCI, conseil général et conseil régional)	143 377 829 €

Source : Préfecture - Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales

La Communication interministérielle

L'année 2005 a été riche en événements :

- la présentation et la mise en place de la charte d'accueil des usagers communément appelée " charte Marianne " ;
- la présentation du plan de cohésion sociale dans le Nord ;
- le référendum sur la constitution européenne le 29 mai 2005 qui a été précédé d'une période de réserve (du 16 au 29 mai 2005) ;
- de très nombreuses visites ministérielles.

Les relations avec la presse

Au cours de l'année 2005, plus de 300 demandes presse ont été adressées au service de la communication interministérielle (SCI) de la préfecture du Nord.

Les sujets de préoccupations des médias ont été très variés :

- l'accueil en préfecture,
- l'aménagement de la nouvelle préfecture sur le site de Scrive,
- les passeports,
- les étrangers,
- la sécurité (sécurité routière, radars automatiques),
- le plan " urgence hivernale ",
- l'environnement (sécheresse, alertes météorologiques, etc...),
- la loi solidarité et renouvellement urbain (loi SRU) - constats de carence.

Certaines questions posées par les journalistes étaient étroitement liées à l'actualité. Ainsi, le service de la communication interministérielle a-t-il été particulièrement sollicité :

- lors des manifestations lycéennes en avril 2005,
- après les attentats de Londres en juillet 2005 (importance des effectifs de sécurité déployés dans le Nord suite au déclenchement du niveau rouge du plan vigipirate),
- au cours des violences urbaines de novembre 2005 (interrogations sur l'éventuelle instauration d'un couvre-feu par le préfet du Nord).

Les visites ministérielles et les visites de personnalités

L'année 2005 fut riche en visites ministérielles. 49 ministres sont en effet venus dans le Nord.

Quelques visites à titre d'exemples :

- en juin 2005 : visite de M. Jacques Barrot, vice-président de la commission européenne, en charge des transports et de M. Dominique Perben, ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.
- A Valenciennes, les ministres ont inauguré l'agence ferroviaire européenne.

- en juillet 2005 : visite de Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la défense, à Douai pour la création du 6ème régiment de commandement et de soutien.

- en juillet 2005 : Visite de M. Dominique de Villepin, Premier ministre et de M. Jean-Louis Borloo, ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

Les ministres se sont rendus à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) de la Madeleine pour rencontrer des jeunes dans le cadre du plan 57 000 jeunes reçus à l'ANPE. Pour cette visite, le service communication de la préfecture a accrédité 20 médias.

Outre les visites ministérielles, l'année 2005 a été marquée par 3 visites de personnalités :

- en mars 2005 : visite de Mme Tarja Halonen, présidente de la république de Finlande.

La présidente s'est rendue au parc eurasanté et a expliqué la position de la Finlande vis-à-vis de la constitution européenne. Le service communication a accrédité et géré une quarantaine de journalistes.

- en avril 2005 : visite de Mme Vaira Vike-Freiberga, présidente de la république de Lettonie, accompagnée de Messieurs Michel Barnier, ministre des affaires étrangères et Franco Frattini, vice-président de la commission européenne.

Outre une visite de la plate-forme multimodale et logistique de Dourges, la présidente et les ministres ont participé à une conférence-débat avec les étudiants de l'Edhec sur le thème " le projet européen face à la mondialisation ". Quelques 20 journalistes étaient accrédités.

- en juin 2005 : visite de M. Nong Duc Manh, secrétaire général du parti communiste de la république socialiste du Vietnam. Le secrétaire général s'est rendu au parc eurasanté. Neuf médias ont été accrédités.

La rencontre du public

A - Les journées européennes du patrimoine

A l'occasion de la 22ème édition des journées européennes du patrimoine, la préfecture de Lille a ouvert ses portes aux amoureux du patrimoine.

Plus de 700 personnes ont fréquenté le site historique de la préfecture durant le week-end des 17 et 18 septembre 2005. Le samedi matin était réservé aux agents et à leurs familles.

Le hall d'honneur, le secrétariat et le bureau du préfet, les salons ainsi que la salle des fêtes ont fait l'admiration du public. Les visites guidées étaient assurées par 4 agents de la préfecture et 4 guides de l'office du tourisme.

Une animation musicale clôturait chaque visite guidée.

La sous-préfecture de Valenciennes a également remporté un vif succès et a attiré plus de 300 personnes. Outre la visite de la résidence, le public a pu apprécier les œuvres de peintres locaux ainsi qu'un concert de quatuor à vent.

La Communication interministérielle

B - Le salon de la vie interactive

Pour la 2ème année consécutive, la préfecture du Nord a participé, avec d'autres services de l'Etat, au salon de la vie interactive les 21, 22, et 23 octobre 2005 à Lille Grand-Palais.

Le salon a attiré environ 6 200 visiteurs. Il a été inauguré, le 21 octobre 2005, par M. Pierre Perrez, délégué aux usages de l'internet.

La présence de l'Etat avait pour objectifs :

- de présenter le site portail " l'Etat à votre service dans le Nord " (www.nord.pref.gouv.fr) ainsi que les sites des services de l'Etat dans la région et de promouvoir les démarches administratives faites en ligne ;

- de présenter les mesures du plan gouvernemental de simplification administrative " l'administration électronique " avec la diffusion du film Adèle, le 39-39, la présentation du site internet de changement d'adresse : (www.changement-adresse.gouv.fr) et la prochaine mise en ligne du site www.mon.service-public.fr.

Comme le salon avait lieu pendant la semaine de la sécurité routière, le public a pu tester, de manière interactive, ses réflexes grâce à des lunettes d'alcoolémie et être sensibilisé aux distances de freinage.

Une insertion sur le site internet de la préfecture et sur celui du salon de la vie interactive a été faite pour informer le public de la participation de la préfecture au salon.

Les politiques publiques relayées dans le département Nord

L'ensemble des politiques publiques a fait l'objet de présentations à la presse et de campagnes de communication. En voici quelques exemples non exhaustifs :

A - Communication et accueil du public

Le 3 janvier 2005, M. Yann Jounot, secrétaire général de la préfecture du Nord, a présenté à la presse la charte Marianne dans le Nord. Cette charte traduit la volonté d'améliorer la qualité de l'accueil du public dans l'ensemble des Services de l'Etat.

Elle repose sur un socle d'engagements commun à l'ensemble des services administratifs :

- un accès plus facile dans les services ;
- un accueil attentif ;
- une réponse adaptée aux démarches dans un délai annoncé ;
- une réponse systématique aux réclamations ;

- être à l'écoute des usagers.

9 médias étaient présents à cette présentation qui a été reprise dans l'ensemble des journaux. Ainsi, la Voix du Nord du 4 janvier 2005 a t'elle titré " Marianne prend de bonnes résolutions ".

Un tryptique reprenant les 5 engagements a été diffusé à 20 000 exemplaires dans les services préfectoraux lillois et les 5 sous-préfectures.

Par ailleurs, tout au long de l'année, de nombreux articles de presse ont été consacrés au futur regroupement des services préfectoraux dans le nouveau bâtiment Scrive.



B - Communication et cohésion sociale

La loi de programmation pour la cohésion sociale a été promulguée le 18 janvier 2005. Tous les services de l'Etat sont mobilisés et concentrent leurs actions sur les 3 piliers du plan de cohésion sociale : l'emploi, le logement et l'égalité des chances.

Afin de mieux faire connaître ces 3 piliers, diverses actions de communication ont été mises en œuvre :

- *en mars 2005* : conférence de presse de M. Jean Aribaud, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet du Nord accompagné de M. Denis Prieur, préfet du Pas-de-Calais.

La présentation du plan de cohésion sociale dans le Nord s'est faite en présence des principaux directeurs des services déconcentrés ;

- *en mars 2005* : sortie de la " Parole de l'Etat ", publication de la préfecture du Nord consacrée au plan de cohésion sociale ;

- *en avril 2005* : visite ministérielle de M. Jean-Louis Borloo, ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale et de M. Marc-Philippe Daubresse, ministre délégué au logement et à la ville.

En présence des ministres, ont été signés :

- les contrats d'avenir à Comines ;
- la convention cadre régionale de rénovation urbaine entre l'Etat, la région Nord - Pas-de-Calais et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). 19 médias ont suivi cette visite ministérielle ;

- *en avril 2005* : retransmission simultanée de la conférence de presse de M. Jean-Louis Borloo, ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale et de M. Laurent Hénart, secrétaire d'Etat à l'insertion professionnelle des jeunes pour la présentation de la campagne de promotion de l'apprentissage.

Les services déconcentrés ont réalisé également des actions de communication sur le plan de cohésion sociale, en fonction de leur public respectif.

La Communication interministérielle



A titre d'exemples :

- la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) a relayé la campagne nationale de valorisation des métiers de l'industrie : l'objectif étant de rapprocher l'école de l'entreprise et de changer le regard des jeunes sur l'industrie ;

- la Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (DRDJS) a lancé, en octobre 2005, une campagne départementale d'information sur les nouvelles dispositions pour l'emploi dans le secteur du sport et de l'animation ;

Des réunions d'information ont été organisées pour les associations afin d'améliorer leurs connaissances sur les dispositifs d'emploi dans le secteur associatif. Cette campagne a permis de réunir près de 300 personnes représentant environ 250 associations ou fédérations régionales ou départementales.

- l'Inspection académique a initié, en mai 2005, la campagne " la journée du néerlandais " afin de promouvoir auprès des lycéens, collégiens, écoliers l'enseignement du néerlandais et les besoins futurs des entreprises régionales, frontalières de néerlandophones.

C - Communication et sécurité

● La sécurité routière

Depuis 2001, des opérations de contrôles ciblées - auxquelles les médias sont associés - ont lieu chaque mois. Chaque opération porte sur un thème précis (deux roues, fautes de comportement, sorties de discothèques, etc...). Ces opérations sont toujours relayées dans la presse.

En juillet 2005, juste avant les grands départs en vacances, Monsieur le préfet a donné une interview sur les consignes de sécurité routière à respecter avant de prendre la route.

Enfin, il convient de souligner que chaque mise en place d'un radar automatique a fait l'objet d'une information à la presse et d'une insertion sur le site internet de la préfecture.

● La protection des populations

- Un exercice de type NRBC (nucléaire, radiologique, bactériologique, chimique) a eu lieu la nuit du 7 au 8 juin, à l'aéroport de Lesquin. Les forces de police, la sécurité civile, les équipes hospitalières ont testé leurs procédures de mise en alerte et la gestion d'un afflux massif de victimes.

Pour la communication, deux équipes ont été mises en place :



Exercice NRBC - aéroport de LESQUIN - pompiers en tenue NRBC et tente de décontamination - photo DDASS 59

une personne était présente au poste de commandement fixe en préfecture, une autre personne était sur les lieux-mêmes de l'accident afin de gérer les médias.

- Durant la semaine de la sécurité civile (du 13 au 17 juin 2005), le préfet a présenté et expliqué aux médias le fonctionnement de la nouvelle salle opérationnelle de la préfecture, en présence des acteurs de la sécurité civile (Croix-Rouge, associations de secourisme). Cette salle est dédiée à la gestion de crise mais est également utilisée lors de grands événements comme la Braderie de Lille.

- Fin août 2005, M. Roger Marion, préfet délégué pour la sécurité et la défense, a tenu en salle opérationnelle une conférence de presse sur le dispositif sécurité de la Braderie de Lille.

D - Communication et environnement

Le second semestre 2005 a été marqué par une communication importante sur la sécheresse. En effet, dès le mois d'août, le préfet a expliqué, lors d'une conférence de presse, les modalités de mise en œuvre de l'arrêté de restriction de l'usage de l'eau dans plusieurs communes du Nord. L'arrêté a été renouvelé, chaque mois, jusqu'en octobre inclus et a fait l'objet, à chaque fois, d'une information des journalistes. L'information a également été insérée sur le site internet de la préfecture dans la rubrique " Evénement ". Cette communication a été faite en partenariat avec la Direction régionale de l'environnement (DIREN).

D'autres campagnes sur le thème de l'environnement ont été réalisées :

- la semaine du développement durable (du 30 mai au 5 juin 2005) ;

L'objectif était de sensibiliser la population aux enjeux du développement durable, de faire connaître les réalisations régionales et de valoriser les actions concrètes. En 2005, 33 actions ont obtenu le label " semaine du développement durable " avec des projets illustrant le développement durable sous toutes ses formes (l'écoresponsabilité, la biodiversité, l'insertion sociale, le commerce équitable). Les expositions et conférences, organisées dans ce cadre, ont attiré près de 2 500 personnes dont 50 % de scolaires. Cette campagne nationale a été relayée par la DIREN - Nord - Pas-de-Calais.

- une campagne départementale sur la bonne utilisation des produits phytosanitaires et sur l'importance des contrôles a été lancée, en juin 2005, auprès du grand public et des professionnels par la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAF).

Les publications

Trois numéros de " Pref' en ligne ", publication interne, ont été diffusés à l'ensemble des agents de la préfecture et des sous-préfectures. Deux numéros de la " Parole de l'Etat ", lettre d'information interministérielle, ont été publiés en 2005.

La sécurité publique

En 2005, les objectifs de sécurité publique ont porté sur 4 points essentiels :

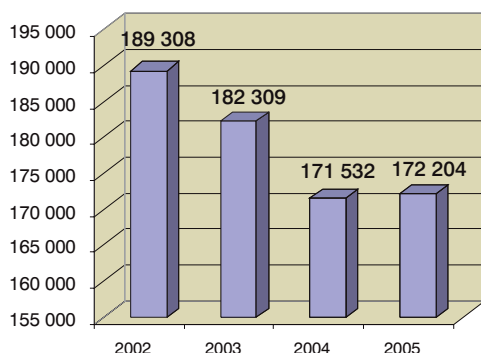
- la protection des biens et des personnes ;
- la sécurité routière ;
- la lutte contre l'immigration irrégulière ;
- les grands rassemblements.

La protection des biens et des personnes dans le département du Nord

A - La délinquance générale

Après 3 années consécutives de baisse, la délinquance générale a très légèrement augmenté en 2005 (+ 0,39 % par rapport à l'année 2004).

Evolution de la délinquance générale depuis 2002



Nombre de crimes et délits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie

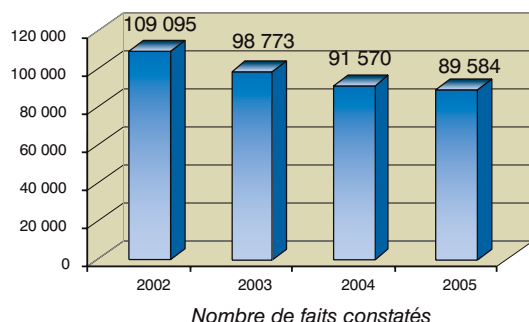
Ce résultat ne correspond pas à la tendance observée au niveau national (à savoir, une baisse de 1,30 % en moyenne de la délinquance générale).

Néanmoins, un point positif doit être signalé : la baisse continue du taux de criminalité pour 1 000 habitants (66,85 ‰ contre 66,96 ‰ en 2004 et 70,98 ‰ en 2003).

B - La délinquance de voie publique

La délinquance de voie publique - qui regroupe les crimes et délits d'appropriation crapuleuse les plus significatifs - conti-

Evolution de la délinquance de voie publique depuis 2002



Nombre de faits constatés

nue de baisser (- 2,17 % par rapport à l'année 2004 et - 17,88 % par rapport à l'année 2002).

L'indicateur des atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes affiche une hausse de 6,85 % avec 21 495 faits constatés (soit, 1 378 faits supplémentaires par rapport à l'année 2004) et se décline comme suit :

- hausse de 9,16 % des violences physiques crapuleuses ;
- hausse de 8,04 % des violences physiques non crapuleuses ;
- hausse de 4,14 % des menaces de violences pour extorsion de fonds ou dans un autre but ;
- baisse de 1,64 % des violences sexuelles.

Si la lutte contre les violences au préjudice des personnes a été désignée comme première priorité pour l'année 2005, force est de constater que les résultats obtenus ne sont pas à la hauteur des résultats attendus malgré la mise en place d'un plan ad hoc.

L'implication des forces de l'ordre se traduit à nouveau en 2005 par une progression du taux d'élucidation des crimes et délits qui s'établit à 32,18 % avec 55 413 faits élucidés sur 172 204 faits constatés. Ce taux était de 27,91 % en 2002, 30,87 % en 2003 et 31,61 % en 2004.

Par ailleurs, on note une hausse de 3,54 % du nombre de personnes placées en garde à vue (902 mesures supplémentaires) et de 2,95 % du nombre de personnes mises en cause dans les enquêtes (1 428 mises en cause en plus).

La sécurité routière

Conformément aux priorités définies par le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire depuis le début de l'année 2005, la lutte contre l'insécurité routière a été particulièrement suivie par les services de police et les unités de gendarmerie nationale dans le département du Nord.



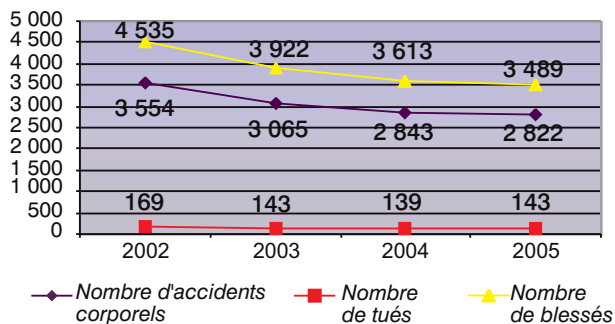


A - Le bilan de l'accidentologie

Le bilan de l'accidentologie de l'année 2005 est contrasté. Si le nombre d'accidents corporels et de blessés continuent de diminuer (respectivement - 0,63 % et - 3,43 % par rapport à l'année 2004), le nombre de tués a en revanche augmenté (+ 2,88 % par rapport à l'année 2004).

Ces résultats montrent les efforts qu'il reste à accomplir en matière de sécurité routière et plus particulièrement, en matière de lutte contre la mortalité routière.

Evolution de l'accidentologie entre 2002 et 2005 dans le département du Nord



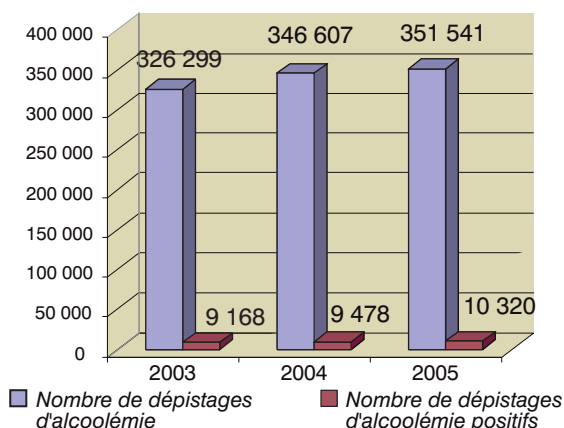
B - Les opérations de contrôle de police de la route

Sur les 351 541 dépistages d'alcoolémie réalisés en 2005 (+ 1,42 % par rapport à l'année 2004), 10 320 se sont révélés positifs (+ 8,80 % par rapport à l'année 2004).

Le nombre d'excès de vitesse relevés en 2005 a augmenté de manière significative compte tenu de la montée en puissance du dispositif de contrôle automatisé de la vitesse (avec onze appareils fixes installés et sept appareils embarqués utilisés par les services de police et les unités de gendarmerie nationales).

Ces infractions ont donné lieu à la rétention de 5 509 permis de conduire contre 5 353 en 2004, soit une augmentation de 2,91 %.

Evolution des dépistages d'alcoolémie entre 2003 et 2005



Cependant, ces retraits de permis de conduire concernent quasi exclusivement l'alcoolémie (5 259 retraits contre 5 005 en 2004).

La lutte contre l'immigration irrégulière

Différents dispositifs et plusieurs actions ont contribué à l'amélioration de la lutte contre l'immigration irrégulière dans le département du Nord en 2005 :

- un protocole de partage de compétence entre la direction départementale de la sécurité publique du Nord, la direction départementale de la police aux frontières du Nord et les groupements de gendarmerie nationale du Nord-Lille et du Nord-Valenciennes a été signé, le 12 décembre 2005, pour le traitement des procédures concernant les ressortissants étrangers interpellés dans le département du Nord et en infraction par rapport aux dispositions du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

- la cellule de coordination opérationnelle zonale installée au sein de la direction zonale de la police aux frontières - qui a notamment en charge la préparation et la coordination d'opérations de lutte contre l'immigration irrégulière et de démantèlement des filières - a permis de multiplier les contrôles à bord des trains régionaux et transnationaux assurant une liaison entre la France et la Belgique ;

- plusieurs opérations concertées ont eu lieu, au mois de novembre 2005, dans le ressort de cinq comités opérationnels de lutte contre le travail illégal (C.O.L.T.I.). A cette occasion, 31 infractions ont été relevées à l'encontre de 24 employeurs et 6 ressortissants étrangers - dont quatre ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière - ont été interpellés en situation irrégulière ;

- les réunions régulières du pôle de compétence "éloignement" qui permettent d'une part, d'assurer un suivi hebdomadaire des statistiques de l'immigration irrégulière et, d'autre part, d'apporter des réponses immédiates aux difficultés rencontrées par les services sur le terrain.

Les grands rassemblements

En 2005, les services de l'Etat ont participé à l'organisation et au bon déroulement de deux événements majeurs : la braderie de Lille et le rassemblement festif à caractère musical avec diffusion de musique amplifiée dit "Rave-party" de Bruay-sur-L'Escaut.

A - La braderie de Lille

La traditionnelle braderie de Lille - qui s'est tenue les 3, 4 et 5 septembre 2005 - a rassemblé environ deux millions et demi de personnes sur les lieux des différentes manifestations

La sécurité publique



Forces de police en patrouille lors de la braderie de Lille

(marathon, foire aux manèges, concerts musicaux et animations commerciales).

Pour faciliter le déplacement des secours et des forces de police, un nouveau plan de circulation a été mis en place sous l'impulsion du préfet délégué pour la sécurité et la défense.

750 fonctionnaires de la Direction départementale de la sécurité publique du Nord, renforcés par 350 autres fonctionnaires issus des forces mobiles de sécurité et 52 élèves-gardiens de la paix de l'Ecole nationale de police de Roubaix-Hem, ont contribué à la sécurité et au maintien de l'ordre public (contrôle des automobilistes pour s'assurer qu'ils ne conduisaient pas sous l'emprise de produits stupéfiants et vérifier leur taux d'alcoolémie).

Des contrôles sanitaires ainsi que des opérations de lutte contre la délinquance et le trafic d'objets d'arts ont également été réalisés en collaboration avec le Service interrégional des douanes et droits indirects, la Direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et la Direction des services vétérinaires.

Parallèlement, un poste de commandement fixe, composé de représentants de différents services de l'Etat (Service d'aide médicale d'urgence, Service départemental d'incendie et de secours, Direction départementale de la sécurité publique, Service de déminage, Service interministériel régional des affaires civiles et économiques,

BILAN DE LA BRADERIE :

- 21 enfants perdus remis à leur famille ;
- 66 personnes placées en garde à vue ;
- 427 interventions effectuées par les équipages de "police secours" ;
- 12 véhicules volés découverts ;
- 239 litres d'alcool saisis puis détruits sur place et 5 procès-verbaux dressés pour défaut de licence ;
- 247 stands contrôlés, 1 458 kg de denrées alimentaires détruites et 402 sandwichs retirés de la consommation.

de défense et de la protection civile ...), a été activé en préfecture durant toute la durée de l'événement.

L'aire de grands passages de Bondues-Wambrechies, spécialement ouverte pour l'occasion, a accueilli 350 caravanes. Il n'a pas été utile de réquisitionner le second site prévu à Lesquin.

B - La " Rave-party " de Bruay-sur-L'Escaut

Un rassemblement festif à caractère musical avec diffusion de musique amplifiée " Rave-party " a eu lieu, la nuit du 3 au 4 septembre 2005, sur le site de la friche minière des communes de Bruay-sur-L'Escaut et de Raismes et a réuni environ 2 000 personnes.

Le dispositif mis en place sous l'autorité du préfet délégué pour la sécurité et la défense - nettoyage du site par les organisateurs et actions de prévention / de sensibilisation aux risques liés à la consommation de boissons alcoolisées ou à l'usage de produits stupéfiants ou de médicaments psychoactifs - a permis que cette manifestation se déroule dans de bonnes conditions.

Les effectifs de la sécurité publique de Valenciennes, renforcés pour la circonstance par une unité de force mobile de sécurité, ont procédé au contrôle de 500 personnes.

En tout, 37 interpellations ont eu lieu :

- 16 pour infraction à la législation sur les produits stupéfiants ;
- 19 pour conduite d'un véhicule sous l'emprise de l'alcool ;
- 2 pour violences, dégradations et port d'arme de 6ème catégorie.

La cohésion sociale



L'année 2005 a été marquée par la mise en œuvre du plan de cohésion sociale.

Ce plan repose sur trois piliers fondamentaux : l'accès à l'emploi, l'accès au logement et l'égalité des chances.

Renforcer la cohésion sociale est l'une des priorités inscrites dans le projet d'action stratégique de l'Etat dans le département (PASED), priorité qui sera poursuivie tout au long de l'année 2006.

Garantir l'accès aux droits fondamentaux

A - Le droit à l'emploi

La loi de cohésion sociale a procédé à une refonte et à une simplification des contrats aidés. Le contrat d'accompagnement vers l'emploi (CAE) et le contrat d'avenir ont été institués pour les employeurs du secteur non marchand, avec une prise en charge par l'Etat.

La modernisation du service public de l'emploi avec la fédération de tous les acteurs :

Le plan de cohésion sociale a prévu la création des maisons de l'emploi, véritable lieu de rapprochement territorialisé des divers acteurs du service public (acteurs locaux des politiques de l'emploi et de la formation). Ces structures associent, outre l'Etat, l'Assedic (Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce) et l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi), au moins une collectivité. Elles constituent l'instrument privilégié pour mutualiser les actions des collectivités territoriales et du service public de l'emploi. 10 maisons de l'emploi ont été labellisées, en 2005, dans le département du Nord (pour 103 sur la France entière). Les premières conventions pluriannuelles d'objectifs entre l'Etat et chacune de ces maisons de l'emploi ont été conclues en fin d'année.

Les nouveaux contrats aidés :

L'année 2005 fut l'année du passage des anciens contrats aidés (contrat emploi solidarité (CES) et contrat emploi consolidé (CEC) en place depuis plus de 15 ans) aux nouveaux contrats aidés issus de la loi de cohésion sociale (contrat d'accompagnement vers l'emploi et contrat d'avenir).

Le CAE transforme l'approche du chômage en valorisant une allocation (revenu minimum d'insertion, allocation de solidarité spécifique ou allocation de parent isolé) en contrat de travail et de formation adaptée.

Pour permettre l'application de ces nouvelles mesures, les services de la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) du Nord-Lille et du Nord-Valenciennes, en lien avec l'ANPE et l'Association pour la formation professionnelle des adultes

(AFPA), ont mené au cours du printemps 2005 des réunions d'information, par bassin, en direction des collectivités territoriales et des associations. Cet important travail de communication auprès de tous les employeurs du secteur non marchand a permis d'effectuer ce transfert sans trop de difficultés.



Avec 11 474 contrats d'accompagnement vers l'emploi et contrats d'avenir conclus au 31 décembre 2005, le département du Nord concentre près de 8 % des contrats conclus en France métropolitaine.

Les établissements scolaires ont d'ailleurs largement contribué au développement de ces nouveaux contrats : 2 451 personnes ont en effet bénéficié des contrats d'avenir et des contrats d'accompagnement vers l'emploi.

L'accompagnement des jeunes vers l'emploi durable :

Depuis la mise en œuvre du contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) en mai 2005, 10 400 jeunes ont pu en bénéficier. Ils sont ainsi assurés d'un accompagnement individuel renforcé par le réseau des missions locales. 7 008 contrats d'apprentissage ont été enregistrés en 2005, soit une augmentation de 22 % par rapport à 2004. 3 964 contrats de professionnalisation ont été signés dont près de 60 % sur les quatre derniers mois de l'année, ce qui laisse à penser que cette nouvelle mesure (en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2004) a fait sa percée dans les entreprises.

B - Le droit au logement

Dans le département du Nord, le taux de logements inconfortables occupés par une population en grande précarité est particulièrement élevé. Depuis 2002, les services de l'Etat (Direction départementale des affaires sanitaires et sociales - DDASS) et Direction départementale de l'équipement (DDE) sont mobilisés et s'organisent pour mener une politique globale.

La lutte contre l'habitat insalubre repose sur une aide technique et financière aux collectivités locales volontaires pour développer des actions partenariales de traitement de l'insalubrité et de lutte contre le saturnisme infantile en articulation avec le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et le Programme régional d'action en santé environnement (PRASE). Les services assurent le co-pilotage du Programme départemental de lutte contre l'habitat indigne.

Plus de 400 plaintes relatives au logement indigne ont été traitées et ont donné lieu à la réalisation d'enquêtes

La cohésion sociale

d'insalubrité. Par ailleurs, le suivi et l'animation des programmes de dépistage du saturnisme mis en place dans les arrondissements les plus concernés par le nombre de déclarations d'intoxications au plomb ont été développés.

Parallèlement, les services de l'Etat (préfecture/DDASS/DDE), copilotes du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées avec le Département, ont également participé à la rédaction du nouveau plan applicable pour la période 2006-2010 et à la définition des axes prioritaires en direction des publics défavorisés.

Trois grands axes ont ainsi été définis :

- le maintien dans les lieux ;
- l'accès au logement des personnes en structures d'hébergement ;
- le traitement du logement insalubre et indigne.



C - L'accès à la santé

La couverture maladie universelle (CMU) a concerné dans le Nord, 348 534 bénéficiaires en 2005 contre 276 329 bénéficiaires en 2004.

Le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) version 2 définit trois grands objectifs : l'accès aux droits et aux soins, le développement des actions de prévention et de promotion de la santé et la prise en charge de la souffrance psychique des populations précarisées.

En 2005, en ce qui concerne l'accès aux soins, un groupe de travail regroupant les Caisses d'allocations familiales (CAF) a formulé des propositions partagées d'application de la réglementation visant à concilier les exigences de celles-ci avec les contraintes de la réalité quotidienne dans le but de favoriser les conditions d'une intégration réussie des personnes d'origine étrangère.

Par ailleurs, en ce qui concerne les programmes territoriaux de santé (PTS), l'Etat demeure fortement mobilisé : d'une part, il participe aux comités techniques et aux comités de pilotage et, d'autre part, il accompagne les coordonnateurs Etat des PTS.

Prévenir les exclusions et faire face à l'urgence sociale

A - Le renforcement de l'accueil et de l'hébergement des personnes en difficulté

Des efforts sans précédent ont été réalisés, depuis 2002, pour développer l'hébergement des personnes sans domicile.

La mise en œuvre du plan hivernal 2005/2006 en relation avec Météo-France s'est traduite par la mobilisation de plus de 400 places en niveau 1, 94 places en niveau 2 et 100 places en niveau 3, ainsi que par le renforcement du dispositif de veille sociale (maraude, accueil de jour...). En lien avec le 115, une adaptation permanente du dispositif a été mise en place afin d'essayer de répondre à un maximum de demandes d'hébergement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de cohésion sociale et conformément aux recommandations définies dans le Schéma d'accueil d'hébergement et d'insertion (2004-2007), les services de l'Etat se sont attachés en 2005 à rééquilibrer territorialement les dispositifs d'accueil d'hébergement et d'insertion : 82 places de centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) (dont 62 places par transformation) et 100 places de centres d'accueil pour les demandeurs d'asile (CADA) ont ainsi été créées.

Ce développement de l'offre d'hébergement s'accompagne d'une mise aux normes de sécurité du parc existant (CHRS, CADA et foyers de travailleurs migrants - FTM).

Par ailleurs, le développement des maisons-relais est également fortement soutenu. Avant le démarrage du plan de cohésion sociale, 5 maisons relais pour 77 places fonctionnaient. Actuellement, 14 projets sont identifiés pour 223 places dont un projet financé pour 13 places. Six projets sont au stade du montage technique et financier. Les principaux freins à l'émergence de projets sont dus à des difficultés liées à la recherche foncière et à la réalisation des travaux.

En ce qui concerne les résidences sociales, 3 ont été financées, en 2005, pour un total de 199 places. La mobilisation des associations peut être soulignée de même



Foyer Armée du Salut, rue de Valenciennes à Lille

Maison relais Martine Bernard à Eblinghem

La cohésion sociale



que l'implication de certaines collectivités locales et la qualité des partenariats mis en œuvre sur les territoires.

B - L'aide à la fonction parentale

En 2005, l'Etat a soutenu financièrement 113 réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents pour un montant de 894 394 €. De même, l'Etat a continué de s'investir dans la médiation familiale en finançant les points info famille (PIF) et les points de rencontre dans les établissements d'information, de consultation ou de conseil familial conventionnés.

Promouvoir l'égalité des chances

A - La mise en place de la maison départementale des personnes handicapées

Dans le cadre de la politique en faveur des personnes handicapées, l'année 2005 a été marquée par la mise en place de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). L'ensemble de la démarche a été conduite en partenariat par le Département et les services de l'Etat concernés : DDASS, Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) et Inspection Académique.

Les associations appelées à siéger en commission exécutive ont été élues, le 17 novembre 2005, au sein du Conseil départemental consultatif des personnes handicapées. La convention constitutive du Groupement d'intérêt public a été signée le 26 décembre 2005.

Le volume d'activité des actuelles commissions s'est

élevé à près de 20 000 décisions sur le secteur enfance (Commission départementale d'éducation spéciale - CDES) et à près de 80 000 décisions sur le secteur adultes (Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel - COTOREP). Dans l'attente de la signature de l'arrêté fixant la composition de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées en 2006, les anciennes commissions sont maintenues.

B - L'accueil et l'intégration des populations étrangères

Le Nord est l'un des 12 départements qui expérimentent le contrat d'accueil et d'intégration en vigueur depuis juillet 2003. Outre sa participation à la régulation des migrations, l'Etat assure le suivi de la plate-forme d'accueil des primo-arrivants ainsi que celui du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) et participe à la mise en œuvre du Plan départemental d'accueil des primo-arrivants.

Lors de la réunion de suivi, il a été constaté la mise en œuvre effective de l'accueil. En effet, en 2005, 2 876 contrats d'accueil et d'intégration ont été signés, avec autant de formations civiques, 237 formations linguistiques et 147 accompagnements sociaux.

En ce qui concerne la scolarisation des primo-arrivants, 5 classes d'intégration et trois classes d'adaptation ont été créées en 2005. En matière d'insertion professionnelle, on soulignera notamment la mise en place d'actions de formation en liaison avec la DDTEFP et l'ANPE, ainsi que la mise en place de formations linguistiques ou de bilans professionnels. De même, des actions de parrainage ont été menées, en liaison avec les missions locales, pour une insertion en entreprise d'un public ayant un niveau scolaire supérieur au baccalauréat.



Centre d'hébergement et de réinsertion sociale "La Parenthèse" à Douai, géré par l'association "Les Compagnons de l'espoir" - Inauguration le 26/10/2005 - Création de 15 places à compter du 1er juillet 2005

L'emploi & le développement économique

La gestion des mutations économiques (veille, anticipation, aides au reclassement) constitue un axe fort de l'intervention des services de l'Etat en général et du service public de l'emploi en particulier. Elle a notamment conduit, à l'initiative des sous-préfets d'arrondissement, à une forte mobilisation des services de l'Etat qui contribuent, avec l'appui de leur ingénierie administrative et technique, à l'émergence de projets porteurs, créateurs d'emplois. Dans le cadre du plan de cohésion sociale, les liaisons entre les entreprises et le secteur de l'insertion se développent.

Situation de l'emploi dans le département

A - Les chiffres

Le taux de chômage dans le département varie selon les bassins d'emploi entre 15,7 % sur la Sambre-Avesnois et 8,8 % sur la Flandre Lys. Le taux de chômage du département (13,2 %) reste supérieur au taux national (9,6 %). Fin décembre 2005, on dénombre 132 802 demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1*, soit une baisse de 2 % sur un an.

Même si le chômage des jeunes (de moins de 25 ans) baisse plus vite (-2,2 %) que celui des demandeurs d'emploi en fin de mois (-2 %), le département reste marqué par une forte proportion de jeunes sans emploi (25,4 % des demandeurs d'emploi en fin de mois - D.E.F.M - au plan départemental contre 20,1 % au niveau national).

A l'inverse, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée augmente de 0,4 % sur une année et représente 34,7 % des demandeurs d'emploi en fin de mois dans le département contre 30,5 % au niveau national.

Pour l'emploi salarié, au 31 décembre 2004, on dénombre, dans le département du Nord, 658 128 salariés pour 50 099 établissements (source : ASSEDIC).

La répartition des salariés se décline de la façon suivante :

- 49 % dans les services ;
- 24 % dans l'industrie ;
- 20 % dans le commerce ;
- 7 % dans la construction.

B - Le respect de la législation du travail et la prévention des risques professionnels

Par ses missions essentielles, l'Inspection du travail contribue à préserver la santé et la sécurité au travail, à accroître l'effectivité du droit du travail et à accompagner le développement du dialogue social.

Les actions pluriannuelles développées en 2004 ont été poursuivies en 2005.

* Demandeurs d'emploi de catégorie 1 : personnes sans emploi, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein pour lequel elles sont immédiatement disponibles.



Procédure de désamiantage

Dans le domaine de la prévention des risques professionnels, l'Inspection du travail a mené des actions, en partenariat avec la Caisse régionale d'assurance maladie (C.R.A.M.), l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (O.P.P.B.T.P.), les Services de santé au travail et la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), à partir de l'identification de risques particuliers tels que :

- les " risques élevés " Seveso ;
- le risque cancérigène mutagène et toxique (qui peut être évité ou fortement réduit en substituant certaines substances par des produits non ou moins dangereux) ;
- le risque amiante (qui ne peut être négligé compte tenu de l'accroissement du nombre de chantiers de retrait d'amiante non friable qui, pour certains, ne sont pas tous déclarés contrairement à ce que prévoit la réglementation).

Le bâtiment reste également un secteur à risque important malgré les progrès réalisés en matière de sécurité. Des contrôles ainsi que des actions d'information sur la nouvelle réglementation " risques de chute de hauteur " et celle relative à la coordination de chantiers ont été réalisés. Suite aux accidents mortels dans le département et dans le cadre d'une campagne nationale, l'Inspection du travail s'est attachée à faire connaître la réglementation applicable aux appareils de levage et à en vérifier l'application sur les chantiers. Comme les entreprises ne se sont pas encore réellement appropriées la démarche d'évaluation des risques, l'action d'information et de contrôle a été poursuivie.

Dans le domaine du harcèlement moral, l'Inspection du travail est amenée à apporter une réponse directe aux salariés ou à les orienter vers d'autres interlocuteurs internes ou externes à l'entreprise. L'action de sensibilisation des petites entreprises à la mise en place et au bon fonctionnement des institutions représentatives du personnel s'est poursuivie.

La lutte contre le travail illégal est restée l'une des priorités des services qui ont travaillé, en partenariat avec les différents acteurs présents au sein des Comités opérationnels de lutte contre le travail illégal (COLTI), selon un programme d'actions établi en commun et en déclinaison des actions prioritaires nationales. 186 procès-verbaux constatant des



infractions à la législation relative à la lutte contre le travail illégal ont ainsi été transmis aux différents Parquets du département du Nord.

La collaboration franco-belge en ce domaine - qui s'inscrit dans le cadre de l'accord signé en 2003 pour le développement des échanges - a permis le traitement rapide de 20 dossiers de travail illégal. Lors des réunions de travail, certains points susceptibles d'être améliorés en 2006 ont pu être identifiés.

Anticiper et accompagner les mutations économiques

Au cours de l'année 2005, 7 552 licenciements pour motif économique (contre 9 853 en 2004) ont été notifiés dans le département du Nord, répartis comme suit :

- 3 688 dans le cadre de procédures " simples " (moins de 10 licenciements) ;

- 3 864 dans le cadre de procédures de plus de 10 licenciements pour lesquelles 45 cellules de reclassement ont été mises en place pour un total de 1 681 bénéficiaires potentiels.

Contrairement aux années précédentes, le secteur le plus touché a été la métallurgie avec 977 suppressions d'emploi. 856 suppressions d'emploi ont été prononcées dans le textile/l'habillement et 792 dans le bâtiment (travaux publics). Deux procédures importantes sont à mettre en avant au titre de l'année 2005 : UMICORE à Auby et BERA DESCAMPS à Noyelles-sur-Selle.

Le secteur de la broderie dentelle a subi de nouvelles vagues de licenciements pour motif économique : 18 entreprises du Cambrésis ont été touchées et 111 licenciements notifiés (soit le double des licenciements prononcés l'année précédente). Face à cette situation, le dispositif d'appui au reclassement textile (A.R.T.E.X.) a été reconduit pour 100 bénéficiaires potentiels supplémentaires.

Par ailleurs, 235 salariés licenciés sur l'arrondissement de Lille ont pu adhérer au dispositif d'appui au reclassement et à la reconversion des salariés de la métropole lilloise (A.R.R.M.E.L.), contre 902 au titre de l'année 2004. Ce dispositif, financé dans le cadre d'une décision du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (C.I.A.D.T.), a permis d'accompagner 2 296 salariés entre le 1er juin 2003 et le 31 décembre 2005. 2 138 solutions de reclassement ont été trouvées : 1 087 reprises d'emploi dont 543 contrats à durée indéterminée (C.D.I.), 85 créations d'entreprise et 966 formations financées. Pour l'année 2006, le dispositif est reconduit.

Pour anticiper et accompagner les mutations économiques, l'Association pour la formation professionnelle des adultes (A.F.P.A.) a expérimenté puis généralisé, depuis

2004, deux nouvelles prestations d'orientation : le diagnostic collectif d'employabilité et de transfert des compétences et l'appui au projet de reconversion. Toutes deux font l'objet d'une saisine de la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (D.D.T.E.F.P.). Les productions remises aux D.D.T.E.F.P. et aux entreprises par le Centre régional d'orientation professionnelle définissent et accompagnent les plans d'action. Par exemple, il a été proposé à des salariés licenciés des " appuis au projet de reconversion " qui, selon les besoins, étaient conduits collectivement ou individuellement. Chaque personne a construit son parcours validé par les commanditaires de l'action.

Les salariés fragilisés d'ALTADIS, de COUSIN FILTERIE et de COVENTRY se sont engagés dans des parcours aménagés en fonction de leurs réels besoins grâce à la collaboration du service d'orientation de Lille et du développeur commercial de Lille/Lomme. Les équipes ont adapté les contenus techniques pour conduire le plus grand nombre de personnes au succès : 34 titres professionnels et 3 certificats de compétences professionnelles ont été délivrés au final.

La revitalisation industrielle

La loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005, précisée par le décret du 31 août 2005, a mis en place de nouvelles dispositions sur la revitalisation qui ont nécessité une réorganisation des interventions de l'Etat. 13 conventions de revitalisation ont été conclues avec des entreprises sous l'égide du secrétaire général de la préfecture et des sous-préfets d'arrondissement pour les entreprises suivantes : ENDEL, ARCELOR CONSTRUCTION FRANCE, ETILAM, VCAH, BERA DESCAMPS, ELCO BRANDT, DSM FOOD, TEREOS, COUSIN FILTERIE, ARCELOR PACKAGING INTERNATIONAL, UMICORE et ALTADIS.

Les enjeux pour l'industrie régionale

En 2005, dans le département du Nord, les chargés de mission de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) ont visité plus de 200 petites, moyennes et grandes entreprises. La DRIRE a pu ainsi publier, en 2005, une nouvelle édition des Enjeux pour l'industrie régionale. Cet ouvrage, réalisé en partenariat avec la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, dresse un bilan prospectif de l'industrie régionale. Il a reçu un accueil très favorable : 6 mois après sa mise en ligne sur Internet, plus de 20 000 notes ont en effet été téléchargées.

L'action collective " plasturgie automobile "

L'anticipation des mutations économiques se traduit aussi par des actions structurantes dans la plupart des secteurs industriels représentés dans le département. En 2005, la DRIRE a soutenu 66 nouvelles actions collectives dont 47 dans le département du Nord, pour un montant total de près de 6 millions d'euros.

L'emploi & le développement économique

Parmi celles-ci, l'action collective "plasturgie automobile" marque la relance des actions en faveur de la filière automobile. Partant du constat d'une insuffisante valorisation des capacités de recherche régionales au sein des entreprises, l'action vise à identifier des éventuelles collaborations entre laboratoires et entreprises pour ensuite envisager des synergies concrètes. 40 entreprises et 23 laboratoires ont été approchés afin de mieux cerner les compétences régionales en plasturgie automobile. L'action se poursuivra en 2006 pour expérimenter quelques-unes des pistes de coopération identifiées.

L'intelligence économique

Pour les acteurs économiques, savoir trouver l'information - de plus en plus abondante - au "bon moment", identifier celle qui sera stratégique et réussir à la protéger sont devenus indispensables. Cette démarche d'intelligence économique contribue désormais de manière directe à la compétitivité des entreprises et des territoires dans un contexte de mondialisation accrue.

En 2005, les actions soutenues par la DRIRE ont permis de former près de 600 petites et moyennes entreprises régionales et d'en accompagner individuellement plus de 70. La DRIRE s'est également fortement investie dans l'organisation du premier Carrefour régional de l'intelligence économique qui a réuni, le 15 novembre 2005, plus de 200 personnes travaillant dans 80 entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activités. Le but de cette manifestation était d'une part, de présenter la diversité et la complémentarité des actions et des services offerts au niveau régional et, d'autre part, de rendre l'intelligence économique compréhensible, accessible et directement applicable par tous.

La coopération A.N.P.E. - ASSEDIC

En 2005, les relations entre l'Agence nationale pour l'emploi et l'ASSEDIC des Pays du Nord ont engagé une réflexion pour la construction d'une véritable offre de service commune. Deux dispositifs ont favorisé la mise en œuvre de cette stratégie : la convention de reclassement personnalisé et l'expérimentation d'un accompagnement renforcé.

La convention de reclassement personnalisé

Ce dispositif entré, en vigueur le 31 mai 2005, permet aux salariés licenciés pour motif économique dans une entreprise employant moins de 1 000 salariés, de bénéficier d'un ensemble de mesures leur permettant un reclassement accéléré.

Le plan de déploiement de cette convention a été mis en œuvre par l'A.N.P.E. et l'ASSEDIC ; le suivi est assuré conjointement par les deux institutions.

A ce jour, 5 équipes A.N.P.E. sont dédiées à ce dispositif et couvrent l'intégralité du département.

Résultats au 31 décembre 2005 :

Adhésions	Reclassements	CDI	CDD	Intérim	AFPE*	Création d'entreprises
961	212	90	56	32	13	21

*AFPE : action de formation préalable à l'embauche

Développer l'emploi et la formation professionnelle

A - Les plates-formes de vocation de l'A.N.P.E.

En 2005, de nouvelles structures ont été créées pour faciliter l'orientation des jeunes sans qualification vers des branches d'activité qui recrutent. Dans le Nord, trois plates-formes sont opérationnelles, depuis octobre 2005, à Lille, Roubaix et Valenciennes. Chacune couvre des territoires regroupant entre 1 500 et 2 000 jeunes demandeurs d'emploi de niveau fin de 3ème et sans diplôme ni formation. Les jeunes y évaluent leurs habiletés à un métier en passant des tests de simulation. Les secteurs du bâtiment et de l'hôtellerie restauration sont concernés en priorité.

D'octobre à janvier 2006 :

Candidats ayant participé aux tests	410
Candidats ayant réussi les tests	196
Candidats présentés sur des offres d'emploi	118

B - La prestation d'accompagnement renforcé et le suivi personnalisé

Dans le cadre du programme d'accès et de retour à l'emploi (P.A.R.E.), une expérimentation ASSEDIC et A.N.P.E. est menée, depuis février 2005, sur Lille. Elle permet d'offrir à des demandeurs d'emploi ciblés et volontaires, une prestation d'accompagnement renforcé et un suivi personnalisé durant 10 mois maximum avec une prise en charge dès le début du 4ème mois.

Cet accompagnement se poursuit 7 mois après la reprise d'emploi. A Lille, cette expérimentation concernera 3 425 demandeurs d'emploi sur 2 ans (175 personnes par mois).

C - L'insertion par l'activité économique

La mise en œuvre du plan de cohésion sociale a donné lieu en 2005 :

- au conventionnement d'une nouvelle association intermédiaire et de 8 nouvelles entreprises d'insertion dans les secteurs du bâtiment, de l'appel téléphonique, du nettoyage industriel et du nettoyage automobile sans eau ;

- à la poursuite de l'action, conduite par la chambre des artisans et des petites entreprises du bâtiment (C.A.P.E.B.), d'accompagnement à l'emploi des personnes en parcours d'insertion dans les entreprises et les chantiers d'insertion en



second œuvre bâtiment sur les bassins d'emploi de Lille, Douai, Flandre intérieure et Roubaix-Tourcoing-Vallée de la Lys en partenariat avec le plan local d'insertion par l'économie (P.L.I.E.) de Lille ;

- à la mise en place de l'action, conduite par la C.A.P.E.B., d'accompagnement à l'emploi des personnes en parcours d'insertion dans les entreprises et les chantiers d'insertion en second œuvre bâtiment sur les bassins d'emploi de Flandre Maritime en partenariat avec le P.L.I.E. de Dunkerque ;

- à la mise en place d'une action, conduite par le COORACE (Comité et organismes d'aide aux chômeurs par l'emploi), d'accompagnement à l'emploi des personnes en parcours d'insertion dans les associations intermédiaires sur le bassin d'emploi de Douai ;

- à la mise en place de l'aide à l'accompagnement dans les Ateliers Chantiers d'Insertion et à son attribution aux ateliers, chantiers d'insertion (A.C.I.) du Département.

D - La création d'entreprise

En matière de création d'entreprise, les objectifs fixés par le programme régional de création et transmission d'entreprise (P.R.C.T.E.) sont en voie d'être atteints. Le département du Nord, comme le reste de la région, rattrape une partie de son retard.

Les D.D.T.E.F.P. assurent la gestion des dispositifs d'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises (A.C.C.R.E.) et des Chèques - Conseils, ainsi que le pilotage du dispositif d'encouragement au développement des entreprises nouvelles (E.D.E.N.). Ces outils d'aide à la création ou à la reprise d'entreprises s'adressent à des publics demandeurs d'emploi ou bénéficiaires de minima sociaux.

Les créations portées par ceux-ci se sont accrues à un rythme encore supérieur à la moyenne régionale en raison notamment de nouvelles dispositions plus favorables :

- sur le maintien de la couverture sociale et des rémunérations perçues dans le cadre de l'allocation de retour à l'emploi (A.R.E.) ou des minima sociaux ;

- sur la durée d'exonération des cotisations susceptible d'être portée dans certaines conditions à 36 mois.

C'est ainsi qu'en 2005 :

- 5 285 Chéquiers - Conseils ont été délivrés ;

- 3 583 personnes, dont 534 ont également bénéficié d'une avance remboursable E.D.E.N., ont obtenu l'A.C.C.R.E. (pour la création ou la reprise de 3 450 entreprises). Les D.D.T.E.F.P. s'attachent, en complémentarité des actions menées au titre du P.R.C.T.E., à faire de ces dispositifs des outils d'aide à la viabilisation des projets et à considérer la constitution du dossier A.C.C.R.E. comme un exercice pédagogique (en matière comptable comme administrative) pour une majorité de demandeurs, en partenariat avec l'ensemble des structures intervenant dans les domaines de la création et la transmission d'entreprise.

Une diversification des offres de prestations d'accompagnement a également été recherchée, tant au regard de l'habilitation des prestataires Chèques - Conseils, que de la désignation des mandataires E.D.E.N. et de la mobilisation des fonds des conventions de promotion de l'emploi.

Reste à développer, en lien avec les actions menées dans le cadre du P.R.C.T.E., le volet transmission d'entreprise qui n'a pas connu le même rythme de progression.

Les Services des impôts des entreprises (S.I.E.) sont l'interlocuteur fiscal unique des entreprises. Ils sont compétents tant en matière d'assiette que de recouvrement.

Ainsi dès le mois de sa création, chaque entreprise nouvelle reçoit un courrier d'information contenant :

- une lettre d'accueil où l'entrepreneur trouve tous les éléments utiles au démarrage de son activité (son numéro S.I.R.E.T., son numéro de Taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.) intracommunautaire, son régime d'imposition et le nom de son correspondant au S.I.E.) ;

- le livret fiscal du créateur d'entreprise qui présente tout ce qu'il faut savoir pour prendre un bon départ (les régimes d'imposition, le calendrier de déclaration et de paiement, les correspondants, les allègements fiscaux...) ;

Par ailleurs, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie, la Direction des services fiscaux participe à des actions de formation et de sensibilisation des nouveaux créateurs d'entreprises pour les démarches d'ordre fiscal.

E - Les centres de Ressources et d'information des bénévoles

Les Centres de ressources et d'informations des bénévoles financés par la Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (D.R.D.J.S.) et placés sous l'autorité du comité départemental olympique et sportif pour le département du Nord permettent aux dirigeants associatifs d'être orientés dans leurs démarches administratives et financières en matière d'emploi notamment.

F - La mise en œuvre d'une veille sur les métiers du sport et de l'animation

La politique en faveur de l'emploi de la D.R.D.J.S. consiste également à mettre en œuvre une veille sur les métiers du sport et de l'animation à l'échelon régional. Des rencontres ont ainsi été organisées avec les Missions locales, les Centres d'information et d'orientation, les agences pour l'emploi afin que les conseillers chargés de l'accueil et de l'orientation des publics appréhendent mieux les problématiques de l'emploi dans le secteur de l'animation. Dans la même optique, un bureau d'information et d'orientation sur les métiers assure une permanence tous les jours dans les locaux de la D.R.D.J.S. Enfin, une instance régionale de concertation pour l'enca-drement et l'animation des activités de jeunesse et d'éduca-

L'emploi & le développement économique

tion populaire et des activités physiques et sportives a été créée en octobre 2005. Elle a pour but de faciliter la structuration des branches professionnelles en région.

G - La certification et la validation des acquis de l'expérience

L'Association pour la formation professionnelle des adultes (A.F.P.A.) et les centres agréés, permettent à toute personne d'accéder grâce à la formation professionnelle continue (F.P.C.) ou à la validation des acquis de l'expérience (V.A.E.), à un titre professionnel.

En 2005, dans le département du Nord, le nombre de titres obtenus par la F.P.C. s'élève à 2 284, le nombre de titres obtenus par la V.A.E. à 142. Les D.D.T.E.F.P. du Nord ont notifié une décision de recevabilité pour 731 dossiers de V.A.E.

Dans le département, l'A.F.P.A. a accueilli plus de 1 218 personnes dans le cadre d'informations collectives.

H - Le contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation a été mis en place, à compter d'octobre 2004, en remplacement des 4 dispositifs alternés.

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2005, 4 784 contrats de professionnalisation ont été enregistrés par le service dont 3 071 concernant le public jeune (moins de 26 ans).

Le développement économique

A - Le soutien aux entreprises

La mission de soutien aux entreprises (M.S.E.)

Depuis novembre 1999, date de sa création au sein du service économique de la préfecture du Nord, la mission de soutien aux entreprises a rencontré plus de 740 entreprises ou créateurs de l'arrondissement de Lille, dont 100 au cours de l'année 2005. Ces rencontres ont donné lieu à 258 interventions auprès des correspondants du réseau, avec un taux de réponses favorables de 80,2 %.

Les entreprises qui font appel à la M.S.E. présentent, pour la plupart, les caractéristiques suivantes :

- elles ont moins de cinq salariés (58 %) ;
- elles ont été créées depuis moins de 3 ans (54 %) ;
- elles relèvent essentiellement du secteur commercial et artisanal (54 %).

Le partenariat avec les acteurs économiques locaux se renforce de jour en jour permettant ainsi une réponse plus rapide et plus ciblée aux difficultés rencontrées.

L'accompagnement des projets d'implantation d'entreprises.

Plus largement, dans chacun des arrondissements, ont été mises en place des instances de coordination, à

l'initiative du Sous-préfet en vue d'un accompagnement global et partenarial des projets des entreprises dans le but d'anticiper et de régler les différents problèmes : aides financières, procédures administratives (urbanisme, installations classées, infrastructures) dispositifs de recrutement et de formation.

Cette instance permet d'associer outre les services de l'Etat, les représentants des collectivités locales et les chambres consulaires, en fonction de la demande spécifique de l'entreprise.

La mobilisation de l'ingénierie des services de l'Etat a permis d'accompagner un certain nombre de projets de modernisation, d'extension ou de création d'entreprises comme Toyota, Maubeuge construction automobiles (MCA), Fleury Michon, Columbia Sportswear ou l'imprimerie Lenglet.

L'aide aux entreprises en difficulté

Les Directions des services fiscaux viennent en aide aux entreprises en difficulté en participant aux C.C.S.F. (ou CODECHEF - Commission des chefs de service financiers) et CODEFI (Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises).

La C.C.S.F. examine la situation des professionnels qui sont en retard pour le paiement de toute somme due au titre d'impôts ou de cotisations de sécurité sociale. Toute entreprise peut être amenée à rencontrer des difficultés de trésorerie. Les différents créanciers fiscaux et sociaux peuvent, au cas par cas, accorder un étalement de paiement des dettes échues assorti, le cas échéant, d'une remise totale ou partielle des majorations et pénalités de recouvrement. Généralement, les étalements varient entre 6 mois à un an (maximum 18 mois).

Le CODEFI a trois missions :

- l'accueil et l'orientation des entreprises ;
- la détection des difficultés ;
- l'expertise et le traitement des difficultés des entreprises.

B - Les conventions de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (G.P.E.C)

Les deux D.D.T.E.F.P. ont négocié et conclu, au cours de cette année, 5 conventions de G.P.E.C. avec les structures suivantes :

- la Chambre de commerce et d'industrie (C.C.I.) de Cambrai : sensibilisation des entreprises et mise en place d'une " plate-forme ressources humaines " ;
- la C.C.I. d'Armentières - Hazebrouck : renouvellement de la convention 2004 avec comme cible essentiellement les très petites entreprises ;
- le Syndicat des pâtisseries : sensibilisation des artisans de ce secteur (constitué essentiellement de très petites entreprises) sur l'évolution des métiers ;



- l'Union régionale de l'insertion par l'activité économique : convention innovante au profit des entreprises d'insertion par l'activité économique face à l'évolution des métiers dans ce secteur, y compris pour les encadrants ;

- l'Union des industries métallurgiques et minières de Douai : convention prévoyant un travail partenarial essentiellement sur les pyramides des âges dans les entreprises. Ce travail sera poursuivi par un plan d'action sur les formations nécessaires et les embauches.

C - Le développement de l'innovation dans les entreprises

Dans un contexte mondialisé, le renforcement de ses capacités d'innovation est une nécessité pour l'industrie régionale, qui consacre à peine 0,7 % de son produit intérieur brut (P.I.B.) aux dépenses de recherche et développement.

Les pôles de compétitivité

Le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 12 juillet 2005 a labellisé 5 pôles de compétitivité pour le département du Nord : le pôle I-TRANS pour le ferroviaire et les transports terrestres, le pôle industries du commerce, le pôle MAUD (matériaux à usage domestique), le pôle nutrition santé longévité et le pôle UPTEx pour le textile.

L'émergence de ces pôles a facilité la mise en relation des entreprises avec les acteurs de l'innovation, les centres de recherche et organismes de formation.

Après avoir participé financièrement au montage des dossiers de candidature, la DRIRE a également contribué au montage des structures de gouvernance et à la rédaction des contrats de pôles.

En outre, la DRIRE soutient les programmes d'actions des porteurs de pôles notamment en matière d'intelligence économique, de mise en relation des acteurs et de diffusion technologique.

L'innovation et la technologie

En parallèle, la DRIRE a poursuivi sa stratégie de sensibilisation des P.M.E. à l'innovation, dans le cadre du programme régional d'innovation (P.R.I.). En 2005, la DRIRE a ainsi renouvelé sa participation financière aux programmes locaux d'innovation (P.L.I.) de Lille Métropole, du Hainaut-Cambrésis-Douaisis et de Flandre-Littoral.

Par ailleurs, en 2005, la DRIRE a accompagné 130 entreprises dans leur projet de développement ou d'intégration des technologies de l'information et de la communication et a sensibilisé plus de 2 000 professionnels dans le département du Nord.

D - La promotion des principes du développement durable dans les entreprises

L'action développement durable de la DRIRE s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable (S.N.D.D.). Elle vise à assurer un équilibre entre les priorités économiques et les impératifs sociaux et écologiques, et à favoriser une implication forte de tous.

Les actions collectives soutenues par la DRIRE ont permis, en 2005, d'accompagner 98 entreprises dans une démarche de développement durable, et d'en sensibiliser plus de 600.

En 2005, la DRIRE a renouvelé son partenariat avec le CD2E (association loi 1901). Depuis sa création, le CD2E (création développement éco-entreprises) a permis d'accompagner 64 porteurs de projet et 25 projets de développement dans le département du Nord.

En ce qui concerne les installations classées, près de 1 800 sont soumises à autorisation dans le département du Nord, soit 3 fois plus que dans le Rhône ou les Bouches-du-Rhône. En 2005, une centaine d'autorisations a été accordée dans le Nord contre respectivement 26 et 35 dans les départements précités, ce qui démontre que le développement économique s'accompagne d'une vigilance particulière en matière de respect de l'environnement.



L'année 2005 a été marquée par :

- la mise en place de l'ingénierie d'appui territorial ;
- l'accroissement de la production de logements sociaux ;
- la révision du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées ;
- la poursuite des porter à connaissance en matière d'urbanisme.

L'Ingénierie d'Appui Territorial (IAT)

L'année 2005 a été une année charnière pour les agents de la Direction départementale de l'équipement du Nord (DDE) intervenant en ingénierie publique. Ce fut, en effet, l'année du passage de l'ingénierie publique à l'ingénierie d'appui territorial (IAT).

Cette IAT, qui constitue l'une des missions essentielles de proximité de la DDE, nécessite désormais une collaboration accrue entre les services d'ingénierie publique et ceux en charge de la sécurité, de la prévention des risques, de l'aménagement ou de la connaissance des territoires.

Une journée d'information dédiée à l'IAT a d'ailleurs été organisée, le 10 juin 2005, par le service des constructions et équipements publics. Les 140 agents de la DDE du Nord ainsi que des représentants des services de l'inter région (comme la Direction régionale et départementale de l'agriculture, la Mission d'inspection générale territoriale n° 1, le Centre d'études techniques de l'équipement Nord Picardie et les autres directions départementales de l'équipement) ont pu prendre connaissance et discuter de ces importantes évolutions.

Le bilan de l'année 2004, présenté à cette occasion, a mis en évidence la part croissante de l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans les prises de commande en ingénierie concurrentielle.

L'IAT ne se limite pas aux unités exerçant traditionnellement des missions d'ingénierie. Elle concerne également d'autres unités des arrondissements et/ou des " experts " du siège. Cette filière professionnelle est également un outil au service des projets de territoire et des politiques publiques de l'Etat.

Le logement

A - Les logements locatifs sociaux financés

La première année de mise en œuvre du plan de cohésion sociale s'est traduite par une forte augmentation de la production de logements locatifs sociaux. Les objectifs fixés pour le Nord - 2 520 prêts locatifs à usage social (PLUS)



et 495 prêts locatifs sociaux (PLS) - ont été largement dépassés :

- 3 843 logements locatifs sociaux financés dont 2 712 PLUS, 185 prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) et 946 PLS auxquels il faut ajouter 410 logements (404 PLUS, 6 PLAI) financés par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) dans les territoires prioritaires de la politique de la ville, soit un total de 4 253 logements financés en 2005 ;
- 551 logements locatifs sociaux (PLUS, PLAI, PLS) financés dans des communes soumises à la loi de solidarité et de renouvellement urbain du 13 décembre 2000.

Le montant des crédits délégués et consommés s'est élevé à 18,7 M€.

B - La réhabilitation

Les crédits Etat, consacrés à la réhabilitation du logement locatif social, ont été conséquents en 2005 : 8,3 M€ pour 2 914 logements (contre 3 M€ pour 2 553 logements en 2004). La réhabilitation de 943 logements complémentaires a été financée par l'ANRU. Par ailleurs, les opérations de démolition ont été plus nombreuses en 2005 : 607 logements financés dont 231 dans des sites de l'ANRU.

C - La politique de logement des populations défavorisées

L'année 2005 a été marquée par la révision du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD). La réécriture du plan a été conduite par l'Etat et le Conseil général. Elle a reposé sur un pré-diagnostic établi par les services de l'Etat et du Département et sur une forte mobilisation partenariale.

Trois axes d'actions ont été privilégiés : le développement de l'offre accessible aux publics du plan, le maintien dans les lieux ainsi que la prévention des expulsions et la lutte contre l'habitat indigne.

Les publics éligibles et prioritaires du plan ont été précisés. De nouveaux modes d'animation ont été définis, avec notamment, la création d'une Commission locale du plan par arrondissement.



Une politique active du traitement global et cohérent du logement des personnes défavorisées a été poursuivie avec le maintien du dispositif de prévention des expulsions.

A noter que dans le parc locatif social, le dispositif de protocole bailleur social-locataire est de plus en plus utilisé : près de 500 protocoles ont été signés en 2005.

De même, le plan d'urgence pour l'accueil et l'hébergement d'urgence a été reconduit durant l'hiver 2005-2006.

D - La réhabilitation du parc privé

Deux opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ont été lancées par la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole sur le secteur ancien de Valenciennes et sur le secteur dit du corridor minier de Valenciennes à Condé-Vieux-Condé, inscrits en renouvellement urbain.

Deux OPAH de droit commun ont également démarré sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, sur le centre-ville de Saint-Amand-les-Eaux et sur les anciennes cités sidérurgiques de Trith-Saint-Léger et Escaudain.

Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) a relancé parallèlement le programme d'intérêt général (PIG) Insalubrité pour une durée de 3 ans avec des objectifs très volontaires de 200 logements par an à traiter, ainsi que l'OPAH courées et le programme social thématique.

Deux autres communautés d'agglomération - Maubeuge Val de Sambre et de la Porte du Hainaut - ont démarré fin 2005 leur programme d'intérêt général Insalubrité.

Le lancement de ces opérations permet d'augurer des résultats très positifs au regard des objectifs du plan de cohésion sociale.

E - Le financement ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat)

La première année de mise en œuvre du plan de cohésion sociale s'est traduite par une très forte mobilisation du parc privé. La consommation globale des crédits ANAH hors Soginorpa est, en 2005, de 19,6 M€ (contre 6,1 M€ en 2004). Pour les propriétaires bailleurs, 2 785 logements à réhabiliter - dont 1 073 appartenant à la Soginorpa - ont été subventionnés (contre 2 530 en 2004).

Le développement de l'offre locative à loyers maîtrisés s'est poursuivi (452 logements conventionnés et 365 logements intermédiaires hors Soginorpa).

348 logements indignes ont bénéficié de financements. Le lancement effectif de nouveaux programmes d'intérêt général doit permettre à terme d'envisager des objectifs encore plus ambitieux. L'intervention en faveur des propriétaires occupants doit, quant à elle être confortée.

F - La délégation de compétence des aides à la pierre

La Communauté urbaine de Dunkerque a pris, en 2005, la délégation de compétence pour les aides à la pierre. Les résultats ont été positifs et l'enveloppe déléguée (parc social et parc privé) a été entièrement consommée.

En 2006, cinq établissements publics de coopération intercommunale vont également prendre cette délégation de compétence : Lille Métropole Communauté Urbaine, Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole, Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, Communauté d'agglomération du Douaisis et Communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre. Plus de 4/5 des crédits d'aides à la pierre de l'Etat seront ainsi délégués en 2006.

L'année 2005, en particulier le second semestre, a été consacrée à la préparation active des conventions de délégation dont la mise en place permettra de renforcer l'implication des agglomérations dans la mise en œuvre des politiques du logement.

L'urbanisme

A - Les documents de planification

L'activité de la DDE dans ce domaine est multiple :

1 - La DDE réalise, pour le compte du préfet, le "porter à connaissance" (document par lequel le représentant de l'Etat fournit à la collectivité locale les informations utiles à l'élaboration du document d'urbanisme) ;

Au cours de l'année 2005, la DDE du Nord a réalisé 93 "porter à connaissance" (PAC) dans le cadre des élaborations ou révisions de plans locaux d'urbanisme (PLU) et cartes communales. Un PAC en deux volets a été produit pour le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Cambrésis. Deux PAC complémentaires ont été faits pour le SCOT de Flandre Dunkerque et un pour le SCOT du Grand Douaisis ;

2 - Pour l'élaboration des documents, la DDE intervient à un double titre :

- d'une part, en tant que conseil juridique et technique des collectivités territoriales (selon ce qu'on appelle encore la "mise à disposition" en application de l'article L.121-7 du code de l'urbanisme) ;

- d'autre part, en tant que service de l'Etat (débat avec la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale - EPCI).

En 2005, il y a eu :

- 21 cartes communales élaborées ;
- 279 PLU en élaboration ou révision ;
- 4 SCOT en élaboration ou révision.

3 - La DDE réalise la synthèse des avis des services de l'Etat quand la collectivité locale arrête son projet qu'elle soumet, conformément à la procédure, à l'appréciation des personnes publiques associées. Cet avis de synthèse est transmis au préfet puis envoyé au maire ou au président de l'EPCI ;

4 - Lorsque le document est approuvé par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI, la DDE examine le schéma de cohérence territoriale (SCOT) ou le plan local d'urbanisme (PLU) au regard de la légalité et des remarques formulées au moment de l'arrêt de projet. Elle soumet une proposition au préfet, qui peut former un recours gracieux auprès de la collectivité locale et ultérieurement, si cette dernière n'a pas donné suite, déférer le document devant la juridiction administrative ;

5 - Elle anime un réseau interministériel où sont représentées la préfecture et les sous-préfectures, la Direction régionale de l'environnement (DIREN), la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DRDAF) et la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE).

B - L'application du droit des sols (ADS)

L'article L 421-2-6 du code de l'urbanisme, modifié par l'article 67 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, précise que la mise à disposition gratuite au profit des communes des agents de la DDE, pour l'instruction des actes ADS, est supprimée lorsque celle-ci a plus de 10 000 habitants (application à compter du 1er janvier 2006).

La même règle s'applique pour les EPCI compétents en ADS de plus de 20 000 habitants. Cependant, pour les actes ADS instruits par la commune ou l'EPCI, la DDE pourra apporter gratuitement une assistance juridique et technique ponctuelle.

Dans le département du Nord, 54 communes ont plus de 10 000 habitants. Pour 39 d'entre elles, la DDE a continué d'instruire les actes ADS jusqu'au 31 décembre 2005 (2 sur l'arrondissement d'Avesnes, 4 sur celui de Douai-Cambrai, 3 sur celui de Dunkerque, 22 sur celui de Lille et 8 sur celui de Valenciennes). L'impact de la suppression de la mise à disposition des agents de la DDE pour l'instruction des actes ADS, en terme de nombre d'actes, est de 9,45 % pour Avesnes, 6,48 % pour Douai-Cambrai, 7,69 % pour Dunkerque, 37,45 % pour Lille, et 16,86 % pour Valenciennes. Il n'y a pas d'EPCI compétent en ADS dans le Nord.

L'action éducative, Jeunesse & Sports



Après de nombreuses années de diminution, les effectifs du premier degré ont progressé pour la deuxième année consécutive : ils sont passés de 308 079 en septembre 2004 à 309 110 en septembre 2005, soit une augmentation de 1 031 élèves (+ 952 dans le public, + 79 dans le privé). Cette évolution à la hausse doit se poursuivre en 2006.

Par contre, dans le second degré, une nouvelle baisse des effectifs a été enregistrée, plus particulièrement dans l'enseignement public. Au total, 5 104 élèves de moins ont été scolarisés : 3 117 en collèges, 162 en lycées professionnels, 1 432 en lycées, 123 en enseignement post baccalauréat et 270 en sections d'enseignement général et professionnel adapté.

Dans ce contexte de démographie scolaire, les priorités affichées par le ministère de l'éducation nationale se sont traduites par des actions fortes pour l'année scolaire 2004-2005.

Pour la réussite éducative de tous les élèves

• Vers une éducation artistique et culturelle renforcée

La mise en œuvre d'une véritable éducation artistique et culturelle pour tous les élèves, dont la responsabilité et les moyens sont de fait partagés par l'Etat, les collectivités territoriales et les professionnels de la culture, suppose une réflexion sur les rôles et les priorités de ces trois partenaires dans la perspective d'une meilleure complémentarité et d'une plus grande efficacité.

Le projet se décline selon le plan suivant :

- organiser la mise en cohérence des territoires ;
- créer une cellule départementale chargée de travailler en collaboration avec le Centre régional de documentation pédagogique (CRDP), la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et la Cellule académique de l'action culturelle ;
- définir des priorités pour le 1er degré en articulation avec le 2nd degré ainsi que des objectifs opérationnels.

Les priorités établies pour l'année 2005/2006 s'articulent autour de :

- la formation (avec le développement des actions "27ème heure artistique", des stages et l'élaboration d'un plan de formation 1er et 2nd degrés) ;
- l'action (avec l'inscription du champ d'action culturelle dans tous les projets d'école, la mise en place du parcours culturel de l'élève, la relance du dispositif "Ecole et cinéma" et le rapprochement des écoles et des structures culturelles) ;
- l'innovation (avec le développement de la "Charte départementale chorale" articulée avec le pôle national ressource "Voix", la journée départementale culturelle en



novembre 2005 en partenariat avec le CRDP, la DRAC et la municipalité de Roubaix).

• Les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE)

Les PPRE ont été créés par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, qui prévoit dans son article 16 qu' "à tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît que l'élève risque de ne pas maîtriser les connaissances indispensables à la fin du cycle, le directeur d'école ou le chef d'établissement propose aux parents ou au responsable légal de l'élève, un PPRE".

Les modalités de leur mise en œuvre ont été définies pour l'école et le collège, en vue d'une généralisation à la rentrée 2006 (l'année 2005/2006 étant une année expérimentale).

3 circonscriptions et 1 collège dans chacune d'elles ont été choisis pour conduire cette expérimentation : il s'agit des secteurs de Dunkerque, de Lille et de Valenciennes.

Des réunions de coordination ont permis de repérer 20 enfants dans le premier degré et 60 dans le second degré. Ce dispositif rencontre un accueil favorable de la part des familles même si tous les enfants n'ont pas encore signé de contrats.

• La rénovation de la classe de 3ème

La nouvelle 3ème, définie par l'arrêté du 2 juillet 2004, est entrée en vigueur à la rentrée 2005. Elle se substitue à toutes les formes de 3ème existant au collège et au lycée professionnel (sauf cas particulier : la 3ème d'insertion) et rend plus lisible le cycle d'orientation.

L'objectif est de faire bénéficier les élèves d'une formation identique, tout en s'adaptant à la diversité de parcours et de profils. A côté d'un tronc commun constitué des disciplines actuelles dont l'horaire est maintenu, les options facultatives permettent de mieux répondre aux attentes et aux aptitudes des élèves.

A cet égard, deux nouveaux enseignements de

L'action éducative, Jeunesse & Sports

découverte professionnelle sont proposés pour améliorer les compétences des jeunes en termes d'information, d'orientation et d'insertion :

▷ **L'option facultative de découverte professionnelle** (3 heures hebdomadaires - DP3) ;

Les objectifs sont de trois ordres :

- une approche du monde professionnel par une découverte des métiers et des activités professionnelles, et de l'environnement économique et social ;

- un enseignement participant à l'éducation à l'orientation et à la citoyenneté ;

- des contenus axés sur la découverte :

1- des métiers et des activités professionnelles,

2- des organisations,

3- des lieux et des modalités de formation.

Suite à un appel à candidatures et sur la base de trois projets par district scolaire, 58 projets ont été retenus dans le Nord.



Visite d'une classe de 3ème dans un théâtre Photo collègue E. Zola - Watrelos

Leur mise en place a donné lieu à la signature de différentes conventions entre les organismes professionnels et l'institution (Mouvement des entreprises de France - MEDEF -, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers...). Par ailleurs, le Conseil général du Nord a accepté de prendre en charge l'équipement nécessaire à l'installation du nouveau système d'autodocumentation de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) dans les 58 établissements assurant l'option DP3.

▷ **Le module de découverte professionnelle** (6 heures hebdomadaires - DP6) ;

Il concerne les élèves volontaires, scolairement fragiles, prêts à se mobiliser autour d'un projet de formation à l'issue de la 3ème. Ce module DP6 vise à réduire les sorties sans qualification du système éducatif. Il a pour objectif de faire découvrir aux élèves deux ou trois champs professionnels,

à l'aide d'activités et de réalisations pratiques et de préparer ainsi de manière positive leur orientation dans la vie professionnelle. Dans le département du Nord, ce module existe exclusivement dans 20 lycées professionnels.

• **Les dispositifs en alternance et les dispositifs relais**

Dans le cadre de la prise en charge des jeunes en rupture scolaire et sur le plan de la prévention de la violence, l'Inspection académique du Nord a mis en place dès 2001, pour les 14-19 ans en milieu scolaire, des dispositifs en alternance auparavant appelés " Plate-forme des métiers ".

En 2004-2005, 44 collèges ont adopté un dispositif en alternance pour un accueil de 405 jeunes en rupture scolaire essentiellement (70 % de garçons). Le nombre d'élèves a largement augmenté, avec 106 jeunes de plus (26 %) que l'année précédente. A l'issue de l'année scolaire, 77,30 % des jeunes de 4ème intègrent une 3ème, près de 72 % des 3ème entrent en lycée professionnel et près de 10 % obtiennent un contrat d'apprentissage.

Les dispositifs relais (classes et ateliers) permettent d'accueillir un public spécifique, jeunes en rupture scolaire, démotivés, souvent violents ou agressifs, absentéistes, déscolarisés, en voie de marginalisation scolaire et/ou sociale. Un passage temporaire dans un dispositif relais permet de travailler la resocialisation et la rescolarisation. Les classes relais, 10 dans le Nord, accueillent plus spécifiquement les élèves de 6ème, 5ème et 4ème (soit 133 jeunes en 2004/2005). Le partenariat avec la Direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse ou l'Association des services spécialisés pour enfants et adolescents en difficulté - qui mettent à disposition des éducateurs - permet d'atteindre plus facilement ce double objectif.

Les 3 ateliers relais (Coutelle à Maubeuge, J.J. Rousseau à Roubaix et Mendès France à Tourcoing) s'appuient sur les associations qui partagent les orientations de l'Education nationale et sont ouverts aux élèves de 4ème et de 3ème. Ils ont permis l'accueil de 29 jeunes en 2004-2005. Les assistantes sociales, les conseillers d'orientation, les psychologues scolaires ou le Centre médico-pédagogique sont largement associés à ces dispositifs. La mission générale d'insertion intervient, ponctuellement, sur les dispositifs en alternance. Les familles sont également parties prenantes de ces dispositifs et contribuent à leur succès.

La notion de " professeur référent " est largement développée et travaillée. Le rôle essentiel de ce professeur, de référence choisi par le jeune, est non seulement d'établir le lien pédagogique avec l'équipe du dispositif (ou de tenir informée l'équipe pédagogique du collège), mais surtout de préparer la réintégration du jeune dans son collège ou dans sa classe et d'assurer un accompagnement permanent à plus ou moins long terme. Le travail de ces professeurs référents a permis de diminuer, pratiquement de moitié, le nombre de " sans solution " ou de " devenir inconnu " en fin d'année scolaire (12 % en 2005 contre 22,50 % en 2004).

L'action éducative, Jeunesse & Sports



● L'accueil et la scolarisation des enfants en situation de handicap dans le département du Nord

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées est entrée en vigueur en janvier 2006. L'année 2005-2006 est donc une année de transition (vers une nouvelle architecture institutionnelle de la prise en charge des personnes handicapées) et de rupture (reconnaissance du droit à la scolarisation dans l'école ou l'établissement de proximité, dès septembre 2005).

Dans le cadre des dispositions législatives existantes, l'Inspection académique du Nord a développé une politique volontariste pour favoriser la scolarisation des jeunes en situation de handicap. Cette politique repose d'abord sur l'intégration individuelle en milieu ordinaire.

L'intégration individuelle a beaucoup progressé ces dernières années, grâce aux capacités d'adaptation des écoles et des personnels (notamment à l'école maternelle). L'engagement de l'Inspection académique du Nord pour accompagner l'intégration individuelle se traduit par l'affectation d'une quarantaine de postes en Service d'éducation et de soins spécialisés à domicile, de 20 postes en hôpital et de 4 en Centre d'action médico-social précoce.

Le développement depuis 2003 du dispositif des assistants d'éducation s'est traduit, en 2004-2005, par 147 emplois à temps partiel d'assistants de vie scolaire individuels qui ont permis d'intégrer 493 élèves (408 dans le 1er degré et 85 dans le 2nd degré). De même, les crédits affectés aux matériels pédagogiques ont permis la scolarisation, dans des conditions satisfaisantes, de 100 élèves dans le 1er degré et 230 dans le 2nd degré. Lorsque des difficultés importantes rendent difficile l'intégration individuelle, des solutions alternatives sont proposées aux familles dans le cadre des dispositifs d'intégration collective.

Par ailleurs, 94 contrats aidés (contrats d'accompagnement dans l'emploi ou contrats d'avenir) ont permis la scolarisation des élèves handicapés dans les écoles.

L'intégration collective se traduit, dans le 1er degré, par le fonctionnement de 200 classes d'intégration scolaire (DIS) accueillant des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives (dont 6 CLIS accueillent des déficients auditifs, 3 des déficients visuels et 11 des élèves en situation de handicap moteur).

Dans le 2nd degré, un effort important a été consenti au cours de ces 5 dernières années pour développer le réseau des unités pédagogiques d'intégration (UPI). Au nombre de 5 en 1999-2000, ce réseau comportait 20 UPI à la rentrée 2004. Cet effort se poursuit à la rentrée 2005 avec la création de 4 UPI nouvelles au collège.

Si la scolarisation des élèves en situation de handicap augmente, il faut dans ce même temps que tous les acteurs de l'École se mobilisent pour modifier leurs pratiques. La

scolarisation des enfants handicapés est un enjeu fondamental pour notre société.

Pour la promotion des activités sportives et de loisirs

A - La protection de l'usager, de l'enfance et de la jeunesse

En ce qui concerne l'encadrement des loisirs, l'année 2005 s'est traduite par une consolidation des actions, tant en matière de communication et de messages de prévention qu'en matière de contrôle et d'évaluation des établissements d'activités physiques et sportives (APS) et des structures éducatives. Un livret de recommandations à l'usage des élus et professionnels en charge de l'accueil de la petite enfance a été élaboré pour 800 centres de vacances et de loisirs (CVL). Le guide relatif aux mini-séjours a été, quant à lui, actualisé.

Par ailleurs, la fiche de liaison à fin de prévention entre les organisateurs de centres de vacances et de loisirs et le Conseil général sur l'accueil des mineurs est désormais utilisée systématiquement. En outre, la plate-forme de veille téléphonique mise à disposition des animateurs et directeurs de CVL pour prévenir tout conflit a été étendue.

Les conditions de déclaration des établissements d'APS ont également été harmonisées avec la réalisation d'un document unique pour les 827 structures sportives.

En ce qui concerne les contrôles, ils ont porté sur :

- 45 centres de vacances (sur 92 déclarés) ;
- 231 centres de loisirs (dont le tiers a fait l'objet de visites conjointes avec les CAF, le Conseil général ou la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales dans le cadre de l'opération ville-vie-vacances) ;
- 83 mini-séjours (dont 20 en coopération avec la Direction des services vétérinaires) ;
- 22 sessions du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et 9 sessions du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) ;
- 149 établissements sportifs (avec une attention particulière sur le tennis, le judo et les arts martiaux).

B - La promotion des projets et plans de développement sportif

1 - La DRDJS a animé une campagne départementale de soutien aux projets de clubs par le biais du Fonds national pour le développement du sport (FNDS). Elle a subventionné 2 093 projets pour un montant total de 2 316 000 €.

En 2005, 2 axes stratégiques ont été privilégiés pour financer les projets et plans de développement sportifs :



L'action éducative, Jeunesse & Sports

- la qualité des projets inscrits dans le cadre des priorités fédérales ;

A cet égard, la DRDJS a accompagné, en partenariat avec le mouvement sportif, la diffusion des outils méthodologiques de soutien à la démarche de projets pour les clubs et les comités départementaux : Cd rom " plan de développement ", guide pour les projets des clubs.

- la diversification des publics.

Dans ce cadre :

- 148 projets de soutien à la pratique féminine ont été accompagnés pour un montant total de 138 693 € ;
- 108 projets de soutien à la pratique familiale (organisation notamment du week-end du sport en famille) ont été subventionnés pour un montant de 107 705 € ;
- 35 projets d'intégration par le sport dans les quartiers sensibles ont été soutenus, pour un montant de 36 226 € ;
- 81 projets ont été financés, dans le cadre de l'accessibilité des personnes porteuses de handicap à la pratique sportive, pour un montant de 98 650 €.

2 - En outre, le volet prévention a été développé dans le domaine du sport.

La prévention des matchs à risque a représenté un axe important de travail avec les comités départementaux sportifs et les administrations concernées, dans le cadre de la Commission départementale de lutte contre les incivilités.

Plus de 50 matchs ont fait l'objet d'un dispositif spécifique de prévention.

Par ailleurs, l'observatoire des incidents a enregistré et cartographié 579 faits de violence sur 403 matchs concernés (pour l'année 2004/2005).

Enfin 23 associations ont reçu le soutien de la DRDJS pour un projet spécifique de prévention

La mise en place du volet " prévention " du plan d'actions pilote sur l'Alma (à Roubaix) et la Bourgogne (à Tourcoing) a été l'occasion d'un travail approfondi du service pour aider à la structuration des associations sportives dans ces quartiers.

3 - Enfin, des dispositifs locaux d'accompagnement ont été mis en place en partenariat avec la Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) du Nord Lille.



En 2005, l'Etat a dégagé des moyens financiers importants pour le renouvellement urbain, plus particulièrement le renouvellement des quartiers situés en zone urbaine sensible.

Parallèlement, les actions visant à réduire les inégalités sociales ont été poursuivies.

Les contrats de ville Les opérations de renouvellement urbain

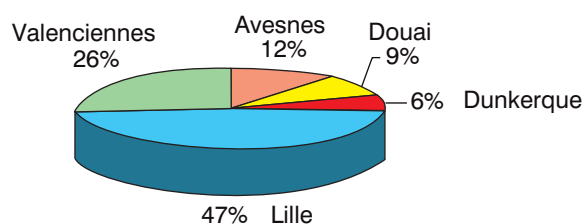
Les moyens mobilisés

Les crédits de fonctionnement et d'investissement consommés sur l'ensemble des territoires de la politique de la ville en 2005 se sont élevés respectivement à 11,7 M€ et à 7,3 M€.

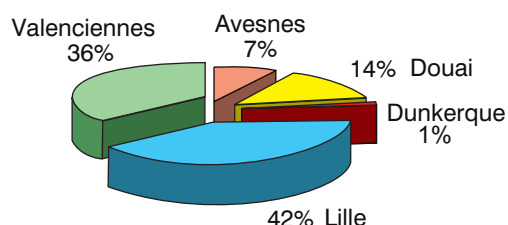
En 2005, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a fortement contribué au renouvellement des quartiers situés en zone urbaine sensible.

Pour les 4 conventions signées, elle a octroyé 15,6 M€ de subventions (volet habitat et volet urbain confondus). Pour les autres opérations, ce sont près de 20 M€ qui ont été alloués aux différentes communes concernées.

Crédits de Fonctionnement



Crédits d'investissement



Les thématiques spécifiques

On dénombre 5 thématiques spécifiques : la santé, l'éducation et la jeunesse, la prévention de la délinquance, l'emploi et la revitalisation économique des quartiers, et le renouvellement urbain.

A - La santé

Les moyens spécifiques de la politique de la ville mobilisés au titre des crédits de fonctionnement se sont élevés à 393 019 €.

La Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) et la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS) ont mobilisé plus de 39 590 110 € en crédits d'intervention (crédits Etat uniquement) pour les territoires en contrat de ville du département du Nord.

Intitulé	Crédits 2005 (€)	Dont sites "ville"	%
Enfance et famille	897 032	573 496	63,93 %
Inclusion sociale	36 648 837	29 717 517	81,09 %
Aide sociale CHRS réfugiés	6 791 276	4 150 148	61,11 %
Programmes et dispositifs de lutte contre les pratiques addictives	2 013 061	1 905 664	94,66 %
Mission Interministérielle de Lutte contre la drogue et la toxicomanie	660 753	641 053	80,19 %
Lutte contre le sida et les maladies transmissibles	799 382	211 360	26,44 %
Programmes régionaux de santé (1)	2 602 690	2 390 872	91,86 %
Total sur le département	50 413 031	39 590 111	78,53 %

(1) Crédits régionaux 2005 affectés au département du Nord, sans les actions à portée régionale

L'instruction des actions santé des contrats de ville du Douaisis, du Versant Nord-Est de la métropole lilloise, de l'Avesnois et du Valenciennois a été réalisée par le comité technique du PTS concerné.

Sur le dispositif des PTS, la DDASS demeure très fortement mobilisée : d'une part, elle participe aux comités techniques et comités de pilotage et, d'autre part, elle anime et accompagne les coordonnateurs Etat des PTS.

Sur un plan général, la DDASS a examiné 958 dossiers en 2005 dont 121 dossiers santé et 87 dossiers "opération ville, vie, vacances".

B - L'éducation et la jeunesse

Les moyens spécifiques de la politique de la ville mobilisés au titre des crédits de fonctionnement s'élèvent à 2 155 987 €.

• L'accompagnement des collectivités locales et des associations dans la conduite de leur politique éducative

Avec ses 84 contrats et 104 communes concernées dont 42 en politique de la ville, le contrat éducatif local reste le dispositif interministériel de référence pour les collectivités qui

cherchent à développer des politiques éducatives pour les enfants et les jeunes, dans un cadre partenarial avec les acteurs de l'Education : élus, parents, enseignants, associations...

En 2005, ce sont près de 200 000 enfants et jeunes qui ont été concernés par les actions mises en œuvre par les communes et les 167 associations/clubs sportifs associés aux projets.

6 grandes thématiques ont été particulièrement développées : sport, prévention de l'illettrisme et promotion de la lecture, environnement, culture et théâtre, sécurité routière ainsi que l'accompagnement à la scolarité.

La qualification des coordonnateurs et des intervenants est restée une priorité. 150 heures de formation ont été proposées dans des domaines aussi variés que la méthodologie de projet, la conduite de réunion, la lecture et l'écriture.

Dans le domaine de l'emploi, il convient de souligner que 2 communautés de communes rurales ont créé 4 emplois qualifiés à temps plein de coordonnateurs et d'éducateurs sportifs.

Les montants financiers mobilisés sont de 696 192 € pour la Direction départementale de la jeunesse et des sports et 798 446 € pour la politique de la ville.

• Le dispositif Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

Dans le cadre de l'appel à projets 2005/2006 :

- 200 dossiers ont été envoyés aux promoteurs éventuels ;
- 701 actions ont été instruites (contre 621 en 2004) dont 27 actions défavorables pour 8 porteurs.

Le nombre total d'actions financées est de 674 (pour 183 opérateurs). Les financeurs sont principalement le Fonds d'action social et de soutien à l'intégration et à la lutte contre les discriminations (FASILD), les caisses d'allocations familiales (CAF), la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) pour un montant total de 1 358 962,69 € dont 1 306 350,97 € sur les territoires en politique de la ville. Le financement de la DDASS représente 45 605 €, le financement apporté par les CAF est de 1 133 525,69 €.

• Le dispositif "Ecole ouverte"

Ce dispositif permet d'accueillir les élèves dans les écoles, les collèges et les lycées pendant les vacances scolaires ainsi que les mercredis et samedis de l'année scolaire. Des animateurs leur proposent des activités souvent diversifiées et novatrices, aussi bien scolaires qu'éducatives, culturelles ou ludiques. L'objectif du dispositif est de lutter contre l'exclusion en favorisant la réussite scolaire, en intégrant les futurs citoyens issus notamment des familles défavorisées. En ouvrant l'école sur le quartier, cette opération participe à l'intégration sociale et scolaire des jeunes.

Sont engagés dans ce dispositif les établissements scolaires situés en zones d'éducation prioritaires (ZEP)/ réseaux

d'éducation prioritaires (REP) et en zones urbaines sensibles (ZUS) mais également les établissements proches de ces zones ou situés dans des communes qui connaissent des difficultés économiques.

82 établissements scolaires ont organisé, en 2005, une ou plusieurs sessions d'accueil : le niveau de participation diminuant légèrement par rapport à 2004 mais restant égal à celui de l'année 2003. 12 établissements ont participé, pour la 1ère fois, au dispositif. Le nombre d'écoles associées, quant à lui, est resté stable (soit 74 établissements).

La proportion d'établissements situés en ZEP/REP ou ZUS a augmenté (51 % contre 45 % ces 4 dernières années), en précisant toutefois que les établissements opérateurs du dispositif Ecole ouverte scolarisent une population défavorisée sans être automatiquement en ZEP ou en zone sensible. Le public bénéficiaire est donc bien le public visé par l'opération Ecole ouverte.

14 357 jeunes ont été accueillis dans les actions de l'Ecole ouverte en 2005, contre 18 732 jeunes en 2004.

Si ce nombre a légèrement diminué, c'est en raison de consignes d'enquête plus strictes (un jeune n'est compté qu'une seule fois même s'il est présent à plusieurs sessions).

En 2005, les activités proposées ont été les suivantes : activités scolaires (30 %), activités culturelles et activités de loisirs ou sportives (activités prédominantes les mercredis et samedis).

Le montant de l'aide financière accordée aux établissements par l'Académie de Lille reste le plus élevé par rapport aux autres académies.

La très forte implication des enseignants, la réelle pluridisciplinarité ainsi que la participation très satisfaisante des associations de parents d'élèves demeurent les points forts de ce dispositif.

L'objectif est globalement atteint : remotivation des élèves en situation d'échec scolaire et aide à l'intégration des primo-arrivants, amélioration des comportements des élèves repérés comme indisciplinés en période scolaire grâce à l'organisation en petits groupes et à la mixité sociale des groupes (âge, origine scolaire et familiale).

Pour certaines familles, l'Ecole ouverte permet une autre relation à l'école : leurs enfants sont valorisés et non plus considérés en situation d'échec scolaire. Les élèves ont accès à la culture et pour certains à la "ville" (découverte de Lille).

Le dispositif Ecole ouverte continue d'être reconnu comme un outil pédagogique de qualité voire même indispensable en réseau d'éducation prioritaire.

• Le dispositif de réussite éducative

Les projets locaux de réussite éducative visent à prévenir les situations de rupture ou d'échec scolaire et à séparer et accompagner les enfants en fragilité et leurs familles.

12 sites ont été prioritairement ciblés : Roubaix, Wattrelos,



Tourcoing, Lille, Lambersart, Dunkerque, Grande-Synthe, Maubeuge, Fourmies, Waziers, Denain, Valenciennes.

Ce sont au total, 16 équipes pluridisciplinaires (personnels enseignants, médico-sociaux ...) qui interviennent dans les écoles (maternelles et élémentaires) et les collèges situés dans les zones d'éducation prioritaire et les zones urbaines sensibles.

Les moyens spécifiques mobilisés au titre des crédits de la politique de la ville s'élèvent à 2 993 520 €.

Par ailleurs, 3 internats de réussite éducative - permettant chacun d'accueillir 20 jeunes capables de scolarités longues mais qui rencontrent des difficultés familiales ou environnementales de nature à compromettre leurs chances - sont en projet dans la région Nord - Pas-de-Calais.

Deux d'entre eux se situent à Douai (Collège Canivez) et à Aulnoye-Aymeries (Collège Félix Del Marle).

Enfin, 3 établissements sur Lille étudient la possibilité d'une signature de chartes de la réussite avec les grandes écoles.

C - La prévention de la délinquance

Les moyens mobilisés au titre des crédits de fonctionnement de la politique de la ville sont de 834 626 €, auxquels il convient d'ajouter 277 000 € qui ont été alloués au service d'aide aux victimes d'urgences de Valenciennes qui propose un appui psychologique.

• Les Contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)

ou de Contrats intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), sont répartis de la façon suivante par arrondissement :

Arrondissement	Nombre de CLSPD ou CISPD	Population (nombre d'habitants)
Avesnes-sur-Helpe	2	110 203
Cambrai	1	33 728
Dunkerque	1	212 157
Lille	16	984 861
Valenciennes	1	191 248

• Le dispositif Ville, Vie, Vacances

Le dispositif Ville, Vie, Vacances constitue l'un des principaux programmes de prévention engagés par l'Etat en direction des jeunes les plus défavorisés des quartiers urbanisés, prioritairement âgés de 11 à 18 ans et qui ne pratiquent pas spontanément les activités sociales et culturelles qui leur sont offertes.

En 2005, 611 268 € ont été mobilisés sur ce dispositif et 12 929 enfants ont pu en bénéficier.

• Le plan pilote 25 quartiers

Le 16 janvier 2004, le ministre de l'intérieur a demandé aux

préfets de concentrer leurs efforts sur 24 quartiers exposés de façon récurrente aux violences urbaines.

Deux quartiers sont concernés dans le département du Nord : Alma à Roubaix et Bourgogne à Tourcoing.

A l'initiative du préfet, des plans d'actions ont été déclinés (lutte contre l'absentéisme scolaire, suivi des jeunes pendant les vacances, lutte contre l'économie souterraine, renforcement des structures associatives, lutte contre l'insécurité).

Ce travail est mené en concertation avec les villes, le Conseil général, les associations et les services de l'Etat.

D - L'emploi et la revitalisation économique des quartiers

Les crédits spécifiques de fonctionnement de la politique de la ville ont été mobilisés à hauteur de 668 855 €.

• Les adultes relais

Moyens mobilisés au titre des crédits politique de la ville : 4 574 676, 10 €

En 2005, 23 conventions ont été signées en remplacement de certaines passées en 2002 qui arrivaient à échéance. De plus, 132 avenants de renouvellement ont été visés. Pour mémoire, le montant annuel de l'aide accordée pour un temps plein est de 18 722, 30 €.

• Le bilan de la mobilisation des crédits du FSE au titre de l'année 2005

En 2005, pour le secteur géographique relevant de la compétence de la DDTEFP du Nord - Lille, notamment l'agglomération de Dunkerque et la Métropole lilloise, le Fonds social européen (FSE) a été mobilisé pour les quartiers classés en politique de la ville à hauteur de 13 595 350 € (soit 48 % du total des budgets). Cela représente une augmentation de près de 22,35 % par rapport aux montants conventionnés en 2004.

L'action " Sécuration et humanisation du réseau de transports collectifs de Lille Métropole Communauté Urbaine" bien que toujours importante dans les financements FSE, voit sa part relative décroître de 49,13 % à 38,38 % de 2004 à 2005.

Les conventions cadre locales conclues, depuis fin 2003, avec les plus grandes collectivités locales (Communauté Urbaine de Dunkerque et les villes de Lille, Roubaix et Tourcoing) ont permis une meilleure mobilisation du FSE sur des actions relevant de la politique de la ville. Ces conventions représentent désormais une part de 66,06 % du FSE mobilisé, soit une augmentation du montant financé par rapport à 2004 de 51,36 %.

• Les Zones Franches Urbaines

Le département du Nord dispose de 5 zones franches. Deux ont été créées en 1997 : Lille-Loos et Roubaix-Tourcoing. En janvier 2004, 3 nouvelles zones franches ont été instaurées sur le territoire des communes de Saint-Pol-sur-Mer, Maubeuge et Valenciennes.

- Lille - Loos :

Ces communes ont privilégié l'accompagnement des entreprises : mise en place d'une base de données de locaux en lien avec les agents immobiliers du secteur privé et avec Lille Métropole Habitat - notamment pour l'hôtel d'entreprises du Faubourg de Béthune, orientation des très petites entreprises vers la plate-forme d'initiatives locales, Initiative CLE (Cap Lillois pour Entreprendre), et soutien au club de chefs d'entreprise de la ZFU, Objectif-Sud, qui accompagne les demandeurs d'emploi.

Le projet "Faubourg des modes", porté par Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) en partenariat avec la Ville de Lille, est un projet majeur structurant du quartier de Lille-Sud. Il s'agit en effet de valoriser la filière textile-habillement afin d'attirer des créateurs de mode susceptibles de conforter le positionnement de Lille dans les secteurs du stylisme et de la création de mode.

Ce quartier est en pleine mutation puisqu'il a vu l'inauguration de la Halle de Glisse et verra l'implantation du futur Hôtel de Police qui accueillera 1 700 fonctionnaires.

Cependant, les disponibilités tant immobilières que foncières pour accueillir de nouvelles entreprises sont de plus en plus restreintes. Cette situation a motivé la demande d'extension du périmètre ZFU sur le site Eurasanté.

L'URSSAF recense, au 31/12/2004, 398 entreprises exonérées de charges sociales pour un effectif total de 3 360 salariés (dont 2 411 salariés exonérés).

Les services fiscaux relèvent 563 entreprises bénéficiant des exonérations fiscales.

- Roubaix - Tourcoing :

Les deux communes gèrent également un fichier de locaux vacants qui permet de rapprocher l'offre et la demande de locaux en ZFU. Elles travaillent en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lille Métropole qui a déjà réalisé un hôtel d'entreprises et envisage la construction d'un second établissement.

Le volet "quartiers anciens" du projet de rénovation urbaine de Roubaix prévoit l'acquisition ponctuelle de cellules commerciales stratégiques.

Contrairement à Roubaix qui a son centre ville en ZFU, les deux quartiers de la ville de Tourcoing inclus dans la ZFU, offraient très peu de terrains à vocation d'activités. De grands travaux financés au titre du Grand projet de ville ont permis de désenclaver ces quartiers et de les relier au centre-ville et à la zone industrielle est. Le quartier de l'Epidème (zone de l'Union) offrira très prochainement des disponibilités foncières à vocation économique maîtrisées par l'Établissement public foncier (EPF).

La création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) fin 2005 par LMCU et les projets de construction laissent toutefois peu de temps pour assurer l'installation d'activités avant l'échéance du 31 décembre 2007 qui correspond à la fin du

dispositif ZFU. La modification du périmètre de la ZFU, préconisée dans le cadre du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) de décembre 2003 et actuellement en cours d'instruction, permettra d'inclure des zones d'activités finalisées (site Vanoutryve) ou des immeubles susceptibles d'accueillir des entreprises (Tour Mercure).

L'URSSAF recense, au 31 décembre 2004, 1 229 entreprises exonérées de charges sociales pour un effectif total de 3 031 salariés (dont 2 161 exonérés).

Les services fiscaux relèvent 2 170 établissements exonérés.

- Saint-Pol-sur-Mer :

Une cellule opérationnelle réunit mensuellement tous les partenaires économiques locaux pour examiner les différents projets, veiller à la cohérence d'ensemble et assurer le contact avec les autres structures.

Un chef de projet assure une permanence d'accueil, tient un fichier des locaux et du foncier disponible en lien avec les notaires et les agences immobilières.

L'URSSAF recense, au 31 décembre 2004, 95 entreprises bénéficiant d'exonérations pour un effectif total de 465 salariés dont 329 exonérés.

Les services fiscaux comptabilisent 195 établissements exonérés.

- Valenciennes :

On observe un certain dynamisme sur le territoire de cette nouvelle ZFU avec la nomination notamment d'un chef de projet recruté par la communauté d'Agglomération, qui travaille, pour la moitié de son temps, sur les chambres consulaires.

Par ailleurs, une convention - signée par les partenaires économiques concernés - prévoit la création d'au moins 300 entreprises et 1 500 à 2 000 emplois dans la ZFU.

Un comité de pilotage élargi se réunit deux fois par an : il analyse le suivi et l'évolution de la ZFU et oriente sa politique urbaine, économique et sociale.

De nombreuses réunions d'information sur le dispositif ont été organisées par les services de l'URSSAF et les services fiscaux ; un travail de sensibilisation et d'information a été réalisé auprès des agents municipaux, territoriaux et associatifs en contact avec les populations visées (missions locales, plan local d'insertion économique, associations de quartiers, etc...).

De même, une bourse des locaux a été instituée afin de répondre aux demandes immobilières.

Les chambres consulaires se sont également beaucoup investies. En effet, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) a assuré l'assistance pour le compte du maître d'ouvrage sur deux opérations immobilières vastes et a lancé la création d'un village d'entreprises destiné à accueillir les



sociétés intéressées. Par ailleurs, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat a décidé d'implanter un centre de formation pour apprentis.

L'URSSAF recense, au 31 décembre 2004, 255 entreprises exonérées pour un effectif total de 1 227 salariés dont 821 personnes exonérées.

Les services fiscaux comptabilisent 144 établissements exonérés.

- Maubeuge :

Une réelle dynamique de partenariat s'est instaurée sur cette jeune zone franche ; à l'initiative de la chargée de mission ZFU, trois groupes de travail se réunissent régulièrement sur les thématiques " volet foncier et immobilier ", " création, transmission et implantation d'entreprises " et " emploi-formation ".

Une Maison de la Zone Franche a été créée : elle héberge toutes les structures susceptibles d'orienter les porteurs de projet ou les chefs d'entreprise qui souhaitent s'installer sur la ZFU. Il est également prévu de renforcer l'accompagnement et le suivi des entreprises implantées.

La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) a souhaité fortement s'impliquer dans ce dispositif tant au niveau des moyens humains que financiers : à la tête du groupe de suivi économique, elle partage cette même fonction sur le volet " emploi " avec la Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP). Elle a également désigné un ingénieur formation au sein de l'antenne emploi-formation. Sa participation financière s'est traduite par la mise à disposition des locaux de la Maison de la ZFU ainsi que le versement d'une subvention.

Il est prévu la réhabilitation d'anciens logements en locaux d'activités tertiaires avec l'aide de la société Batixia - qui finance des projets immobiliers dans le Nord - Pas-de-Calais - et de la Caisse des dépôts et consignations.

La réussite du dispositif, au sein duquel s'impliquent les élus et les partenaires institutionnels, passe par la mise en place d'une équipe uniquement dédiée à la ZFU.

La pénurie de foncier disponible et la flambée des prix pour la vente des biens privés constituent des obstacles majeurs.

L'URSSAF recense, au 31 décembre 2004, 89 entreprises exonérées pour un effectif total de 346 salariés (dont 259 exonérés).

Les services fiscaux comptabilisent 177 établissements exonérés.

E - Le renouvellement urbain

En 2005 le programme de rénovation urbaine recouvre, dans le département du Nord, près d'une cinquantaine de projets concernés par la présentation d'un dossier de candidature à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

La Direction départementale de l'équipement (DDE) est présente dans tous les comités pilotage et comités techniques de montage.

Quatre projets ont donné lieu à la signature d'une convention financière, dont deux en 2005 : Pecquencourt signée le 25/03/2005 et Maubeuge - Quartier des Epinettes signée le 07/10/2005.

La DDE a assisté les directions de projet dans l'élaboration de ces conventions qui représentent un engagement de près de 100 M€ de l'ANRU pour environ 280 M€ de travaux.

Une douzaine de projets a fait l'objet d'une décision favorable du Comité d'engagement en 2005. C'est le cas notamment du dossier de Lille d'un montant de 350 M€ pour une subvention de plus de 90 M€.

La mise au point des dossiers "quartiers anciens" se poursuit dans un contexte favorable. Ces dossiers participent à l'élaboration d'une doctrine adaptée de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.

Une convention a été signée en mai 2005 entre la Région, l'ANRU et l'Etat garantissant un financement de 750 M€ de l'ANRU et de 250 M€ de la Région pour la durée du programme (de 2004 à 2011).

Par ailleurs, la DDE maintient son attention sur les thèmes de la gestion urbaine de proximité, du relogement et de l'insertion.

Par exemple, pour la Gestion urbaine de proximité (GUP), elle s'est entourée des conseils du Laboratoire de Sociologie Générative du Centre Scientifique et Technique Bâtiment pour former son personnel. Elle s'est investie avec cet organisme sur un diagnostic partagé à l'intérieur du projet de Rénovation Urbain de Douchy-les-Mines.

La mise en oeuvre opérationnelle des projets se poursuit progressivement : 410 logements locatifs sociaux (404 PLUS, 6 PLAI) ont été financés par l'ANRU dans ses territoires d'intervention (contre 306 en 2005) ; deux opérations de démolition ont été menées pour un total de 231 logements (contre 97 en 2005).

La réhabilitation de 943 logements a également été assurée par l'ANAH.

La santé publique & la sécurité sanitaire

Dans le cadre du contrat de plan 2000-2006, l'Etat, la Région, les départements du Nord et du Pas de Calais, les organismes d'assurance maladie et l'Union régionale des médecins exerçant à titre libéral (URMEL) se mobilisent pour élaborer et mettre en œuvre une politique régionale de santé publique ambitieuse en matière de prévention.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique et a contribué à élaborer les objectifs de la prochaine loi de santé publique.

Les intercommunalités sont bien évidemment associées à cette politique. Dans le département du Nord, elles participent à l'élaboration des 7 programmes territoriaux de santé qui sont en cohérence notamment avec les autres dispositifs existant en la matière.

La santé, c'est aussi la mise en œuvre du principe de précaution et la mise en place d'une organisation d'alerte et de surveillance sanitaire fiable. Il appartient aux services de l'Etat de contrôler les conditions de sécurité sanitaire, de signaler certaines maladies transmissibles (remontées des déclarations obligatoires au niveau national), et enfin de maîtriser et contrôler la gestion des risques liés à notre environnement quotidien (qualité de l'eau, de l'air, des sols, de l'habitat) en ce qui concerne leur impact sur la santé de l'homme.

La veille sanitaire et la promotion de la santé

A - La veille sanitaire quotidienne

En 2005, la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) a continué à informer les professionnels de santé sur les maladies devant faire l'objet d'une déclaration obligatoire.

520 déclarations ont ainsi été reçues dont 165 cas de tuberculose, 64 cas de méningite à méningocoque, 13 foyers de toxi-infections alimentaires, 38 cas de légionellose, 2 suspicions de maladie de Creutzfeld Jacob et 153 cas d'infection à VIH.

La mise en œuvre de plusieurs protocoles s'est poursuivie :

- protocole de gestion des alertes en milieu scolaire ;
- protocole d'intervention et de gestion des toxi-infections alimentaires (TIAC) ;
- protocole de signalement des infections nosocomiales mis en place par le coordonnateur régional et le Comité de coordination pour la lutte contre les infections nosocomiales (CCLIN Paris-Nord).

B - La gestion de crise

En 2005, dans le Nord, les services de l'Etat (police, préfecture, gendarmerie, Service d'aide médicale d'urgence (SAMU), etc...) et les acteurs concernés ont participé à 3 exercices sanitaires de défense ou de sécurité civile :



- exercice de type nucléaire, radiologique, bactériologique, chimique (NRBC) à l'aéroport de Lesquin ;
- exercice portant sur une rupture de canalisation d'eau à Armentières ;
- exercice TRANSVAC (simulation d'un transport d'urgence de vaccin antivariolique).

Les différents plans de gestion de crise ont fait l'objet d'une actualisation : plan canicule, plan électrosecours, plans particuliers d'intervention, plans de secours spécialisés etc...

Dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental des plans blancs (élaboration qui se fait avec le Service d'aide médicale d'urgence, le Centre hospitalier régional universitaire de Lille et la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales), des questionnaires ont été envoyés à tous les établissements de santé afin de dresser un état des lieux des plans blancs hospitaliers. Ce schéma départemental transformé en plan blanc élargi (décret du 30 décembre 2005) intègre désormais l'articulation ville/hôpital et la thématique pandémie grippale.

En ce qui concerne le plan pandémie grippale, les services de l'Etat ont travaillé en 2005, avec les professionnels de santé (des secteurs médical et paramédical), sur l'organisation à mettre en place au niveau départemental. De même, des mesures d'information du grand public ont été prises dans les zones aéroportuaires (affichage et distribution de dépliants dans les aéroports...).

C - La promotion de la santé

Dans le département du Nord, les 6 programmes régionaux de santé (PRS) sont déclinés dans chaque arrondissement en programmes territoriaux de santé. La masse financière totale des PRS s'élève à 10,2 millions d'euros dont 4,2 millions sur crédits d'Etat. En 2005, l'examen des dossiers par le comité technique (composé de représentants de l'assurance maladie, de l'URMEL, de la région, des départements du Nord et Pas-de-Calais et des DDASS pour l'Etat) a donné lieu au financement de 309 actions de promotion de la santé pour le seul département



du Nord. L'année 2006 verra la réalisation du programme régional de santé publique et la mise en place du futur groupement régional de santé publique.

En ce qui concerne les conduites addictives, 15 points de consultation cannabis sont actuellement ouverts dans le département du Nord, dont 1 depuis 2005.

De même, il existe 8 centres de consultations ambulatoires en alcoologie (C.C.A.A), 2 centres d'hébergement d'urgence pour toxicomanes et 225 places dédiées à la substitution de méthadone.

En outre, 45 actions (39 en matière de VIH et d'hépatites et 6 sur la toxicomanie) ont été financées. D'autres crédits provenant de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et les toxicomanies (M.I.L.D.T) ont permis de prendre en charge 41 actions.

En 2006 :

- un nouveau centre méthadone devrait voir le jour ;
- le plan d'action de la MILDT devrait être mis en œuvre ;
- un schéma médico-social en addictologie devrait être élaboré.

La sécurité alimentaire

Placée sous l'autorité du Préfet, la MISSA (mission inter-services de sécurité sanitaire des aliments) associe dans le cadre d'un pôle de compétence les services de l'Etat suivants : direction des services vétérinaires, direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, direction générale des douanes, direction régionale de l'agriculture et de la forêt, direction départementale des affaires maritimes auxquels s'ajoutent, le cas échéant, les services de police et de gendarmerie.

Coordonnée par la direction des services vétérinaires, son rôle consiste essentiellement à :

- vérifier la conformité des produits mis sur le marché et leur traçabilité ;
- développer la capacité opérationnelle transversale dans le cadre d'une gestion de crise sanitaire ;
- développer l'information des consommateurs ;
- assurer une vigilance sanitaire."

En 2005, 605 prélèvements ont été effectués dans le cadre des plans de surveillance et de contrôle. De même, 3 113 inspections ont été réalisées en hygiène des aliments dont 494 sur la traçabilité de l'origine de la viande bovine.

La santé et l'environnement

1 - La qualité de l'eau d'alimentation humaine et des eaux de loisirs

Le contrôle de la qualité des eaux distribuées est organisé en application du code de la santé publique et relève des

missions de la DDASS. Depuis le 1er janvier 2004, plus de la moitié des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire a été confiée à l'Institut Pasteur. En 2005, 5 239 prélèvements ont ainsi été effectués dans les installations de distribution d'eau destinée à la consommation humaine. En ce qui concerne les eaux de baignade, 90 piscines ont été contrôlées en 2005 générant 812 visites et 1 202 analyses.

2 - La lutte contre la légionellose

Le renforcement de la prévention de la légionellose est l'une des actions prioritaires du plan national santé environnement (PNSE). L'objectif est de réduire de 50 % l'incidence de la légionellose d'ici à 2008. Le plan régional santé environnement (PRSE) piloté par la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS), la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) et la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle - déclinaison locale du PNSE - reprend cette priorité.

L'évolution constante du nombre de cas est la conséquence d'une meilleure détection de la maladie.

En 2005, 40 cas de légionellose ont été diagnostiqués. Les déclarations de légionellose ont fait systématiquement l'objet d'une enquête environnementale afin d'identifier l'origine de la contamination et de mettre en œuvre les mesures de protection.

Les lieux à risque qui ont été répertoriés sont : les tours aéroréfrigérantes (72 % des cas), les immeubles collectifs (20 %), les hôtels (12 %), les hôpitaux (5 %) ainsi que les maisons de retraite et les foyers logement (2,5 %).

L'inspection des installations classées a par ailleurs affiné le recensement des tours aéroréfrigérantes. L'action de sensibilisation s'est poursuivie par l'intermédiaire du SPPPI (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles) et des Chambres de Commerce et d'Industrie. La DRIRE a veillé à ce que des mesures de légionelles soient réalisées par les exploitants à la fréquence prescrite. En outre, une campagne de contrôles inopinés a été organisée avec 726 prélèvements en Nord - Pas-de- Calais.

3 - La lutte contre l'habitat indigne et le saturnisme

Le département du Nord présente un taux particulièrement élevé de logements inconfortables occupés par une population en grande précarité. C'est également un département fortement marqué par son histoire industrielle avec des sites et des sols pollués par le plomb au cœur du tissu urbain.

C'est pourquoi, bien avant que la lutte contre l'habitat insalubre et le saturnisme ne soit une priorité, les services de l'Etat dans le Nord étaient déjà mobilisés.

Il apparaît aujourd'hui judicieux de poursuivre la démarche engagée avec les collectivités d'une part, en amplifiant les actions de repérage des logements insalubres et le dépistage

du saturnisme infantile et, d'autre part, en continuant les actions d'information et de sensibilisation des différents partenaires.

En 2005, 5 643 états de risque d'accessibilité au plomb (ERAP) ont été traités par la DDASS en liaison avec la Direction départementale de l'équipement : l'objectif étant d'inciter les propriétaires de logements à risque à effectuer des travaux de suppression des peintures au plomb.

De même, 17 cas de saturnisme ont été déclarés. Par ailleurs, plus de 150 logements ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'insalubrité.

Compte tenu de l'état de délabrement de l'habitat dans le Nord - notamment dans les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes sur Helpe (150 logements à traiter par an pour ces deux arrondissements), des instances de suivi et de pilotage avec la formation de binômes DDASS/DDE ont été mises en place et des objectifs chiffrés ont été fixés par arrondissement.

Grâce à la collaboration de plusieurs services, organismes et collectivités (Protection - Amélioration - Conservation et Transformation (PACT), Caisses d'allocations familiales, Département ...), de nombreuses actions ont pu être menées en 2005, telles que :

- le ciblage des territoires prioritaires en liaison avec la DDE ;
- le traitement des plaintes relatives au logement indigne (plus de 400 plaintes / an) ;
- la réalisation d'enquêtes d'insalubrité suite au signalement d'un logement potentiellement insalubre et la mise en œuvre de la procédure d'insalubrité (environ 150 logements/an) en liaison avec les services communaux d'hygiène et de santé ;
- le co-pilotage du programme départemental de lutte contre l'habitat indigne du Nord et la déclinaison du plan de cohésion sociale avec les intercommunalités en liaison avec la DDE et l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) ;
- l'initiation et le suivi des actions locales de lutte contre l'habitat Indigne en liaison avec les collectivités et les partenaires (CLP, caisses d'allocations familiales, association départementale d'information logement,...) ;
- le suivi et l'animation des programmes de dépistage mis en place sur Auby, Flers, Roost-Warendin, Ostricourt, Lille, Fâches-Thumesnil, Roubaix et sur l'arrondissement de Valenciennes ;
- la réalisation d'enquêtes environnementales suite à une déclaration obligatoire de saturnisme en liaison avec les services communaux d'hygiène et de santé ;



Le 30 mai 2005 à Villeneuve d'Ascq, M. DAUBRESSE, ministre délégué au logement et à la ville, a ouvert la journée nationale d'échange sur l'habitat indigne, en présence de M. ARIBAUD, préfet

- l'organisation de journées d'information sur le saturnisme et l'habitat insalubre pour les collectivités, services communaux d'hygiène et de santé, acteurs sociaux, associations...

L'offre et la qualité des soins

1 - Concernant la politique hospitalière

Les objectifs pour l'année 2005 ont été notamment de renforcer le suivi des établissements et d'assurer l'accompagnement de la réforme de tarification à l'activité en liaison avec l'Agence régionale de l'hospitalisation et la Caisse régionale d'assurance maladie (CRAM).



Dans le cadre de l'élaboration du schéma régional de l'organisation sanitaire (SROS) dit de 3ème génération, les services de l'Etat ont participé aux groupes thématiques concernant la prise en charge des personnes âgées, les soins palliatifs, la périnatalité, la psychiatrie, chirurgie, l'hospitalisation à domicile, etc...

En octobre 2005, les conférences sanitaires de territoires ont été mises en place par bassin de vie (Métropole, Hainaut, Artois, Littoral). Leur première mission est de donner un avis sur les différents volets du SROS III, et notamment sur la partie orientation et objectifs quantifiés de l'offre de soins avant l'élaboration du projet médical de territoire. Par ailleurs, 45 dossiers ont été examinés en Comité régional de l'organisation sanitaire et sociale (CROSS).

La part de l'enveloppe régionale dévolue aux établissements de santé s'est élevée en 2005 à 1 665 269 661 € dont 1 454 213 982 € pour les seuls établissements publics.

2 - Concernant les soins ambulatoires

L'amélioration de l'organisation de la permanence des soins et de la garde médicale s'est poursuivie en 2005 et a donné lieu à un important travail de concertation avec

La santé publique & la sécurité sanitaire



l'URMEL, le SAMU et les syndicats de médecins. En ce qui concerne la régulation libérale, elle est opérationnelle depuis novembre 2005. Le centre de régulation est situé dans les locaux du SAMU 59. En dehors des 3 maisons médicales existantes (Dunkerque, Grande-Synthe et Lille), d'autres projets sont à l'étude et pourraient voir le jour en 2006.

Politique gérontologique

Un des enjeux de l'année 2005 a été le suivi de la mise en œuvre du schéma gérontologique élaboré pour la période 2002-2006 dans la perspective de l'élaboration du prochain schéma. Dans ce cadre, un comité départemental de suivi du schéma, constitué de représentants de l'Etat et du Département, a été mis en place. Il était chargé de dresser un bilan de l'état d'avancement des priorités définies dans le schéma (comme le développement du maintien à domicile, les créations de places, etc....).

La mise en œuvre de la réforme de la tarification est l'un des axes forts de ce schéma. Il fait l'objet d'un suivi particulier assuré par le Comité de suivi de la réforme co-piloté de par l'Etat et le Département et composé des différentes fédérations de structures.

En 2005, le département du Nord avec plus de 170 conventions tripartites, soit 35 millions d'euros, se situe au premier rang national quant au nombre de conventions signées. En 2006, le conventionnement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) devrait néanmoins se poursuivre.

Le renforcement de la politique de maintien à domicile, axé sur le développement des services de soins infirmiers à

domicile et le développement des alternatives à l'hébergement permanent, a abouti à la création de 190 places de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et à la création de 326 places d'accueil de jour notamment pour les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer.

L'effort porté au maintien à domicile des personnes âgées qui le souhaitent, chiffré à 4 270 000 €, devra être poursuivi et constitue un axe majeur des perspectives de travail à venir.

Concernant la création de places en établissement, l'objectif fixé par le schéma était de 1 402 places dans le Nord en ciblant des zones prioritaires : Avesnois, Cambrésis et le Valenciennois. Au 31 décembre 2005, 877 places ont été financées, soit un taux de réalisation du schéma de 62%. A la fin du schéma (au 31 décembre 2006) 347 places supplémentaires seront financées, soit un taux global de réalisation de 87%.

L'élaboration du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) a également été un des enjeux de la fin d'année. Son élaboration est prévue sur le premier trimestre 2006 et consiste en la définition des actions prioritaires à conduire dans les 3 ans à venir en terme de créations d'établissements et de services, à partir des orientations arrêtées dans le cadre des différents schémas concernés (schéma gérontologique, schéma adultes handicapés et enfance handicapée) et en la programmation financière de ces actions.

Le contrôle des établissements est une activité importante qui implique une grande mobilisation des agents. En 2005, 53 plaintes ont été instruites et 12 inspections ont été réalisées dans des structures d'accueil de personnes âgées.

En 2005, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) a poursuivi la réalisation de ses grandes orientations parmi lesquelles : le patrimoine archéologique, le soutien et la mise en réseau des professionnels de la culture et le financement d'actions visant l'accès de tous à la culture.

Les fouilles archéologiques, la communication des découvertes scientifiques et l'information du public

En 2005, 136 opérations de terrain ont été conduites dans le département du Nord dont 120 opérations préventives (109 diagnostics, 11 fouilles), ce qui constitue un record absolu et ce qui montre le poids écrasant de l'archéologie préventive.

Ces opérations ont permis d'importants acquis scientifiques dans le Valenciennois (gisements paléolithiques et néolithiques), dans le Douaisis (origines médiévales de petites villes), à Marquette-lez-Lille et à Fontaine-Notre-Dame.

A Marquette-lez-Lille, la seule fouille programmée dans le département du Nord porte sur l'abbaye cistercienne fondée par Jeanne de Flandres au début du XIII^{ème} siècle. Après une étude d'archives poussée et des sondages qui ont montré la bonne conservation des vestiges enfouis, malgré les destructions révolutionnaires, la première campagne de fouilles a concerné, en 2005, la partie économique de l'abbaye qui est la moins connue.

Dans la même commune, une occupation rurale gallo-romaine (I^{er}-III^{ème} siècles) et une nécropole mérovingienne (VI^{ème}-VII^{ème} siècles) ont été fouillées préalablement à l'aménagement de la zone d'activités du Haut-Touquet.

131 sépultures, de 5 types différents (cercueils, grands coffres et chambres funéraires...), richement dotées en



Vue aérienne de la grange en cours de fouille archéologique. Programme "Abbaye de Marquette"

(Cliché Raphaël Pouriel)

mobilier funéraire (armes, bijoux, poteries, plats en bronze, briquet et... monnaie d'un roi wisigoth du VI^{ème} siècle) ont ainsi été découvertes. Leur restauration sera coûteuse.

Le projet d'implantation d'une zone d'activités à Fontaine-Notre-Dame, près de Cambrai, a donné lieu à une opération d'archéologie préventive, lourde en raison de la découverte d'occupations mérovingiennes et carolingiennes particulièrement denses (plus de 100 structures) et riches. Une première unité villageoise apparaît vers la fin du VII^{ème} siècle ; une seconde, plus importante, lui succède aux IX^{ème} et X^{ème} siècles. L'une et l'autre sont caractérisées par des bâtiments sur poteaux, des fonds de cabane, des silos (stockage de céréales), des foyers et des fours ; le nombre de silos semble montrer que ces communautés rurales péri-urbaines ont pu jouer un rôle dans l'approvisionnement de la ville, toute proche, de Cambrai. De plus, une petite nécropole a été mise au jour ; elle renferme près de 40 sépultures, datées du VII^{ème} au X^{ème} siècle, qui reflètent l'influence du christianisme.

En 2005, outre la programmation, l'autorisation et le contrôle des opérations d'archéologie, le service régional de l'archéologie a :

- publié le bilan scientifique régional 2004 (document de 190 pages) ;
- réalisé 3 plaquettes pour le grand public ;
- participé aux activités de l'Unité Mixte de Recherche HALMA (Université de Lille 3, CNRS, Ministère de la Culture).

Les actions de formation et de mise en réseau des professionnels de la culture pour un meilleur développement du tourisme

La DRAC a développé, en 2005, une réflexion autour des techniques de guidage et des nouvelles formes de visites, en partenariat avec l'ensemble des villes labellisées (dont Cambrai, Lille et Roubaix dans le Nord) et les villes d'Arras et Douai (villes d'art jusqu'en juillet 2005).

En effet, les territoires développant des politiques culturelles ou touristiques ont les mêmes préoccupations :

- Valenciennes Métropole et la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut ;
- les parcs naturels régionaux de Scarpe-Escaut et de l'Avesnois (dans le cadre de leur partenariat avec la DRAC) ;
- 19 villes du Nord-Pas-de-Calais, de Belgique et des Pays-Bas dont les pratiques d'aménagements urbains et d'interprétation du patrimoine sont mises en réseau dans le cadre du programme européen Septentrion " De la ville forte à la ville durable ".



Un séminaire sur les différents enjeux de la visite guidée et les nouvelles formes de visites a regroupé 40 participants (animateurs des Villes Pays d'Art et d'Histoire, des directeurs d'office de tourisme, des techniciens culture et patrimoine...). Cette rencontre a associé contributions universitaires - dont celle de Michèle Gellereau, professeur en information et communication à Lille III - et échanges d'expériences donnant la parole à la fois à l'organisateur, au guide intervenant et à l'artiste. La chanteuse, Emmanuelle Bunel, est ainsi intervenue sur le " rôle de l'artiste dans une visite spectacle, exemple de Lille ".

Par ailleurs, une formation de 4 jours sur les techniques de guidage et les différents positionnements du guide a permis à 35 participants, guides et guides-conférenciers, de confronter leurs approches et de les ré-interroger par un travail sur le corps, la voix et le discours.

Des artistes, comme Eric Leblanc (comédien) et Emmanuelle Bunel ont animé des ateliers d'expression sur la gestuelle et la voix, le placement du corps, les techniques d'écoute et la gestion du stress.

Le cabinet d'ingénierie Ennéades et Michèle Gellereau, quant à eux, sont intervenus sur les thèmes " autour du discours " et " les enjeux de la visite guidée ".

Jean-Marie Prestaux, directeur de l'office de tourisme d'Arras, a enfin témoigné de son expérience de 8 années de visites spectacles à Arras.

L'accès des publics les plus divers à la culture

L'accès des publics les plus divers (éloignés, enfermés, handicapés) à la culture constitue un véritable enjeu pour la Direction régionale des affaires culturelles, comme en témoigne une action exigeante et atypique : la parole philosophique en prison pour les détenus.

De nombreuses actions culturelles en prison sont soutenues dans le cadre de la convention entre la Direction régionale des services pénitentiaires, la Direction régionale des affaires culturelles du Nord - Pas de Calais et la préfecture de Région qui ont confié cette mission à l'association Hors Cadre.

La tenue régulière d'ateliers de lecture de philosophie, au sein d'un établissement pénitentiaire, constitue une action exemplaire par sa singularité et l'attention avec laquelle elle est menée ; Nicolas Stenven, lecteur de philosophie intervenant à la Maison d'Arrêt de Douai, anime ces ateliers depuis 2002 dans le cadre de la convention régionale pour le développement culturel en milieu pénitentiaire : 84 détenus, après trois années de présence très régulière (deux heures par semaine dans la bibliothèque de la prison), sont passés par l'atelier, à raison de 10 personnes en moyenne par séance...

La réussite du projet a reposé essentiellement sur la volonté mise par l'intervenant de faire de ces lectures de textes de philosophie, de vraies rencontres où chacun s'exprime quel que soit son niveau culturel et son niveau d'instruction.

L'exigence du travail mené au quotidien, la qualité des débats, l'implication des détenus et de l'administration de l'établissement ont rendu possible l'intervention, au sein de la maison d'arrêt, de philosophes de renom. Ces interventions ont pris la forme, en 2003, 2004 et 2005, de rencontres débats organisées en partenariat avec la manifestation Citéphilo et, successivement, Bernard Stiegler, Jean-Christophe Bailly et Pascal Convert (plasticien).

Chaque fois, 40 détenus étaient présents à ces rencontres marquées par l'intensité de l'écoute et le sens du dialogue.

C'est alors que l'on peut parler d'ouverture de la prison à la philosophie. Ainsi, forts de cette expérience, les partenaires ont-ils décidé d'étendre la réflexion à l'ensemble de la cité et de proposer, dans le cadre de Citéphilo 2005, une conférence sur le thème " Prison, la grande séparation ", 7 détenus de la Maison d'Arrêt de Douai, membres de l'atelier de lecture de philosophie, ont été sollicités pour présenter le film-document.

En 2005, les projets d'actions culturelles en prison, financés par la Direction régionale des affaires culturelles, ont été très variés :

- formation animation de la bibliothèque de la maison d'arrêt de Loos / Sequedin ;
- atelier d'écriture et de sérigraphie autour de la poésie avec Alain Buyse et Lucien Suel ;



Production de l'atelier de poésie avec Alain Buyse et Lucien Suel

- atelier de lecture de philosophie à la Maison d'Arrêt de Douai ;
- atelier de Slam (poésie déclamée) ;
- atelier autour de la photographie ;
- atelier arts plastiques : échange entre professionnels de la culture et pénitentiaires.

La Direction régionale de l'environnement (DIREN) poursuit la mise en œuvre des politiques de prévention des risques et de lutte contre les pollutions, et de gestion des milieux et de la biodiversité.

Au cœur d'un réseau de relais et de partenaires, elle veille à la prise en compte des enjeux environnementaux et à la promotion du développement durable.

L'activité environnement industriel sol-sous-sol de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) regroupe les missions d'inspection des installations classées, de police des mines et d'inspection du travail dans les carrières. Sa finalité principale est la prévention des risques accidentels ou chroniques, pour les personnes et l'environnement.

Depuis le milieu de l'année 2005, une expérimentation de rapprochement de la DIREN et de la DRIRE a été engagée : un même directeur est à la tête de ces deux directions.

La prévention des risques et la lutte contre les pollutions

1 - Les risques technologiques

La prévention des risques technologiques est au cœur de l'action de l'inspection des installations classées.

Le ré-examen de la sécurité des 29 sites SEVESO seuil haut principalement au travers des études de dangers s'est poursuivi. Des programmes d'amélioration ont été prescrits, par arrêtés préfectoraux, pour réduire les risques à la source. Toutes les études de dangers sont dans la phase finale d'analyse. Ces études, après compléments, serviront de base pour l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

Les silos de stockage présentent des risques accidentels importants. Ils ont fait l'objet d'actions fortes de la part de la DRIRE depuis plusieurs années. L'inspection s'est attachée à contrôler ces silos au travers d'inspections ou de prescriptions d'études de dangers. Pour les dépôts d'engrais, l'action engagée s'est poursuivie afin de réduire les risques présentés par ce type d'installations.

Pour les installations employant de l'ammoniac comme liquide frigorigène, l'action engagée en 2003 s'est poursuivie. L'ammoniac est un gaz toxique mortel, fréquemment utilisé comme liquide frigorigène. Techniquement, d'autres substances moins dangereuses peuvent souvent le remplacer. La DRIRE demande donc aux industriels concernés d'étudier une telle substitution, puis de la mettre en œuvre si elle est réaliste d'un point de vue technico-économique.

La campagne de contrôles inopinés des dépôts d'artifices



La prévention des accidents technologiques est au cœur de l'action de la DRIRE

de divertissement et d'armureries a été menée sur 17 sites de la région, en juin 2005, en liaison avec les forces de l'ordre. Cette opération a permis aux professionnels de prendre conscience de la nécessité de tenir compte des dispositions réglementaires et donc de gérer leurs installations avec plus de rigueur, notamment durant la période correspondant au pic annuel d'activité (14 juillet).

2 - Le risque inondation - le risque sécheresse

La DIREN poursuit la réalisation de l'Atlas régional des zones inondables (ARZI). Dans le prolongement de la démarche engagée sur les bassins de risques, l'ARZI continue de s'étoffer dans le cadre des Contrats de Plan État-Région 1994-1998 et 2000-2006. Désormais, 19 cours d'eau intéressant 299 communes sont couverts.

Sur les 19 atlas correspondants :

- 16 sont diffusés en format papier et mis en ligne sur internet;
- 2 sont diffusés en format papier ;
- 1 sera prochainement disponible en format papier.

La DIREN assure la coordination régionale de l'avancement des trois programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont deux concernent le Nord.

Elle est aussi le service technique d'appui pour le PAPI concernant les vallées de l'Aunelle-Hogneau. A ce titre, elle a notamment participé à de nombreuses réunions des comités techniques et comités de pilotage afin de tenir à jour, en continu, les documents de programmation, d'aider à la résolution de difficultés techniques, organisationnelles ou administratives, et de faciliter la coordination entre les différents acteurs, notamment pour le montage des dossiers.

L'environnement & le cadre de vie

La DIREN assure la coordination de l'action des directions départementales de l'équipement (DDE) en matière de prévention des risques.

- Le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) de la vallée de la Lys - section aval - qui concerne 17 communes - a été approuvé conjointement, le 21 juillet 2005, par les préfets du Nord et du Pas-de-Calais. L'élaboration de ce PPRi - qui a duré 5 ans - dans un secteur aux importants enjeux industriels et urbains a été rendue délicate par la complexité hydrographique et la topographie très peu marquée de la plaine de la Lys.

Le PPRi de l'Aa Supérieure - qui concerne 30 communes - a été soumis à enquête publique du 15 septembre au 31 octobre 2005.

Le PPRi de la Lawe - qui concerne 24 communes - a fait l'objet d'une expertise de l'aléa et sera soumis à enquête publique au premier trimestre 2006.

Sur les 921 PPR inondation prescrits dans la région, 73 sont approuvés, 74 sont appliqués par anticipation, 100 sont au stade de la concertation et 75 sont en cours d'étude. Sur les 29 PPR littoraux prescrits, 10 sont au stade de l'enquête publique et les autres sont en cours d'études.

- Une étude de calage de modèles de prévision des crues a été menée pour les bassins versants de la Liane et de l'Aa. Elle a mis en évidence la difficulté d'établir des prévisions sur les bassins versants courts et à réaction rapide qui caractérisent le Boulonnais. En effet, la performance des modèles calés n'est pas suffisante. Les recherches en la matière vont donc se poursuivre en 2006.

Le projet de schéma directeur de prévision des crues a fait l'objet de nombreuses consultations au 1er semestre 2005 et a été validé par le comité de bassin en décembre 2005. Il doit être approuvé en début d'année 2006. L'alimentation de la carte nationale de vigilance des crues, dispositif qui va remplacer, en 2006, l'actuelle annonce de crues, a démarré. Enfin, la modernisation se poursuit avec l'installation d'un nouveau superviseur d'alerte, pour mi-2006, afin de mettre à jour les performances du système de transmission de données en temps réel indispensables à l'élaboration de prévisions fiables.

La mise en œuvre de la réforme des services de prévision des crues (SPC) se poursuit avec la constitution de l'unité prévision des crues à la DIREN.

- Aux niveaux hydrologique et pluviométrique, l'année 2005 a été marquée par une sécheresse dont l'ampleur est restée toutefois assez limitée, notamment par rapport à d'autres régions françaises. Sur dix secteurs de référence dans la région, seul le secteur Scarpe amont - Sensée - Escaut a fait l'objet, le 2 août 2005, d'un arrêté de réduction de prélèvement d'eau (niveau 4 - niveau de crise atteint).

La Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) est intervenue auprès des agriculteurs de ce secteur,



la DIREN a fortement contribué à la réalisation de l'état des lieux du bassin Artois Picardie

dont le forage avait été déclaré ou autorisé, pour s'assurer que la réduction des pompes était effective. Il convient toutefois de souligner que les intempéries du mois d'août ont permis de limiter l'irrigation des cultures encore en place

Les autres secteurs sont restés pour moitié au niveau 1 (pas de vigilance sécheresse particulière) et pour moitié au niveau 2 (vigilance). Les modalités d'observation de la ressource en eau, tant superficielles que souterraines, ont fait l'objet de travaux durant l'automne 2005. Si les précipitations de l'hiver 2005/2006 s'avèrent inférieures à la normale, on peut d'ores et déjà prédire une nouvelle situation de sécheresse à l'étiage 2006.

La communication et la transmission d'informations en temps réel ont été une préoccupation constante des services de l'Etat pendant le déroulement des événements.

- La mise en sécurité des sites miniers (puits, terrils, risque de grisou, zones inondables) s'est poursuivie dans le cadre des sorties de concessions minières ou d'interventions directes sur les puits orphelins. La procédure de sortie de concessions a été lancée sur 17 concessions et 7 dossiers d'arrêt de travaux ont été traités. La renonciation à quatre concessions dans le Nord - Pas-de-Calais (Flechinelle, Marly, Auchy-au-Bois et Dourges) a été officialisée, en 2005, par arrêté ministériel.

Dans les carrières, 87 contrôles - dont 65 avec la présence sur place d'inspecteurs de la DRIRE - ont été réalisés en 2005 et ont donné lieu à un rapport. Les garanties financières ont fait l'objet d'une attention particulière.

3 - La lutte contre la pollution des eaux

Le traitement de l'azote et du phosphore est rendu obligatoire pour toutes les stations d'épuration de plus de 10 000 équivalents-habitants. Après un contact avec les maîtres d'ouvrage des stations d'épuration concernées et la consultation des Conseils généraux et régional, des Chambres d'agriculture, des Conseils départementaux d'hygiène et du Comité de bassin, le préfet coordonnateur de bassin Artois-

Picardie a classé, par arrêté, l'ensemble du bassin en zone sensible à l'eutrophisation après la condamnation de la France par la Cour de justice européenne.

En 2005, la Direction régionale de Voies navigables de France (VNF) a élargi, à la totalité des territoires des subdivisions de Douai et de Saint Omer, la certification ISO 14 001 obtenue, en décembre 2003, pour l'activité de gestion des terrains de dépôts. Dans le cadre de sa politique environnementale, les principales actions engagées par la Direction régionale de Voies navigables de France ont été :

- la mise en place d'un réseau de surveillance et d'alerte avec l'appui du Conservatoire botanique de Bailleul pour lutter contre la prolifération des plantes envahissantes ;

- l'animation d'une réflexion sur la régulation de la Jussie sur la haute Colme dans le cadre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du delta de l'Aa ;

- l'organisation de deux journées de sensibilisation des cadres aux techniques des berges végétales ;

- l'organisation de formations des agents d'entretien aux techniques douces pour l'entretien des abords des canaux et à l'utilisation de procédés pour tendre à l'abandon de toute utilisation de produits phytosanitaires ;

- le lancement d'une étude diagnostic sur les déchets générés par les activités du service et des usagers de la voie d'eau, première étape de la définition d'une politique globale de gestion des déchets ;

- la poursuite des études pour la réalisation d'un schéma directeur des terrains de dépôts de sédiments (document prospectif à l'horizon 2020) ;

- la poursuite des actions et partenariats dans le cadre des politiques verte, trame bleue de reboisement régional et de maintien et développement des espaces naturels de qualité ;

- l'accompagnement des recherches universitaires en cours pour la valorisation des sédiments issus des opérations de curage.

4 - La prévention des pollutions des milieux et des risques sanitaires

La Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS) et la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) ont élaboré conjointement, en 2005, le Plan régional santé environnement.

Certains sujets mobilisent déjà l'Inspection des installations classées et la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) :

- le contrôle et la limitation des émissions des installations classées ;

Les rejets solides, hydriques, atmosphériques issus des activités industrielles, agricoles ou autres peuvent contaminer durablement les milieux et avoir des effets sanitaires.

L'évaluation des risques sanitaires dans les études d'impact des installations classées (ERSEI) faite par la DRIRE ainsi que l'avis formulé par la DDASS sur les dossiers d'aménagement du territoire des collectivités font partie d'une démarche importante de prévention de la santé pour les populations actuelles et les générations futures.

la DDASS est chargée de faire l'analyse critique de la partie sanitaire des études d'impact ou des études d'évaluation des risques exigées par la réglementation en matière d'installations classées pour l'environnement, de sites pollués, d'installations nucléaires de base, de travaux d'aménagements et d'infrastructures routières. Elle a émis, en 2005, 84 avis sanitaires sur des dossiers d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

La DRIRE a prescrit plusieurs programmes de réduction des rejets. D'une manière générale, une stratégie de réduction des émissions toxiques pour les gros émetteurs (les métaux, mais aussi le benzène, le chlorure de vinyle monomère (CVM) et les dioxines) a été élaborée en arrêtant une liste d'établissements pour lesquels des propositions seront faites pour améliorer la connaissance et la maîtrise des émissions des installations correspondantes à l'échéance 2010.

- la limitation des pollutions des eaux et des sols dues aux pesticides et à certaines substances potentiellement dangereuses ;

La recherche et la réduction des rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique ont véritablement débuté en 2003 et doivent se poursuivre pendant 5 ans. Il s'agit de lutter contre des pollutions présentes en petite quantité, mais potentiellement toxiques ;

Dans le domaine des sols pollués, une action de recensement et d'évaluation des risques a été menée sur certains sites concernés par des problématiques de pollution au plomb. Le département du Nord est fortement concerné par les problématiques de pollution des sols (397 sites recensés sur la base BASOL - base de données sur les sites et sols pollués). Des mesures coercitives sont prises à l'encontre des anciens exploitants voire des propriétaires, lorsque les exploitants sont défaillants, pour la dépollution des terrains. Une action de recensement et d'évaluation des risques a été menée sur certains sites concernés par des pollutions au plomb. Par ailleurs, le taux de surveillance des eaux souterraines potentiellement touchées par des sites pollués atteint 64 %.

L'action initiée dans le domaine des composés organiques volatils (COV) précurseurs de l'ozone, s'est également poursuivie. Pour les plus gros émetteurs, des mesures spécifiques de réduction des émissions ont été prescrites pour restreindre les émissions en cas de pic d'ozone.

Par ailleurs, la DRIRE a participé aux actions engagées dans le cadre de la prévention de sécheresse. Les industriels ont en particulier été informés et sensibilisés aux limitations d'usage d'eau.



5 - Le traitement des déchets

Dans le Nord, la mise en conformité des quatre incinérateurs d'ordures ménagères s'est achevée en fin d'année 2005.

Centre de valorisation énergétique d'Halluin

La gestion des milieux et la biodiversité

A - La gestion de l'eau

Au cours du premier trimestre 2005, la DIREN s'est fortement impliquée, avec l'Agence de l'eau, dans la finalisation de la première étape de la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau (DCE). Le 4 mars 2005, le Comité de bassin a adopté le rapport définitif d'état des lieux ainsi qu'une synthèse des grands enjeux et des questions importantes auxquels le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie devra apporter des réponses.

En 2005, 3 nouveaux territoires - dont 2 de grande importance tant par leur taille que par leurs enjeux (Marque-Deûle et Escaut) - se sont engagés dans la démarche des SAGE. La région Nord - Pas-de-Calais est donc plus que largement couverte par les SAGE.

Il convient de souligner que la DIREN est particulièrement impliquée dans la phase d'émergence de nouveaux SAGE, pour lesquels elle soutient les procédures administratives de création officielle et réalise le porter à connaissance.

• SAGE Marque-Deûle

Ce SAGE a été mis en place à l'initiative de 3 grandes intercommunalités de la région : Lille Métropole Communauté Urbaine, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

Six enjeux majeurs ont été identifiés sur le territoire : la gestion de la ressource en eau et l'alimentation en eau potable, l'amélioration de la qualité des cours d'eau, la prévention des risques naturels, la prise en compte des contraintes historiques notamment dans le bassin minier, la reconquête et la mise en valeur des milieux naturels ainsi

que le développement des usages de l'eau à caractère économique (transport commercial et usages récréatifs).

Le périmètre du SAGE - regroupant 162 communes du Nord et du Pas-de-Calais a été approuvé, le 2 décembre 2005, par les deux préfets de département.

• SAGE Escaut

L'association de préfiguration au groupement européen d'intérêt économique (GEIE) Escaut Vivant est à l'origine de ce SAGE. Le bassin versant de l'Escaut présente de nombreux enjeux : la protection de la ressource en eau, la protection des milieux naturels et notamment de la ressource piscicole, la protection contre les risques naturels, la promotion, le développement du transport et du tourisme fluvial, les autres usages de l'eau (activités de sport et de loisirs) et l'appartenance au bassin international de l'Escaut.

Le périmètre du SAGE - regroupant 249 communes du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne - a reçu, le 9 décembre 2005, un avis favorable du comité de bassin.

• SAGE Yser

Le bassin versant de l'Yser a fait l'objet d'un contrat de rivière (2000-2003) initié par le Syndicat intercommunal pour l'aménagement du bassin de l'Yser (S.I.A.B.Y.). Cette action a permis de réunir les acteurs locaux autour d'une démarche associant hydraulique, reconquête de la qualité des eaux, entretien écologique des berges et sensibilisation au milieu naturel. Dans le prolongement de cette démarche, les élus locaux ont demandé la mise en place d'un SAGE. Le périmètre du SAGE regroupant 39 communes du Nord a été approuvé, le 8 novembre 2005, par le préfet.

La DIREN a un rôle d'animation, d'harmonisation et d'appui à l'égard des Missions interservices de l'eau (MISE).

En 2005, les principales actions menées par la MISE pour le département du Nord et le service chargé de la police de l'eau sur les cours d'eau domaniaux ont été les suivantes :

- la rédaction d'un arrêté-cadre sécheresse inter-départemental et arrêté d'application pour le département du Nord ;
- la réalisation de plus de 100 contrôles pour vérifier le respect de la réglementation au titre de la police de l'eau ;
- la création de plus de 300 points d'analyses de la qualité des sédiments sur le réseau domaniaux, confection d'une base de données, mise en œuvre d'actions répressives (prise de 4 arrêtés de mise en demeure) et rédaction d'une vingtaine de procès-verbaux.

B - La conservation de la biodiversité

La DIREN poursuit l'action engagée depuis 1988 pour le classement de sites au niveau européen.

En ce qui concerne la Directive européenne du 21 mai 1992 sur la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage, 28 sites - représentant 18 202 ha (soit

1,47 % du territoire régional) - ont été reconnus en décembre 2004, par la Commission européenne comme sites d'importance communautaire (SIC). Le réseau - qui est suffisant dans le Nord - Pas-de-Calais - est en voie d'achèvement.

En ce qui concerne la Directive européenne du 2 avril 1979 sur la conservation des oiseaux sauvages, le Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) a identifié, dans le Nord, des secteurs à désigner en zone de protection spéciale afin de compléter le réseau Natura 2000 " Directive Oiseaux ". Il s'agit de la Forêt de Thiérache et du site des bassins de Thumeries où les espèces d'oiseaux, insuffisamment représentées au niveau du réseau, vivent.

Suite au comité départemental Natura 2000 du 14 juin 2005, les communes, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les représentants des acteurs locaux ont été consultés en août 2005. Leurs remarques et propositions ont été transmises, fin 2005, au MEDD par le préfet en vue de la désignation de quatre sites.

Fin 2005, la Commission européenne a demandé par ailleurs que soit désignée une zone de protection spéciale dans la plaine de la Scarpe et de l'Escaut.

Pour le Nord, 9 sites d'importance communautaire (PSIC) représentant 9 508 ha soit 1,66 % du territoire ont été proposés.

- Le document d'objectifs (DOCOB) " Dunes de la plaine maritime flamande " a été engagé en 2005. Sous maîtrise d'ouvrage Etat, il a bénéficié de crédits du Fonds européen de développement régional (FEDER) ; l'opérateur est le Conseil général.
- Le DOCOB " dunes flamandaises décalcifiées de Ghyselde " est en cours de finalisation.
- Les 3 DOCOB concernant le territoire du Parc naturel régional Scarpe Escaut sont achevés et 2 contrats ont été signés.
- Deux contrats ont également été signés conformément au DOCOB " Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du plateau d'Anor " (1 744 ha). Deux autres contrats sont en train d'être finalisés.

La réserve naturelle de la Dune Marchand, constituée de 83 ha d'espaces dunaires situés sur le littoral dunkerquois, a été acquise par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres. La gestion de cette réserve, créée par décret du 1^{er} octobre 1990, a été confiée au Conseil général du Nord qui a réuni le comité de gestion en 2005.

Il convient de souligner que la réserve est également un site inscrit et un site d'intérêt communautaire au titre de la Directive " Habitats " dont le document d'objectifs a été lancé en fin d'année 2004, l'opérateur étant le Conseil général du Nord. Les différentes études portant sur le diagnostic du site ont été présentées en comité de pilotage en 2005.

Le soutien aux politiques environnementales et développement durable

A - L'intégration des enjeux environnementaux

La DIREN a été consultée, pour avis, sur 12 projets de permis de construire représentant 64 éoliennes pour une puissance de 141,3 MW. Sur ces 12 projets, on en dénombre 5 pour le Nord (soit 17 éoliennes pour une puissance de 40,3 MW).

La loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique institue la notion de zones de développement de l'éolien (ZDE). Ces zones sont proposées par des territoires (EPCI, SCOT.) et validées par le préfet de département suivant les critères basés sur " le potentiel éolien, les disponibilités de raccordement au réseau électrique, et de la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables historiques et protégés ". La DIREN et la DRIRE contribuent donc aux travaux du comité éolien du département du Nord.

En début d'année 2005, la DIREN a réalisé et envoyé aux différents services de l'Etat en région le document " Description des enjeux environnementaux des territoires ".

Une importante réflexion a été menée sur la méthodologie à adopter pour l'évaluation des incidences de certains plans et programmes : analyses documentaires, réunions locales (SCOT de Dunkerque, Artois, Douaisis).

La veille territoriale s'est poursuivie avec :

- le suivi des profils environnementaux de territoire ;
- la participation au groupe technique de suivi du volet territorial du Contrat de Plan ;
- la collaboration à différentes démarches régionales (inscrites ou non dans le PASER) :
 - les contrats métropolitains et l'étude prospective sur l'aire métropolitaine de Lille ;
 - les enjeux transfrontaliers de l'arrondissement de Dunkerque ;
 - l'évaluation des politiques de l'Etat dans l'ex bassin minier.



L'environnement & le cadre de vie

B - Le partage de la connaissance environnementale

Le porter à connaissance cartographique a été fait par la DIREN via le site internet. En 2005, on a observé 22 340 requêtes (soit 35 % d'augmentation par rapport à 2004) - qui ont donné lieu au téléchargement de 25 000 documents (cartes, arrêtés, fiches synthétiques) - et 600 abonnés dans l'espace de téléchargement des sources géographiques pour 8 250 consultations sur le module données SIG.

Depuis quelques mois, le projet visant à mutualiser les moyens techniques et financiers régionaux, notamment de l'État et des collectivités locales, en matière d'information géographique s'accélère. Les appels d'offres d'acquisition de référentiels cartographiques ont été lancés, les prestataires désignés.

Ce projet, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Etablissement public foncier (EPF), est piloté par un réseau de partenaires constitué du Secrétariat général pour les affaires régionales (financeur, à hauteur de 50 %, du projet dont le coût est de 2,5 millions d'euros), du Conseil régional, du Conseil général du Nord, de la Direction régionale de l'environnement, de la Direction régionale de l'équipement et du Centre d'études techniques de l'équipement.

Lenjeu de cette plate-forme régionale est d'acquiescer un commun des référentiels géographiques souvent très coûteux et de les mettre à disposition des décideurs publics pour améliorer l'observation et l'analyse des territoires.

Suite à la mise en place du réseau régional des données de l'environnement (RDE) en 2003, deux catalogues ont été réalisés en 2004 et mis à jour en 2005 :

- l'un porte sur un portail des ressources (300 gisements d'informations ont été référencés à ce jour),
- l'autre porte sur un portail des acteurs de l'environnement (200 acteurs répertoriés, à ce jour, avec leurs coordonnées et leurs champs d'intervention dans le domaine de l'environnement).

Les différentes actions de promotion du site internet (<http://www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr>) ainsi que la mise à jour en continu des éléments d'information ont permis d'augmenter sensiblement le nombre de connexions : 41 000 accès à la page d'accueil ont été comptabilisés en 2005 contre 30 000 en 2004 soit une hausse d'environ 30 %.

En 2005, la DIREN a financé 54 projets d'associations. La plupart de ces projets (plus de 60 %) avait pour but d'expliquer le concept de protection de l'environnement. Les autres projets avaient trait à la participation au débat public (23 %) et à l'intégration de l'éco-citoyenneté dans la vie quotidienne (15 %).

Il faut savoir que le département du Nord compte 35 associations agréées.

48 projets ont vu le jour dans le cadre de l'opération 1 000 Défis pour ma Planète. Les actions menées ont porté principalement sur la gestion des déchets, la protection de l'eau et la gestion de la biodiversité.

La création en 2005, à Bergues, de l'Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE) permet d'entrevoir la mise en place d'un réseau fort d'éducation à l'environnement pour un développement durable au travers d'actions de formation des animateurs et de propositions d'animations répondant à la stratégie nationale de développement durable.

C - L'information et la communication

La DIREN a réalisé plusieurs actions de communication externe en 2005 comme :

- le pilotage de la 3ème édition de la semaine du développement durable ;
- la réalisation du dépliant concernant la charte Marianne ;
- l'assistance à la réalisation de produits techniques tel l'atlas des zones inondables.

La brochure "L'IRE" (Industrie au Regard de l'Environnement) réalisée par la DRIRE, a été éditée à 3 000 exemplaires et a fait l'objet d'une présentation en septembre 2005.



L'agriculture et le milieu rural *la forêt*

Un des faits marquants de cette année agricole 2005 a été la mise en place des droits à paiement unique (DPU) qui constitue un des principaux éléments de la réforme de la politique agricole commune (PAC) prévue par l'accord de Luxembourg du 26 juin 2003.

L'agriculture

A - Les droits à paiement unique

Le 15 octobre 2005, 8 717 agriculteurs du Nord ayant perçu depuis 2000 des aides communautaires pour les productions animales et végétales ont reçu par courrier officiel du ministère de l'agriculture leurs droits à paiement unique (DPU) historiques.

Pour la mise en place de la gestion des DPU, la Direction régionale et départementale de l'agriculture et de la forêt a poursuivi la campagne d'information initiée en 2004 en organisant, en liaison avec la Chambre d'agriculture, des réunions publiques sur les modalités de mise en œuvre du dispositif.

Désormais, la plus grande partie des aides sera versée indépendamment des volumes de production. Pour éviter néanmoins l'abandon des terres agricoles, un lien entre les aides et l'acte de production est maintenu dans des conditions définies.

B - La conditionnalité

Ces nouveaux paiements uniques par exploitation sont subordonnés au respect des normes en matière d'environnement, de sécurité alimentaire et de bien-être des animaux. Pour ce faire, des contrôles sont réalisés sur le terrain.

En 2005, 633 contrôles ont été effectués par les services de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, de la Direction départementale des services vétérinaires ou de l'Office national interprofessionnel des

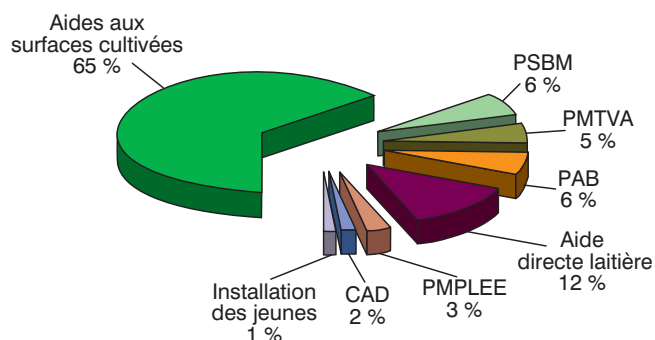
céréales. 76 % d'entre eux se sont soldés par une conformité ou un simple rappel à la règle sans impact financier du service d'économie agricole.

L'application de la réglementation, au plus près du terrain, la pédagogie, l'explication des contrôles et leur meilleure appréhension sont évoquées et discutées par le comité de suivi de la réforme de la PAC mis en place par le préfet (comité qui s'est réuni à cinq reprises en 2005).

En 2005, les programmes de maîtrise des pollutions d'origine animale et de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage se sont poursuivis. Grâce à des procédures simplifiées et aux financements du Conseil régional, du Conseil général, de l'Agence de l'eau et de l'Etat, 108 exploitations agricoles spécialisées dans l'élevage ont été mises aux normes pour le stockage des effluents. Sur la zone Objectif 1 du Hainaut (arrondissements d'Avesnes, de Valenciennes et de Douai), des travaux complémentaires de modernisation ont pu être entrepris grâce aux financements communautaires spécifiques.

C - Les aides directes aux productions agricoles

Les exploitants agricoles du département du Nord ont bénéficié en 2005 de 126,7 millions d'euros d'aides publiques provenant pour l'essentiel de financements communautaires au titre de la PAC.



Répartition des aides à l'agriculture

Evolution du nombre annuel de dossiers traités Montant des aides payées et engagées pour les dossiers 2005

PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE A L'AGRICULTURE	2001	2002	2003	2004	2005 (en M.Euro)	
1- Aides PAC						
aides compensatoires aux surfaces cultivées	7 193	7 073	6 908	6 814	6 555	78,00
prime spéciale aux bovins mâles (PSBM)	3 526	3 412	3 154	3 071	3 651	7,50
prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA)	1 590	1 528	1 438	1 414	1 373	6,50
prime à l'abattage des bovins (PAB)	6 128	9 919	10 213	10 516	10 125	7,50
aide directe laitière (ADL)				2 503	2 413	14,55
2 - contrats d'agriculture durable (CAD)	52	114	265	306	720	5,70
3 - Aides à l'installation des jeunes agriculteurs	67	93	77	79	109	1,60
4 - Maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage (PMPLEE)	172	168	104	112	310	5,22
5- Aides conjoncturelles						
aides conjoncturelles porcs	0	0	68	0	0	0,00
aides conjoncturelles volailles	0	0	0	34	0	0,00
aides conjoncturelles bovins	1 317	494	0	0	0	0,00
aides calamités agricoles	59	253	0	0	17	0,13
TOTAL	20 104	23 054	22 227	24 849	25 273	126,70

L'ensemble de ces aides a concerné plus de 25 000 dossiers (pour environ 7 000 exploitations agricoles recensées dans le département dont 5 300 comprenant plus de 12,5 hectares de grandes cultures et utilisant au moins 0,75 unités de main d'œuvre).

La forêt et la chasse

Trois dossiers ont particulièrement mobilisé le service en 2005 : Natura 2000, l'aide à l'investissement forestier et la réglementation des nuisibles en matière de chasse.

L'évolution la plus sensible concerne Natura 2000.

En effet, l'année 2005 a été marquée par deux temps forts :

- la validation du document objectif pour les sites du "Bois de Flines les Râches et système alluvial du courant des vanneaux", " Forêts de Raismes - St Amand - Wallers et Marchiennes et Plaine alluviale de la Scarpe ".

Ce document, fruit du travail des différents acteurs, a permis de mettre en œuvre sur le terrain des actions de protection ou de restauration des milieux naturels, grâce à la signature de " contrats Natura 2000 ". Ainsi, en décembre 2005, deux contrats ont-ils été signés par l'Etat : l'un avec l'Office national des forêts pour un montant de 86 657 € sur 5 ans et l'autre avec le parc naturel régional Scarpe Escaut d'un montant de 134 254 € également sur 5 ans. Ce dernier contrat va permettre de restaurer la tourbière de Vred, milieu rarissime dans la région.

- la signature de deux nouveaux contrats Natura 2000 dans le site forêts, bois, étangs et bocages herbagers de la Fagne et du Plateau d'Anor, dont le document objectif a été validé en 1999, pour un montant respectivement de 52 988,64 € et de 5 881,70 €.

Le dispositif d'aide directe à la forêt privée a par ailleurs été renforcé avec l'arrêté préfectoral du 3 août 2005, qui fixe par action et de manière forfaitaire, le montant des aides directes à la production forestière.

Enfin, de nouvelles modalités pour la destruction des pigeons ont été définies.

Une vaste concertation a en effet été menée en 2005 avec le monde agricole et les personnes/organismes ayant des intérêts cynégétiques, après la remise en cause en 2004 des politiques de destruction des pigeons ramiers par le tribunal administratif de Lille.

Elle a permis d'aboutir à un nouveau dispositif de destruction des pigeons (approuvé par arrêté préfectoral du 30 novembre 2005) qui encadre strictement cette pratique dans le temps et en fonction des cultures et de leur stade de croissance.



Le milieu rural

A - L'aménagement rural et foncier

Le service d'aménagement rural et foncier a participé à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale (SCOT) de Flandres-Dunkerque, du Douaisis et du Cambrésis et a poursuivi ses missions traditionnelles en matière d'urbanisme.

En 2005, le lancement de grands projets d'infrastructures linéaires (canal Seine Nord Europe et liaison autoroutière Amiens - Lille - Belgique (A 24) a également mobilisé le service pour les études relevant du domaine agricole et du milieu naturel.

Parallèlement, la mobilisation des crédits européens a permis d'accélérer les opérations d'aménagement foncier sur les arrondissements de Douai, Valenciennes et Avesnes/Helpes.

En matière de remembrement, les opérations engagées sont principalement liées à des projets routiers : élargissement de la RN 41 au sud de Lille, contournement sud de Cambrai, déviation de la RN 2 dans l'Avesnois entre Maubeuge et le sud d'Avesnes.

B - Le conseil aux collectivités et l'ingénierie publique en milieu rural

La Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) exerce traditionnellement des missions de conseil, d'assistance technique et de maîtrise d'œuvre auprès des collectivités locales en milieu rural, dans les domaines relevant de sa compétence.

Cette activité a généré pour l'Etat une recette de 837 000 € (contre 914 000 € en 2004). Au total, 89 opérations nouvelles ont été engagées en 2005 (contre 71 en 2004).

En outre, la Directive nationale d'orientation pour l'ingénierie publique (DNO) du 7 février 2005, complétée par la circulaire conjointe des ministres de l'équipement et de l'agriculture du 11 août 2005, fixe le cadre des stratégies locales. A cet égard, le préfet a souhaité que la coopération

L'agriculture et le milieu rural *la forêt*

entre la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt et la Direction départementale de l'équipement soit renforcée autour des trois axes suivants (qui constitueront l'architecture du nouveau document de stratégie locale qui devrait être finalisé pour septembre 2006) :

- création d'un dispositif d'information réciproque de prises de commandes auprès des maîtres d'ouvrage en assainissement, épuration et aménagement hydraulique ;
- mise en place d'un système formalisé d'échanges de données (cartographiques notamment) pour faciliter le traitement de l'information entre les services ;
- définition de formations communes, tant techniques que juridiques, afin de renforcer la cohérence de l'action du pôle d'ingénierie publique.

Répartition par secteurs d'activité du chiffre d'affaires 2005 de la DDAF

	Chiffre d'affaires (milliers €)	Répartition (en %)
<i>Assainissement - épuration</i>	330	39 %
<i>Hydraulique agricole et fluviale</i>	250	30 %
<i>Electrification rurale</i>	250	30 %
<i>Divers (AEP, forêts, déchets)</i>	7	1 %
Total	837	100 %



L'Etat intervient dans les quatre domaines suivants :

- les infrastructures routières ;
- les transports collectifs ;
- le transport fluvial ;
- le transport aérien.

Les infrastructures routières et les transports collectifs

Dans le cadre du contrat de plan Etat - Région, des travaux sont réalisés sur plusieurs infrastructures routières du département du Nord.

Dans la région lilloise sur l'itinéraire Lille-Béthune

Les travaux d'aménagement de la RN 41 sont achevés depuis octobre 2005, offrant ainsi aux usagers une section à 2 x 2 voies entre l'autoroute A25 et la RN 47 à hauteur de La Bassée. En parallèle, l'enquête d'utilité publique pour les travaux de mise à 2 x 2 voies de la RN 47 entre la RN 41 et le giratoire de Salomé s'est déroulée en décembre 2005 afin de permettre le démarrage des travaux dès le 2ème trimestre 2006.

Dans l'Avesnois

Le contournement ouest de Maubeuge a été inauguré et mis en service le 28 avril 2005. Il permet d'assurer la liaison vers Avesnes depuis Valenciennes en évitant l'agglomération de Maubeuge.

Un nouvel itinéraire à 2 x 2 voies sera prochainement créé entre Maubeuge et Avesnes. Le démarrage des travaux pour l'aménagement de la RN2 au niveau de la commune d'Hautmont est prévu au 1er semestre 2006.

Dans le Douaisis et le Valenciennois

Après la mise aux normes autoroutières de la RN 455 dans le secteur de Douai en 2004, un programme important de travaux de finition et de mesures environnementales a été engagé.

En parallèle, les études pour l'achèvement de la section entre Pecquencourt et Somain ont été réalisées : les premiers crédits pour cette nouvelle tranche affectée en 2005, tant sur le Douaisis que le Valenciennois, permettront un démarrage des travaux au cours du 1er semestre 2006. L'achèvement de la mise aux normes de l'itinéraire devrait intervenir fin 2007.

Dans le Cambrésis

Les travaux de réalisation du contournement de Cambrai se sont poursuivis avec notamment la réalisation des remblais techniques du Viaduc de l'Escaut dont les travaux seront engagés dès la fin du 1er semestre 2006.

Au delà de ces travaux d'investissement, le programme de requalification des autoroutes urbaines continue à être mis en œuvre avec notamment, la réalisation d'un écran anti-bruit sur

l'autoroute A2 à Douchy-les-Mines et sur l'autoroute A 25 au niveau du jardin botanique et du lycée Baggio à Lille.

Par ailleurs, le système d'exploitation dynamique des autoroutes et voies rapides urbaines " Allegro " a été mis en place, en octobre 2005, sur la partie centrale de l'agglomération lilloise. Il apporte des informations claires aux usagers de la route : alerte en cas d'accident, proposition d'une solution alternative de trajet, indications sur les temps de parcours, précisions sur les autres modes de transport.

En ce qui concerne l'entretien routier, une deuxième phase de travaux de réfection de la chaussée béton de l'A25 (Lille-Dunkerque) a été réalisée pour un montant de 7,4 M€. Le chantier, engagé en 2004, se poursuivra sur plusieurs années.

Perte accidentelle d'huile de colza en décembre 2005

La Direction départementale de l'équipement (DDE) du Nord a été confrontée, la veille de Noël, à une situation particulièrement inattendue avec la perte accidentelle d'huile de Colza par un transporteur routier sur 40 km d'autoroute, au niveau de l'A25 (entre Meteren et son raccordement à l'A16), près de Dunkerque.

Cette situation, détectée très tôt par le personnel de permanence, a amené très rapidement la DDE à fermer cette section d'itinéraire, à définir des itinéraires de déviation et à rechercher, sous l'égide de la préfecture assistée de l'Etat-majeur de zone, des procédés adaptés de nettoyage pour une réouverture en toute sécurité de l'autoroute (réouverture intervenue en moins de 5 jours).

En matière de transports collectifs, le projet de tramway de Valenciennes porté par le Syndicat intercommunal de transport urbain (SITURV) - qui doit relier l'université au quartier Dutemple - est rentré dans une phase préopérationnelle : les premiers essais ont démarré en décembre 2005. Son inauguration est prévue le 16 juin 2006. Le SITURV a déposé, en avril 2005, un dossier préliminaire de sécurité pour la poursuite de la ligne de tramway vers Denain.

Le développement du Transport fluvial

En 2005, le volume transporté atteint 8,09 millions de tonnes (hors transit), soit une croissance de + 3,2 % par rapport à 2004. Le trafic mesuré en tonnes-kilomètres est en progression plus sensible : 940 millions de t/km en



Les infrastructures de transports

2005, soit + 4,8 % par rapport à 2004. Cela est dû à l'augmentation des volumes conjuguée à l'allongement des distances moyennes de transport. Le trafic de conteneurs a également évolué de 6,9 %. De même, les trafics fluviaux dans le port de Dunkerque ont enregistré une progression de 18 % en 2005.

Dans le Nord, l'année 2005 a été marquée par les événements suivants :

- la signature du contrat de Progrès VNF - PAD - UMC - SPEM (Voies navigables de France - Port autonome de Dunkerque - Union maritime et commerciale - Syndicat professionnel des entrepreneurs maritimes), le 21 février 2005, en vue de développer l'utilisation du transport fluvial dans les échanges générés par le port de Dunkerque et par les entreprises de la zone portuaire.
- la signature d'une charte partenariale entre VNF, Roquette et les Carrières du Boulonnais, le 1er décembre 2005, pour mettre en place un trafic pendulaire entre la région parisienne, Lestrem sur la Lys et Coulogne sur le canal de Calais



Signature d'une charte de développement du transport fluvial entre VNF, les Carrières du Boulonnais et Roquette

A - Les actions en faveur du développement de la voie d'eau

1- Les travaux prévus dans le contrat de plan Etat-Région

Dans le cadre de la mise en œuvre du volet fluvial du Contrat de Plan Etat-Région, les premières enquêtes publiques pour le recalibrage de l'Escaut et de la Deûle au gabarit 1 500/3 000 t et le relèvement des ponts à 5,25 m ont été lancées en 2005. Une partie des gros travaux a démarré.

Sur l'axe Dourges-Mortagne, la déclaration d'utilité publique a été prononcée le 30 décembre 2005.

Le 8 mars 2005, en sous-préfecture de Valenciennes, le ministre de l'équipement et des transports wallon a donné son accord sur le projet de convention franco-belge pour la réouverture et l'entretien du canal de Condé - Pommerœul. Le dos-

sier de réouverture du canal prévoit un recalibrage de la section au gabarit 3 000 t à l'identique de l'Escaut et de l'ensemble du réseau à grand gabarit du Nord - Pas-de-Calais.

2 - Le projet Blue Links

L'année 2005 a été déterminante pour le projet Blue Links, financé dans le cadre du programme INTERREG.

L'ensemble des marchés a été notifié en début d'année. Les travaux de reconstruction des portes d'écluses ont été réalisés sur 5 des 10 écluses du canal de Roubaix. Le 29 septembre 2005, le projet a fait l'objet d'une conférence de presse suivie d'une visite du chantier des écluses pour les personnalités et les journalistes. La conférence de presse a permis également de lancer l'opération



Remplacement des portes d'écluses sur le canal de Roubaix

nationale "Chantier ouvert au public" des 30 septembre et 1er octobre 2005. Près de 500 personnes ont visité les trois premières écluses du canal de Roubaix mises à sec.

B - Les travaux d'entretien et d'exploitation

Le budget entretien et exploitation du service s'est élevé à plus de 5 M€ (entretien courant des abords, maintenance et fonctionnement courant des ouvrages, dragages). Le montant des travaux de restauration du réseau est de l'ordre de 6 M€.

En 2005, le service a dû faire face à des réparations d'urgence, dans des conditions atmosphériques difficiles, suite à une avarie importante à une porte de l'écluse de Don (Deûle). Cette avarie est intervenue quelques mois avant le chômage programmé en mai.

Une rupture du barrage des Couteaux (Scarpe Moyenne) a également nécessité la mobilisation des agents du service.

A noter le chômage de l'écluse de Fresnes réalisé en



Avarie à une porte de l'écluse de Don, sur la Deûle



Le transport aérien

A - La nouvelle organisation de l'aviation civile

La mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et les règlements européens "ciel unique" de la navigation aérienne ont conduit l'administration de l'aviation civile à se réorganiser afin de différencier clairement les activités de prestation de service des activités régaliennes.

On distingue maintenant le service de la navigation aérienne Nord qui gère la circulation aérienne des avions au Nord de Paris, et la délégation territoriale de l'aviation civile Nord - Pas-de-Calais qui est l'autorité réglementaire.

Au niveau local, les coordinations entre les deux services font l'objet de protocoles d'accord car les missions des deux entités sont étroitement imbriquées, plus particulièrement dans les domaines de l'exploitation des aérodromes et de l'information aéronautique (publiée par l'aviation civile à l'intention des pilotes).

B - La navigation aérienne

L'équipement des installations techniques de la navigation aérienne s'est poursuivi en 2005 par la mise en œuvre de l'architecture proche dans la tour de contrôle de l'aéroport de Lille-Lesquin.

Pour la tour de contrôle de l'aérodrome de Merville, un programme spécifique est en cours afin de mettre à niveau les équipements techniques (visualisation d'images radar). Aux abords de l'aérodrome, l'espace aérien a été classé dans une catégorie où le service rendu aux aéronefs est amélioré.

C - Les aérodromes

Sur l'aéroport de Lille-Lesquin, 850 000 passagers ont été accueillis et de nouvelles infrastructures ont été réalisées pour développer l'activité du fret.

L'aérodrome de Merville conserve sa spécificité d'aérodrome de formation initiale pour les pilotes, notamment ceux de la compagnie aérienne Air France avec 10 250 mouvements aux instruments.

Les sept aérodromes du Nord appartenant totalement ou en partie à l'Etat seront transférés, comme le prévoit la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, aux collectivités territoriales ou à leurs groupements au plus tard le 1er janvier 2007.

Par ailleurs, conformément à la réglementation de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), les aérodromes commerciaux doivent désormais obtenir une certification sécurité. Dans ce cadre, la Délégation régionale de l'aviation civile a participé aux audits de certification des aérodromes nationaux.

L'amélioration du service rendu aux usagers

L'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers est une priorité constante de tous les services de l'Etat dans le Nord.

Ces derniers ont pris des engagements (communs et spécifiques) dans le cadre de la charte Marianne, charte d'accueil qui s'applique depuis le début de l'année 2005.

2005 : l'année de la charte Marianne

A - Une démarche interministérielle

Le travail d'impulsion, de coordination et de mutualisation, engagé en 2004, pour la démarche qualité s'est poursuivi en 2005.

Trois comités de pilotage - auxquels ont notamment participé les correspondants "Marianne", nommés en 2004, dans chacun des 25 services de l'Etat concernés - se sont réunis en 2005.

Trois groupes de travail ont été mis en place :

- le premier sur l'élaboration d'un plan de formation interministérielle 2005-2007 pour accompagner la mise en œuvre de la démarche ;

- le deuxième sur l'écoute et la participation des usagers pour élaborer et mutualiser les outils et les méthodes ;

Ces deux thèmes étaient inscrits dans les axes prioritaires du PASED (Plan d'Action Stratégique de l'Etat dans le Nord) ;

- le troisième sur l'accueil des personnes handicapées ou en situation sociale difficile (fin d'année 2005).

En cours d'année, d'autres services ont manifesté leur intérêt pour la démarche comme la Direction régionale de l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes), le CRDP (Centre régional de documentation pédagogique), les services de l'enseignement agricole, la Cité administrative de Lille et la Direction régionale des affaires culturelles.

Quelques grandes administrations doivent encore mettre en place la charte Marianne : le Rectorat, les services Judiciaires, la Gendarmerie et la Police nationale.

B - Les résultats de l'enquête mystère réalisée, en octobre 2005, dans le Nord

Une enquête nationale d'évaluation externe a été réalisée en octobre 2005.

Des usagers "mystères" se sont déplacés dans tous les départements.

Dans le Nord, 11 services de l'Etat ont reçu des visites, des appels, des courriers et des courriels "mystères" pour

s'assurer que les objectifs de qualité de service étaient atteints et pour évaluer, de manière impartiale, la qualité de l'accueil.

Classement des services dans le Nord

Services déconcentrés préfecture, sous-préfecture	Note d'ambition	Note d'effectivité	Indice synthétique (IS)
DRIRE	8,6	9,4	18,0
DDCCRF	8,7	8,9	17,7
Préfecture	8,1	7,6	15,7
DDTEFP	6,2	7,6	14,5
DDJS	7,3	7,6	14,5
Sous-préfecture/Douai	8,1	7,1	14,4
Trésorerie	8,6	6,7	14,3
DDE	6,6	6,3	14,2
DDAF	7,3	5,7	14,0
DRE	6,6	5,1	11,5
DDASS	6,3	4,9	11,4
Moyenne département du Nord			14,65
Département le mieux classé : Calvados			16,75

Le département du Nord avec une moyenne (Indice synthétique) de 14,65 est honorablement classé, au plan national, dans la première moitié (50ème place).

L'analyse des résultats montre que l'accueil est globalement satisfaisant dans la plupart des sites visités.

Les principaux points à améliorer portent sur :

- la possibilité d'un accueil confidentiel ;
- l'accueil des personnes à mobilité réduite ;
- l'aide à la constitution des dossiers ;
- l'identification de l'interlocuteur ;
- la prise en compte des attentes des usagers : 80% des services obtiennent des résultats médiocres sur cet engagement.

Il convient de souligner que les administrations du réseau MINEFI (ministère de l'économie, des finances et de l'industrie) sont souvent très bien classées car elles ont été les premières à s'engager dans les démarches qualité.

D'où l'intérêt de développer et de renforcer les échanges ainsi que la mutualisation des bonnes pratiques au niveau interministériel pour élever le niveau de qualité dans l'ensemble des services de l'Etat du Nord.

du *L'amélioration* service rendu aux usagers



La démarche qualité dans les services préfectoraux

A - Une seule charte Marianne pour la préfecture et les sous-préfectures

Les 22 engagements de services qui ont été retenus sont valables à la fois pour la préfecture et les sous-préfectures.

Ils ont été affichés, dans chaque site, dès le 3 janvier 2005. En outre, un encart comportant un plan de situation ainsi que les adresses, coordonnées téléphoniques et heures d'ouverture des services a également été apposé.

B - De nouvelles conditions d'accueil

L'année 2005 a été marquée par l'ouverture de la nouvelle sous-préfecture de Dunkerque en novembre. Il faut également souligner :

- la prochaine ouverture, en juin 2006, de la nouvelle préfecture sur le site de l'ancien hôpital militaire Scrive ;
- l'extension, en fin d'année 2007, de la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe ;
- le réaménagement en 2007, de l'espace accueil de la sous-préfecture de Valenciennes.

C - De multiples actions et réflexions engagées

Plusieurs chantiers ont été lancés pour faire évoluer les pratiques et améliorer l'accueil et la qualité de service rendu.

1 - La déconcentration de la gestion de certains dossiers

- Depuis 2005, l'échange des permis de conduire se fait en sous-préfectures.
- En outre, pour faciliter les démarches des étrangers et leur éviter de se déplacer à Lille, la sous-préfecture de Douai a en charge, depuis mars 2005, l'instruction des titres de séjour pour son arrondissement.

Cette expérimentation pourrait être étendue, à partir de 2006, aux autres sous-préfectures.

2 - La réduction du taux d'appels perdus

Une réflexion globale a été menée sur l'accueil téléphonique. En effet, les taux d'appels perdus sont très importants : 25% en moyenne en 2004, 22% en 2005 alors que l'objectif national est de 6%.

De fortes disparités ont été relevées entre directions (taux d'appels perdus supérieur à 50 % à la Direction de la réglementation et des libertés publiques) mais aussi entre bureaux d'une même direction.

Un diagnostic a donc été réalisé, du standard général jusqu'aux postes téléphoniques individuels.

Il a mis en évidence que peu d'agents connaissaient les fonctionnalités de base des appareils téléphoniques : notam-

ment les renvois d'appel, les boîtes vocales.

Pour remédier à cette situation, toutes les directions ont fait l'objet d'une remise à niveau des outils téléphoniques (ce qui a permis de diminuer sensiblement le taux d'appels perdus) et des fiches-conseils ont été diffusées sur l'intranet de la préfecture pour améliorer l'accueil et la relation à l'utilisateur.

Il a d'ailleurs été demandé à l'encadrement de veiller à l'application de ces directives et de retenir la qualité de l'accueil téléphonique comme objectif individuel et collectif lors de l'entretien d'évaluation des agents.

Des actions particulières ont été menées ou vont l'être pour les bureaux des nationalités et de la circulation qui concentrent plus de la moitié des appels entrant en Préfecture :

- au bureau des Nationalités, un mini standard composé de trois agents a été mis en place et un serveur vocal est en cours d'élaboration. L'ensemble des postes téléphoniques a été revu ;
- au bureau de la Circulation, il est prévu un serveur vocal par titre délivré relié à plusieurs postes téléphoniques spécialisés.

Ce dispositif, en cours d'élaboration fin 2005, sera opérationnel avant le transfert des services à Scrive.

3 - La modernisation des services (notamment des services de délivrance de titres) en perspective de l'installation à Scrive

Un projet de service a été lancé dans le bureau des Nationalités pour réduire les stocks et les délais, mais aussi pour faciliter le regroupement des différentes sections à Scrive en 2006.

4 - Des améliorations à venir pour l'accueil " physique " et les courriers électroniques

En ce qui concerne les courriers électroniques (courriels), il a fallu mettre à plat les circuits et les pratiques. Une fiche de procédure applicable à tous les services a été réalisée à l'automne 2005.

Quant à l'accueil " physique ", il devrait sensiblement évoluer à Scrive.

5 - Les résultats de la préfecture et de la sous-préfecture de Douai suite à l'enquête " mystère " réalisée en octobre 2005.

Sur 11 services de l'Etat visités dans le Nord, la préfecture arrive au 3ème rang (note égale à 15,7) et la sous-préfecture de Douai au 6ème rang (note égale à 14,4).

Au niveau de l'ensemble des préfectures, la préfecture du Nord est honorablement classée à la 30ème place sur 100 et à la 9ème place sur 20 pour les préfectures de même strate (c'est-à-dire les préfectures des départements comportant plus d'1 million d'habitants). La note de la préfecture est située au-dessus de la moyenne des préfectures, qui est de 14,4.



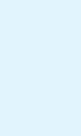



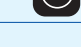
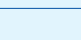




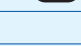
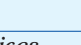
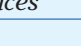
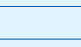
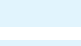






L'amélioration du service rendu aux usagers

Classement des 100 préfectures

(source : ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire)

Préfectures	Indice d'ambition	Indice d'effectivité	Indice synthétique	Classement
- Val d'Oise	9,37	9,46	18,83	1er
- Rhône	8,73	8,31	17,04	12ème
- Nord	8,10	7,60	15,72	30ème
- Pas-de-Calais	7,34	8,30	15,64	34ème
- Guyane	3,80	5,14	8,94	99ème
- Guadeloupe	0,00	4,99	4,99	100ème
- moyenne du réseau des préfectures			14,44	
- moyenne MINEFI Direction des services fiscaux			15,59	
- moyenne MINEFI Trésor			15,15	
- moyenne MINEFI Concurrence, consommation et répression des fraudes			16,12	

TABLEAU DE BORD DU SUIVI DE LA CHARTE MARIANNE

RESPECT DES DELAIS		objectif	sites	source	résultat année 2005
Respect des délais de réponse aux courriels déposés sur le site internet de la préfecture		72 h		enquête en ligne auprès des internautes	28%
Respect d'un délai d'attente annoncé		45 mn aux cartes grises	Avesnes	IM 301	17 min
			Cambrai		16 min
			Douai		34 min
			Dunkerque		21 min
			Lille		45 min
			Valenciennes		48 min
ACCUEIL TELEPHONIQUE		objectif	sites	source	résultat année 2005
Efficacité de la prise d'appel (%)		90%	Lille	IM 314	81 %
Ré-orientation vers le bon interlocuteur		-		campagne d'enquêtes	8 / 10
Qualité de la réponse		-		mystère de la Délégation aux usagers et aux simplifications	8,5 / 10
Qualité de la prise d'appel		-		administratives (DUSA)	7 / 10
Satisfaction globale (moyenne des 3 notes)		-			8 / 10
ACCUEIL SUR SITE		objectif	sites	source	résultat année 2005
Facilité d'accès		-	Lille, site Giélee	campagne d'enquêtes mystère de la Délégation aux usagers et aux simplifications administratives (DUSA)	9 / 10
Qualité de l'accueil général		-			6 / 10
Clarté et délai de la réponse		-			7 / 10
Systématicité de la réponse aux réclamations		-			6,5 / 10
Capacité d'écoute pour progresser		-			4 / 10
Conditions matérielles d'accueil dans les services		-	Lille, annexe et site Delory	enquêtes internes auprès des usagers	3 / 10
Signalétique dans les services		-			9 / 10
Pré-accueils dans les services		-			9 / 10
Satisfaction globale (moyenne des 8 notes)		-			6,7 / 10
ACCUEIL SUR INTERNET		objectif	sites	source	résultat année 2005
Nombre de connexions		-		IM 103	1 530 / jour
Perception sur la "qualité du site Internet"		-		enquêtes en ligne	8,5 / 10
Notoriété du site internet		-		auprès des internautes	9 / 10

du *L'amélioration* *service rendu aux usagers*



La démarche qualité à la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Nord-Lille

Le diagnostic interne qui a été fait dans les principaux services recevant du public, ainsi que l'enquête de satisfaction ont servi de base en 2005 à l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers, plus particulièrement dans les services suivants :

- l'accueil – l'orientation ;
- le service Renseignements sur la législation du travail ;
- le service COTOREP (Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel des travailleurs handicapés).

A - L'accueil - L'orientation

• Un effort important (tant sur le plan humain que financier) a été fait pour améliorer le premier accueil du public, qui est primordial :

- réaménagement complet du hall d'accueil permettant :
 - une meilleure accessibilité des locaux aux personnes handicapées et plus particulièrement aux personnes à mobilité réduite ;
 - un contact plus convivial avec l'installation d'une nouvelle banque d'accueil.
- engagement d'une réflexion avec les services et les organisations syndicales afin d'augmenter le nombre d'agents d'accueil (présence en permanence d'au moins 2 agents pour renseigner les usagers et assurer une bonne sécurité du personnel).

- Une suppléance par les agents de différents services a été prévue en cas d'absence d'un agent d'accueil ;
- Une structure permanente d'agents " suppléants " est en cours de constitution.

B - Le service renseignements sur la législation du travail

- Un cinquième contrôleur du travail a été affecté, en cours d'année, dans ce service comme cela avait été prévu.
- Des journées d'information / de formation ont eu lieu afin d'améliorer la qualité du service rendu et de renforcer la collaboration avec certains partenaires (ASSEDIC, Prud'hommes, ...) et administrations.
- La réception du public est de 2 types : - spontanée ;
 - sur rendez-vous.

La priorité est donnée à la réception spontanée du public. En effet, les usagers sont souvent dans des situations difficiles et ont besoin d'avoir très rapidement une réponse

à leurs questions (ex : procédure de licenciement pour faute...).

Une démarche est en cours pour réduire le temps d'attente du public.

C - Le service COTOREP

- L'accueil physique a été renforcé : 2 agents à temps plein informent les usagers de la procédure de traitement de leur dossier, les aident dans la formulation de leur demande et les orientent éventuellement vers d'autres services compétents.
- En outre, une formation à la langue des signes a été dispensée à l'ensemble des agents.
- Par ailleurs, afin de mieux gérer les appels des usagers, tous les agents COTOREP qui le souhaitaient, ont pu bénéficier d'une formation à l'accueil téléphonique.

La démarche qualité à la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Nord-Valenciennes

Les actions menées les années précédentes pour améliorer le service rendu aux usagers et, notamment, pour mettre en œuvre la " Charte Marianne " ont été poursuivies en 2005.

Une attention particulière a été portée aux conditions matérielles des personnes sur les sites de Valenciennes, de Maubeuge et de Cambrai (un léger retard reste néanmoins à combler sur le dernier site).

Parallèlement, la qualité de l'information donnée aux usagers (par courrier, par téléphone ou sur place) a sensiblement progressé, grâce à la formation continue du personnel. Le public interrogé, de mi-mai à fin juin 2005, s'est d'ailleurs déclaré satisfait à 87,3 % (échantillon de 555 questionnaires).

La démarche qualité dans les administrations financières

A - Les actions menées et les nouveaux dispositifs mis en place dans le cadre du programme "Pour vous faciliter l'impôt" (PVFI)

- Des campagnes de presse concernant le site internet www.impots.gouv.fr ont été réalisées :
 - **en mars 2005**, dans le cadre de la promotion de la " télédéclaration " ;
 - **de septembre à novembre 2005**, dans le cadre de la promotion des paiements dématérialisés (mensualisation, prélèvement automatique à l'échéance et paiement direct en ligne par internet). Il convient de souligner que 85 % des

L'amélioration du service rendu aux usagers

usagers ont désormais recours aux moyens de paiement modernes : TIP (titre interbancaire de paiement), mensualisation, prélèvement ou télépaiement.

L' " e " administration du MINEFI est désormais entrée dans les mœurs avec le télépaiement des impôts et la télédéclaration des revenus. Une importante action de communication a d'ailleurs été réalisée, en préfecture, pour le 100 000ème télédéclarant.

Pour simplifier plus encore l'accès à tous les services du MINEFI, une page interdirectionnelle d'accès a été conçue pour permettre aux entreprises, aux particuliers et aux collectivités locales - qui sont les 3 publics principaux - de se connecter à tous les services en ligne du MINEFI. Cette page d'accueil est accessible sur internet www.webservices.minefi.gouv.fr et donne bien entendu accès à www.impots.gouv.fr.

Des structures ont été créées pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers :

- le Centre "impôts services" ;

Il répond au 0820 32 42 52, en semaine de 8h à 22h et le samedi de 9h à 19h, aux questions relatives à la fiscalité ;

- le Centre "impôts services" (structure régionale) ;

Il répond au 0810 012 009, de 8H30 à 19H du lundi au vendredi, à toute question relative au prélèvement automatique des impôts : qu'elle ait trait à une simple information, ou à une demande d'adhésion ou de modification du contrat de mensualisation.

B - La démarche de certification de service

Depuis la fin de l'année 2003, le Trésor public s'est engagé dans une démarche de certification de service. Il

s'agit d'offrir aux usagers un accueil tout à fait exemplaire (accueil physique facilité notamment pour les personnes handicapées, accueil téléphonique plus rapide et mieux ciblé, délai de traitement des courriers de 15 jours...).

A cet égard, la trésorerie de Saint-Amand-les-Eaux fait partie, depuis 2005, des premières trésoreries certifiées de France (une dizaine au total). Elle respecte 28 engagements qui vont bien entendu plus loin que les 9 engagements du programme " PVFI ", communs à toutes les trésoreries, rappelés ci-dessous.

La démarche qualité dans les administrations de l'environnement et de l'industrie et la recherche

La démarche qualité menée conjointement par la Direction régionale de l'environnement (DIREN) et la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE)

Une expérimentation de rapprochement de la DIREN et de la DRIRE a été engagée au milieu de l'année 2005. Elle consiste à tester les synergies des deux services, pour un meilleur service rendu aux bénéficiaires : entreprises, associations, élus et particuliers.

Un plan de 32 actions a été défini, et sera mis en œuvre en début d'année 2006, pour une décision sur la poursuite et l'approfondissement attendue pour la mi-2006.

Les 9 engagements Pour améliorer la qualité du service rendu à l'usager

(entrée en vigueur au 1er janvier 2004)

Faciliter vos contacts

1°) Nous répondons à chaque appel téléphonique ou vous rappelons dans les 48 heures.

2°) Nous répondons à vos courriers en moins de 30 jours et à vos courriels dans les 48 heures.

3°) Nous sommes ouverts au public, avec ou sans rendez-vous, du lundi au vendredi dans nos sites urbains.

Simplifier vos démarches

4°) Vous pouvez déclarer, payer vos impôts et consulter votre déclaration ou avis d'imposition sur le site www.impots.gouv.fr

5°) Formulaire et documentation fiscale sont accessibles sur le site www.impots.gouv.fr. Nous vous les adressons à domicile dans les 48 heures.

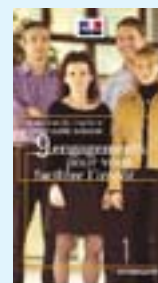
6°) Votre demande est transmise au service compétent sans démarche supplémentaire de votre part, si vous ne vous êtes pas adressé au bon service.

Améliorer l'écoute

7°) A chaque contact, un interlocuteur identifié prend en charge votre demande.

8°) En cas de différend avec nos services, vous pouvez vous adresser au conciliateur fiscal de votre département. Vous obtiendrez ses coordonnées auprès de nos services ou sur le site www.impots.gouv.fr.

9°) Nous évaluons régulièrement auprès de comités d'usagers et par des enquêtes grand public, votre appréciation du service rendu par l'administration.



Les Relations avec les collectivités locales



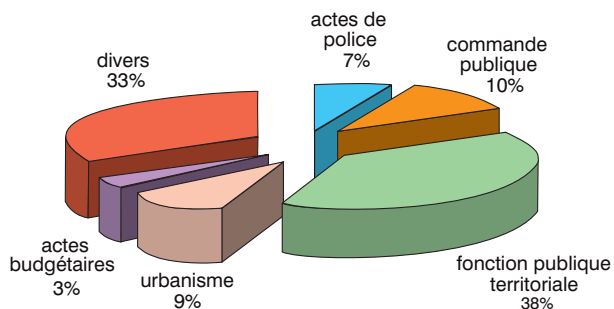
Dans un contexte de décentralisation accrue et de libre administration des collectivités, l'Etat exerce une mission de contrôle mais surtout une mission de conseil à l'égard des collectivités.

Ces approches complémentaires visent ainsi à garantir la sécurité juridique des actions mises en œuvre par les collectivités territoriales.

Le contrôle de légalité

Quelques données chiffrées : sous les effets conjugués des dispositions de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et de la réforme du code des marchés publics, le nombre d'actes soumis à obligation de transmission tend à se stabiliser voire à diminuer.

205 000 actes ont été reçus et ont donné lieu à 3 217 lettres d'observations et 104 déférés. Les actes budgétaires sont en augmentation (6 245 en 2005) ; 4 budgets ont fait l'objet d'une saisine de la Chambre régionale des comptes.



Pour répondre à cette mission de contrôle, le travail en réseau avec les sous-préfectures, en partenariat avec les services déconcentrés de l'Etat et la Chambre régionale des comptes, a été pérennisé et élargi au domaine de l'urbanisme. Ce contrôle s'organise désormais autour de priorités départementales.

Dans le domaine de la commande publique, afin d'assurer le respect des règles de concurrence garantes de l'adéquation des ressources publiques et de l'égalité entre les candidats à la commande publique, des indicateurs ont été introduits, à la demande de la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, dans les fiches de contrôle. Des outils ont été également fournis afin d'aider à la détection de situations et constatations pouvant laisser présager des comportements susceptibles d'être analysés à terme comme des pratiques anticoncurrentielles et abus de position dominante ou des prises illégales d'intérêts et présomptions de " favoritisme ".

La direction de la concurrence est ainsi amenée à exercer une fonction renforcée d'appui au contrôle de légalité.

Ce contrôle se modernise : la préfecture du Nord a souhaité bénéficier du déploiement de l'application "ACTES", support du contrôle de légalité dématérialisé. Un comité de pilotage composé d'une douzaine de collectivités locales



volontaires, de l'association des maires du Nord et du centre départemental de gestion, a été chargé de mener des réflexions et des travaux préparatoires au déploiement de l'application. Les premières télétransmissions devraient être réalisées au cours du 1er semestre 2006.

Le conseil aux collectivités

Les services de l'Etat, dans un cadre interministériel, se sont attachés à développer le conseil et l'information à destination des élus.

A - L'animation et le conseil par la préfecture se sont caractérisés par :

- la poursuite de l'accompagnement des structures intercommunales à fiscalité propre dans la clarification de l'exercice de leurs compétences ;

Parallèlement, la carte intercommunale a été rationalisée notamment dans le Cambrasis et dans l'Avesnois ;

- la pérennisation du partenariat avec l'association des maires du Nord dans l'information aux collectivités ;

- la concertation avec les collectivités sur les projets d'aménagement préalablement à l'engagement des procédures de déclaration d'utilité publique ;

- la diffusion d'un guide départemental de l'éolien, destiné aux élus et des porteurs de projets, rédigé par l'ensemble des services de l'Etat concernés, consultable sur www.nord.pref.gouv.fr.



Les relations avec les collectivités locales

B - Le MINEFI (ministère de l'économie, des finances et de l'industrie) au service des collectivités territoriales

1 - Le réseau du Trésor : les trésoriers locaux tiennent la comptabilité des collectivités territoriales et assurent auprès des élus une mission de conseil en matière de gestion financière, de trésorerie et de dette.



Recette des finances de Valenciennes

a - La gestion financière des collectivités territoriales

Le délai moyen de paiement des comptables locaux est de 8,73 jours ; il reste inférieur à la moyenne nationale.

Le visa sur chiffre des comptes de gestion : plus de 90 % des comptes de gestion sur chiffres ont été remis aux ordonnateurs au 15 mars 2006, contre 30 % en 2003. Les élus disposent ainsi d'informations leur permettant de mieux préparer leurs prévisions budgétaires.

L'examen des comptes de gestion sur pièces : près de 1 900 comptes de gestion ont été transmis par les comptables à la Chambre régionale des comptes pour examen et jugement. Par délégation de la Chambre régionale des comptes, le trésorier-payeur général et les receveurs des finances examinent directement les comptes des communes de moins de 3 500 habitants dont les recettes de fonctionnement sont inférieures à 750 000 €. En 2005, près de 600 comptes sont concernés par cette procédure d'apurement administratif.

Le réseau d'alerte animé par le préfet et le trésorier-payeur général permet de déceler, de façon préventive, les difficultés financières des collectivités. Dans ce cadre, une trentaine de communes ont fait l'objet d'un suivi attentif.

b - Le conseil aux collectivités locales

Le développement des relations partenariales : l'activité du Trésor public s'inscrit dans une relation partenariale et modernisée avec les collectivités territoriales et les établissements publics locaux. Depuis 2 ans, cela se concrétise par la signature soit de conventions de service comptable et financier soit de conventions de partenariat.

Deux conventions ont été signées en 2005 avec la ville de Dunkerque et la communauté urbaine de Dunkerque. 24 chartes de partenariat ont été élaborées en 2005 afin de promouvoir des offres nouvelles de services et d'améliorer les relations entre ordonnateurs et comptables ; ces offres permettent de développer la dématérialisation des procédures liées à la gestion des bulletins de paye et à l'édition des titres de recettes.

En 2005, 18 conventions de dématérialisation ont été signées, dont 15 relatives aux titres de recettes et 3 aux états de paye, dont 60 % au profit des établissements hospitaliers

Concernant les établissements publics de santé (EPS), l'année 2005 a été marquée par la préparation de la mise en œuvre du plan " Hôpital 2007 " qui constitue, non seulement sur le plan de la gouvernance, mais aussi et surtout sur le plan budgétaire et comptable, l'une des plus grandes réformes que le monde hospitalier ait connu.

L'offre du Trésor public consiste également à proposer aux collectivités, d'une part, une monétique moderne et adaptée à leurs besoins, et d'autre part, des prestations d'analyses financières.

Le site internet www.colloc.minefi.gouv.fr, qui fait l'objet d'environ 100 000 visites mensuelles, reprend ces thèmes et développe par ailleurs une multitude d'informations indispensables aux responsables des collectivités locales.

Le développement de la monétique : la monétique s'inscrit dans le cadre de la modernisation des moyens de paiement qui constitue un engagement fort auprès de l'ensemble des collectivités et établissements publics. Elle s'appuie sur la carte d'achat, les cartes bancaires et la carte de vie quotidienne.

Le développement des analyses financières des collectivités locales : qu'elles soient rétrospectives ou prospectives, les analyses financières réalisées pour le compte des collectivités locales sont au cœur de l'activité du Trésor public.

Ces analyses permettent aux trésoriers de jouer leur rôle de conseil aux élus. Ils peuvent s'appuyer sur des spécialistes de l'analyse financière placés auprès du Trésorier-payeur général ou sur les pôles de compétence nationaux. Dans cet esprit, les trésoriers municipaux sont mobilisés et à l'écoute des collectivités locales.

2 - La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes a pour rôle de veiller à l'exercice d'une concurrence loyale dans la commande publique.

Ce rôle s'inscrit pleinement dans sa mission générale qui consiste à s'assurer, dans le cadre du livre IV du code de commerce, du fonctionnement concurrentiel du marché. La mission exercée par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, dans le domaine des marchés publics, a pour objectif de veiller

Les relations avec les collectivités locales



à l'exercice d'une concurrence ouverte et loyale dans l'accès à la commande publique. Elle se décline selon deux axes principaux : la surveillance du comportement des entreprises et la sensibilisation des acheteurs aux enjeux concurrentiels. En associant les acheteurs publics à cette démarche destinée à stimuler la concurrence, le service contribue à une gestion optimale des deniers publics par l'émergence d'une offre plus compétitive.

En 2005, même si le nombre des invitations aux commissions d'appel d'offre a naturellement diminué du fait des modifications introduites dans le code des marchés publics depuis 2004, la présence du service aux commissions d'appels d'offres permet de formuler des observations qui, pour la plupart, sont destinées à favoriser une mise en concurrence efficace, à sécuriser les procédures afin de garantir le bon usage des deniers publics

ou à limiter préventivement les risques de contentieux. Le service a été représenté dans 434 commissions d'appels d'offres, représentant 1 454 opérations (marchés ou délégations de service public). 128 observations ont été faites à cette occasion. Les observations, formulées à titre de prévention, sont régulièrement prises en compte par les acheteurs publics.

Dans le domaine des marchés publics, la part des opérations suivies, supérieures aux seuils européens, est importante (339 opérations) notamment dans des secteurs ciblés ou pour des opérations comportant de forts enjeux. Quant aux opérations lancées en délégation de service public, la participation du service est quasi systématique compte tenu de la durée des conventions et des budgets en jeu (34 participations, pour 39 convocations, soit un taux de couverture de 87 %).

Le recouvrement de l'impôt et le suivi de la dépense

Le recouvrement des recettes et le paiement des dépenses de l'Etat sont des missions exercées par les services déconcentrés du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (MINEFI).

L'Etat s'appuie dans le département du Nord sur 3 administrations du MINEFI pour animer ce secteur d'activité :

- **Les Impôts**, qui concourent à l'assiette de l'impôt et disposent également d'un réseau comptable permettant le recouvrement des impôts indirects (taxe sur la valeur ajoutée (TVA), droits d'enregistrement), et de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) ;
- **Le Trésor public**, qui assure le recouvrement des impôts directs, le contrôle, le paiement et la comptabilisation des dépenses publiques ;
- **Les Douanes**, qui contrôlent le recouvrement de la TVA sur les importations de produits tiers à la Communauté européenne.

L'organisation du recouvrement des impôts

La mission fiscale initiale consiste pour l'Administration à calculer l'impôt, à contrôler les déclarations des contribuables, en vue d'un recouvrement efficace et modernisé.

La réforme des structures au sein de la Direction générale des impôts et de la Direction générale de la comptabilité publique s'effectue en symbiose. L'objectif recherché est la création d'hôtels des finances où les usagers trouveront, en un lieu unique, les services d'assiette et de recouvrement des impôts.

Cela implique dans le Nord des opérations immobilières en cours d'étude. Ces sites seront implantés en zone urbaine, ce qui permet aussi de conserver en zone rurale un accueil de proximité avec le réseau du Trésor public maintenu dans chaque canton.

Cette amélioration importante des structures à l'horizon 2008/2010 viendra compléter toutes les mesures du programme " pour vous faciliter l'impôt " que le MINEFI développe depuis quelques années.

A - L'assiette de l'impôt

Les directions des services fiscaux vérifient la liquidation des impôts de 2 manières différentes, selon que :

- l'impôt est payé spontanément par le contribuable (essentiellement la TVA, l'impôt sur les sociétés, et la taxe sur les salaires) ;
- l'impôt est calculé préalablement au recouvrement : cas de l'impôt sur les revenus et des impôts locaux (taxe d'habitation (TH), taxes foncières (TF), et taxe professionnelle

(TP). Ces impôts font l'objet d'une mise en recouvrement de rôles, rendus exécutoires par les directeurs des services fiscaux.

Tous ces impôts sont susceptibles de faire l'objet d'un contrôle sur pièces ou sur place.

B - La masse financière des impôts dans le Nord

Pour 2005, la masse financière des impôts les plus importants est estimée à 11,7 milliards d'euros.

- La TVA pèse 41,23 % des recettes fiscales, avec une recette de 4,8 milliards d'euros, qu'elle soit recouvrée par le réseau comptable de la Direction générale des impôts ou des douanes.
- L'impôt sur le revenu (IR), avec 1,72 milliards d'euros touche plus de 600 000 foyers fiscaux du département.

Il correspond à 14,70 % des recettes recouvrées dans le Nord, mais aussi au traitement de plus d'1,35 millions de déclarations.

A noter que plus de 50 % d'entre elles émanent de contribuables in fine non imposés à l'IR.

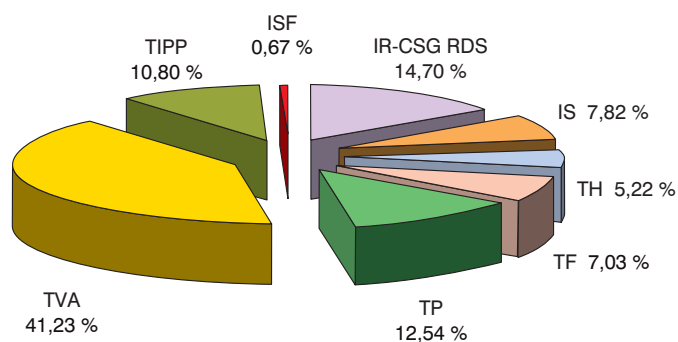
- La taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), recouvrée par le réseau comptable de la douane, représente une masse financière de 1,15 milliards d'euros.

• Les impôts locaux (TH, TF et TP), représentent un quart des recettes fiscales totales, et concernent quasiment le même nombre de contribuables qu'en 2004.

- L'ISF représente moins de 1 % de l'ensemble des recettes fiscales du département.

A noter que dans le cadre de la réforme de l'Etat, pour la première fois cette année, la redevance de l'audiovisuel a été recouvrée en même temps que la taxe d'habitation pour environ 110 millions d'euros. Il s'agit d'une simplification pour les usagers qui ne reçoivent plus qu'un seul avis pour ces deux recettes publiques.

Recettes budgétaires 2005



Le recouvrement de l'impôt et le suivi de la dépense



C - L'intervention de l'Etat dans la fiscalité directe locale

Les services fiscaux et le Trésor public ont la charge de l'assiette et du recouvrement des impôts locaux, pour le compte des collectivités locales.

Le montant des rôles mis en recouvrement est versé aux collectivités territoriales par acomptes mensuels, conformément au budget voté par chaque collectivité. Tous les mois, le trésorier-payeur général abonde la trésorerie des collectivités du dixième des prises en charge d'impôts locaux de l'année précédente. La régularisation s'effectue dès que le montant des impôts votés par les collectivités est connu.

La masse financière de chaque impôt est en 2005, respectivement de 478 millions d'euros, 826 millions d'euros et 1 473 millions d'euros pour la taxe d'habitation, les taxes foncières et la taxe professionnelle. L'Etat prend en charge 28 % de la taxe d'habitation dans le cadre des mesures prises en faveur des contribuables de condition modeste et 19 % de la taxe professionnelle dans le cadre du mécanisme de plafonnement de cette taxe en fonction de la valeur ajoutée.

En ce qui concerne la taxe professionnelle, environ 50 % est désormais recouvrée par la Direction des grandes entreprises (DGE). Cette structure du MINEFI offre depuis le 1er janvier 2002, aux quelques 700 entreprises les plus importantes du département, un interlocuteur fiscal unique à compétence territoriale nationale.

D - Le centre d'encaissement de Lille

Inauguré fin 2003, le centre d'encaissement de Lille a, au terme de deux années de fonctionnement, augmenté sa capacité de traitement. Au départ circonscrit à la région Nord - Pas de Calais, il couvre désormais 39 départements, soit environ 1/3 du volume des prises en charge d'impôts directs pour être, à l'heure actuelle, le plus grand centre d'encaissement d'Europe.

La montée en charge s'est réalisée de façon progressive selon le rythme suivant :

Echéances	Régions
12/12/2003	Nord - Pas-de-Calais
15/02/2004	Picardie
15/05/2004	Alsace - Centre
15/05/2004	Champagne - Ardennes
15/05/2004	DOM - Antilles
15/09/2004	Languedoc - Roussillon Poitou - Charente
15/09/2005	La Réunion
01/01/2006	PACA (4 départements) Ile de France (2 départements)

2005 : 14,6 millions de moyens de paiement / 11 milliards d'euros
51 % de chèques et 49 % de titres interbancaires de paiement (TIP)



Le Préfet a pu constater " de visu " la performance technique du CEL et dialoguer avec le personnel du CEL lors de sa visite du 7 novembre 2005.



MM. Marion, Saffache et Aribaud sont à l'écoute des explications d'Hervé Lille, chef du CEL.

L'organisation du contrôle et du paiement de la dépense publique

L'exécution des dépenses du budget de l'Etat fait intervenir le Trésor à différents stades.

- conseiller du préfet, le TPG participe à la programmation des investissements de l'Etat.
- comptable public, il contrôle et paye les dépenses ordonnées par le préfet et les ordonnateurs délégués.

A - Le trésorier-payeur général, conseiller du préfet

Le TPG participe à la préparation, à la mise en œuvre et au suivi des mesures de financement de l'Etat et de la Communauté européenne dans la région. Il participe aux travaux d'élaboration du Comité de l'administration régionale (C.A.R.), présidée par le préfet de région, prépare et suit le contrat de plan Etat/Région, contrôle les fonds européens en collaboration étroite avec le préfet.

Le recouvrement de l'impôt et le suivi de la dépense

C'est lors du C.A.R. que le préfet décide de l'utilisation des crédits d'investissement déconcentrés.

Le TPG agit tout en amont du processus d'élaboration des crédits d'investissement.

Sur demande du préfet, il développe l'expertise économique et financière de projets dont il est saisi autour de 3 volets essentiels :

- financier : étude des conditions de financement, et mesure de l'incidence financière ;
- économique : étude de sa rentabilité ;
- juridique : prise en compte de la faisabilité.

Dans le même esprit, l'Agence régionale pour l'hospitalisation (ARH) peut saisir le TPG dans le cadre de sa politique hospitalière.

Le TPG intervient, par ailleurs, en tant que contrôleur financier de l'Etat. A ce titre, il contrôle la dépense publique au stade de l'engagement.

En appui à l'autorité de gestion, il participe à la mise en œuvre et au contrôle des fonds structurels européens. Par délégation du préfet, il est autorité de paiement pour les fonds européens depuis le 1er janvier 2003. A ce titre, depuis son lancement, le dispositif a injecté dans l'économie régionale 2,188 milliards au titre des différents fonds FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole), FEDER (Fonds européen de développement régional) et FSE (Fonds social européen).

B - Le contrôle et le paiement de la dépense publique

1 - L'activité de la dépense publique

• Le volume d'émission des mandats visés est d'environ 80 000 en 2005, pour les quelques 80 ordonnateurs départementaux et régionaux dont les dépenses sont payées par le TPG de région.

• 40 % des mandats ont été visés au cours des 4 derniers mois de l'exécution budgétaire, sans compter les tâches exceptionnelles comme le traitement de 7 000 dossiers " d'aide à la cuve ", permettant aux foyers non imposables se chauffant au fuel de se voir rembourser 75 euros, et 12 000 dossiers de remboursement de " TIPP " dont les agriculteurs ont été bénéficiaires.

• Le secteur de la paye n'a pas été en reste : avec le paiement de 150 000 payes mensuelles auquel s'est ajouté l'accompagnement rapproché des ordonnateurs pour garantir la paye en janvier dans le contexte nouveau de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

• Le service des pensions, lui aussi, a été très sollicité : outre la gestion courante, il s'est lancé résolument dans la dématérialisation totale des dossiers de pensions, opération qui devrait être achevée à la fin de l'année.

La légère augmentation du nombre de mandats émis entre 2004 et 2005 n'a pas été un frein au délai moyen de traitement de la dépense.

L'objectif fixé pour 2004 était de 5 jours. Le délai global de paiement se décompose en deux délais :

• un délai de transmission, qui est le délai compris entre la date d'émission du mandat dans l'application NDL (Nouvelles dépenses locales) et sa date d'arrivée à la trésorerie générale ;

• un délai de visa compris entre la date d'arrivée du mandat et sa validation dans NDL par le trésorier-payeur général.

Il convient de noter que la chaîne de la dépense progresse avec constance, depuis 2003, en ce qui concerne le délai moyen de paiement. Il est passé de 6,26 jours en 2003 à 3,24 jours en 2004 et 2,74 jours en 2005.

Les dépenses du budget de l'Etat dans le Nord en 2005 (hors payes et pensions) sont gérées par 80 ordonnateurs départementaux et régionaux.

Elles représentent 80 000 mandats.

Le délai moyen de traitement par le comptable est de 2,74 jours.

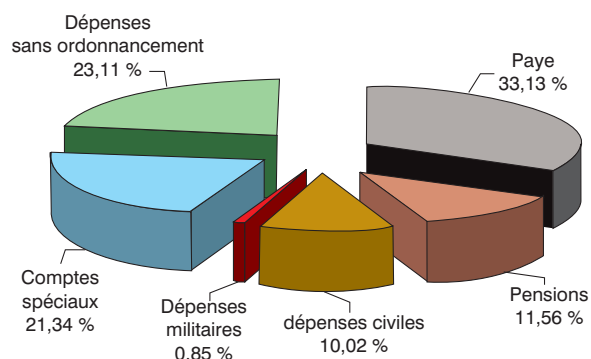
Le contrôle hiérarchisé a permis de concentrer les efforts des services sur les dossiers à enjeu. Ce changement de méthode est désormais une donnée incontournable de la gestion de la dépense, au service d'usagers désormais payés plus vite.

2 - La masse financière de la dépense dans le Nord

Au stade du paiement de la dépense, les résultats en 2005 sont les suivants :

- paye des fonctionnaires : 4,3 milliards d'euros pour environ 150 000 payes liquidées chaque mois ;
- paye des pensions : 1,5 milliards d'euros pour environ 120 000 pensions civiles et militaires liquidées chaque mois ;
- dépenses civiles : 1,3 milliards d'euros ;
- dépenses militaires : 0,1 milliard d'euros ;
- comptes spéciaux : 2,77 milliards d'euros ;
- dépenses sans ordonnancement : 3 milliards d'euros.

Répartition 2005 de la dépense publique



Le recouvrement de l'impôt et le suivi de la dépense



C - La LOLF dans le Nord en 2005

Promulguée le 1er août 2001, la LOLF a pour but de réformer l'ordonnance du 2 janvier 1959 avec la volonté de faire passer les finances publiques d'une logique de moyens à une logique de résultats.

Dans le prolongement de 2004, de nombreuses réunions ont été programmées pour que le basculement en mode LOLF se passe, dans les meilleures conditions possibles, au 1er janvier 2006.

Elles auront permis :

- d'accompagner les ordonnateurs de l'Etat dans la phase délicate de préparation de leurs budgets opérationnels de programme (BOP), action pour laquelle le contrôle financier régional s'est mobilisé totalement ;
- d'aider les gestionnaires à maîtriser les outils informatiques du palier 2006 permettant de gérer la dépense publique en mode LOLF ;
- de tirer les conséquences des transferts d'assignation comptable sur la trésorerie générale du Nord résultant de l'élargissement de la sphère géographique de certains BOP.

C'est le cas :

- pour l'administration pénitentiaire dont le BOP s'élargit à trois régions ;
- pour l'administration judiciaire où l'ensemble des dépenses de la région est couverte par la Cour d'appel de Douai.

Outre les actions de sensibilisation et de formation de l'ensemble des acteurs, des efforts importants ont été consacrés à :

- la préparation du bilan d'ouverture de l'Etat (qui a mobilisé beaucoup de ressources) ;
- la facilitation de la certification des comptes de l'Etat (développement du contrôle interne et renforcement de la cellule de qualité comptable).

La mise en œuvre de la LOLF a rendu nécessaire une adaptation du contrôle financier :

- le principe de fongibilité, donnant aux gestionnaires une autonomie et une responsabilité accrue au sein des programmes, n'est pas compatible avec le contrôle systématique " a priori " des actes de dépenses ;
- le cadre budgétaire de la LOLF implique de repositionner le contrôle sur des objectifs de maîtrise de l'exécution et de soutenabilité budgétaire.

Au total, le contrôle financier est modernisé pour devenir un élément majeur de sécurisation de la gestion de l'Etat en mode LOLF. Il est au sein des ministères et du ministère chargé du budget, la cheville ouvrière du nouveau dispositif de gestion des risques budgétaires. Dans cet esprit, il est fondé sur l'anticipation et le suivi de l'exécution de la dépense publique, avec des procédures de visas et d'avis préalables, concentrées sur les dépenses les plus sensibles.

Pour en savoir plus :
www.moderfie.finances.gouv.fr



Ce rapport a été réalisé avec le concours de l'INSEE, de la DDTEFP du Nord-Lille et du Nord Valenciennes de l'IA, de la DDJS, de la DRAC, du Service Navigation, de la DDASS, de la DDE, de la DIREN, de la DRIRE, de la DDAF, du TPG, des sous-préfectures et des services suivants en préfecture : SCI, BOPSR, DAI, DRLP, DRCL et du bureau de la coordination au sein de la DAI pour la conception et l'édition en collaboration avec la DDE du Nord

Site internet :
L'Etat à votre service dans le Nord
www.nord.pref.gouv.fr

Juin 2006